



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL « PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD »



Version définitive adoptée au Comité de Pilotage du 13 mai 2016

SOMMAIRE

PREAMBULE	6
LES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT), NOUVEL OUTIL PARTENARIAL DU GRAND PARIS.....	7
LE CDT « PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD » : PERIMETRE ET HORIZON TEMPOREL.....	8
POURQUOI UN CDT POUR PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD ?.....	8
TITRE I : LE PROJET STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	10
UN PROJET SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL DE NIVEAU INTERNATIONAL	10
- Un projet qui répond à l'enjeu de production de connaissances et d'innovations	10
- Un contrat qui favorise la création d'entreprises et l'accès à l'emploi.....	11
- Un projet qui s'appuie sur la complémentarité et la coopération avec les territoires voisins	12
UN PROJET SOCIAL ET TERRITORIAL AU SERVICE DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS	13
- Un projet qui passe par la conception de quartiers innovants, attractifs et ouverts à tous ...	13
- Un projet qui vise un développement urbain équilibré du territoire en tenant compte des mobilités.....	14
- Un projet qui crée un éco-territoire équilibré, respectueux de son environnement immédiat et à la pointe de l'innovation.....	15
TITRE II : LES PRIORITES ET LES OBJECTIFS	17
PRIORITE A : ACCOMPAGNER LA MONTEE EN PUISSANCE SCIENTIFIQUE ET ECONOMIQUE DE PARIS-SACLAY COMME UN POLE DE L'INNOVATION DE RANG MONDIAL	18
- A1. Objectif : Accompagner l'essor de l'Université Paris-Saclay comme un pôle d'excellence au rayonnement international.....	18
- A2. Objectif : Soutenir la création et l'incubation de start-up technologiques, et plus largement de PME, pour favoriser l'innovation et l'emploi	19
- A3. Objectif : Garantir la fluidité du parcours résidentiel des entreprises pour contribuer à l'écosystème de l'innovation de Paris-Saclay.....	20
PRIORITE B : L'HABITAT, UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET CONJOINT AVEC CELUI DE L'EMPLOI ET LA PRESENCE ETUDIANTE	22
- B1. Objectif : Contribuer localement à la production de logements prévue par la loi du « Grand Paris » et le SDRIF.....	22
- B2. Objectif : Assurer une montée en puissance progressive du développement quantitatif de l'offre de logements familiaux et étudiants.....	25
- B3. Objectif : Diversifier l'offre d'habitat sur le territoire, afin de faciliter les possibilités de parcours résidentiels pour les habitants actuels et être en adéquation avec les emplois créés	26
PRIORITE C : ASSURER UN DEPLOIEMENT COHERENT ET PROGRESSIF DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITES ET DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE	27
- C1. Objectif : Développer les capacités de transports du territoire en articulation avec la progression de l'activité globale sur le territoire de l'ensemble des usagers : résidents, actifs, étudiants.....	27
- C2. Objectif : Développer un système complet de mobilité pour répondre à la diversité des besoins des usagers du territoire (résidents, actifs, étudiants..) et encourager le report modal	29

PRIORITE D : CREER UN ECO-TERRITOIRE AU BENEFICE DE LA QUALITE DE VIE DE L'ENSEMBLE DES USAGERS DU TERRITOIRE.....	30
- D1. Objectif : Développer un projet pour les espaces ouverts en complémentarité avec les espaces bâtis existants et en projet.....	30
- D2. Objectif : Valoriser la vocation agricole du plateau en optimisant son intégration dans le fonctionnement du territoire dans son ensemble.....	31
- D3. Objectif : Mettre en œuvre la transition énergétique et écologique en encourageant le fonctionnement systémique du territoire	32
- D4. Objectif : Mettre en place une gestion des eaux équilibrée entre le plateau et la vallée.	33
PRIORITE E : VEILLER A L'EQUILIBRE ET L'INTEGRATION ENTRE LES DIMENSIONS UNIVERSITAIRE, INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE DU PROJET	36
- E1. Objectif : Développer des nouveaux quartiers vivants et attractifs, à travers des polarités de proximité intégrant commerces, services et équipements publics	36
- E2. Objectif : S'assurer d'une ouverture à tous les publics des différents équipements structurants et aménités développés dans le cadre du CDT.....	37
- E3. Objectif : S'assurer de l'ouverture sur le territoire local des grandes « institutions » s'y installant.....	38
- E4. Objectif : Accompagner le développement scientifique et industriel du cluster par l'innovation sociale et solidaire.....	39
TITRE III : LE PROGRAMME DES ACTIONS, OPERATIONS ET PROJETS	40
III. A. LES FONDAMENTAUX DU PROJET	42
1 - Université Paris-Saclay	43
2 - Ligne 18 du Grand Paris Express	47
3 - ZAC du Moulon.....	51
4 - ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique	64
5 - Quartier de Corbeville	74
6 - Quartier Camille Claudel	77
7 - Habiter le campus, le logement étudiant à Paris-Saclay	82
8 - Aménagement des lisières et mise en réseau des espaces ouverts	86
9 - Le contrat global de gestion des eaux.....	93
10 - Des infrastructures énergétiques sobres et intelligentes	99
III. B. MOBILITES, INFRASTRUCTURES, RESEAUX.....	110
11 - Requalification du RER B Sud	112
12 - Pôle gare du Guichet	114
13 - TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis	116
14 - TCSP Nord-Sud N118 : Les Ulis-Courtabœuf-plateau de Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres	118
15 - TCSP Gif- sur-Yvette-plateau de Saclay	121
16 - TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines	124
17 - Etude globale de la desserte en transports collectifs du plateau de Saclay	126
18 - Amélioration des liaisons vallée-plateau : modes doux (piétons et vélos), téléphérique, escaliers mécaniques	128
19 - Information voyageur et offre de mobilité partagée : covoiturage, auto-partage et vélo-partage, etc.	132
20 - Programme de développement des circulations douces.....	134
21 - Politique de stationnement-Parking relais.....	140
22 - Réaménagement du Christ de Saclay et réalisation d'une trémie Est-Ouest	144

23 - Réaménagement de la RD 128 dont franchissement de la RN 118 (échangeur de Corbeville).....	147
24 - Réaménagement de la RD36 Châteaufort-Palaiseau	152
25 - Réaménagement du carrefour de Saint-Aubin et requalification de la RD 306.....	156
26 - Réaménagement des accès au Parc d'Activités de Courtabœuf (échangeurs de Mondétour et du ring des Ulis).....	158
III. C. STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	161
III. C. 1 STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A COURT TERME	161
27 - Learning center	162
28 - Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE).....	166
29 - Réseau Paris-Saclay : le numérique au service de la ville intelligente et de l'innovation ouverte ..	169
30 - Gestion des ressources et déchets du territoire	172
31 - Ouverture et rénovation du site Campus-Vallée	179
32 - Le secteur du CEA.....	186
33 - Stratégie économique et urbaine de développement du Parc d'Activités de Courtabœuf - Les Ulis	189
34 - Requalification du Parc d'Activités de Courtabœuf - CPRD	192
35 - Médiation scientifique autour de la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences	196
36 - Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de la Vallée de Chevreuse	198
37 - Valorisation des fermes emblématiques du territoire	202
38 - Programme d'action de la ZPNAF : pérenniser et développer une agriculture vivante et dynamique pour le territoire.....	204
39 - Structure artificielle d'escalade.....	208
40 - Station Trail	211
41 - Maisons pluridisciplinaires de santé	212
42 - EHPAD des Ulis	214
III. C. 2 STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A MOYEN/LONG TERME	216
43 - Déménagement de la gendarmerie	217
44 - Construction d'un collège sur la frange Sud du plateau	219
45 - Implantation d'un lycée international sur la frange Sud du plateau.....	221
46 - Création d'espaces culturels	223
47 - Centre aquatique du Moulon.....	226
48 - Réhabilitation/extension de la piscine d'Orsay.....	228
49 - Réalisation d'un nouvel hôpital.....	230
50 - EHPAD du MOULON	232

TITRE IV : LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE MODIFICATION

ANNEXE : Synthèse sur le financement des fiches du CDT

Par décret n°2015-1927 du 31 décembre 2015, l'Établissement Public Paris-Saclay (EPPS) s'est transformé en Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay).

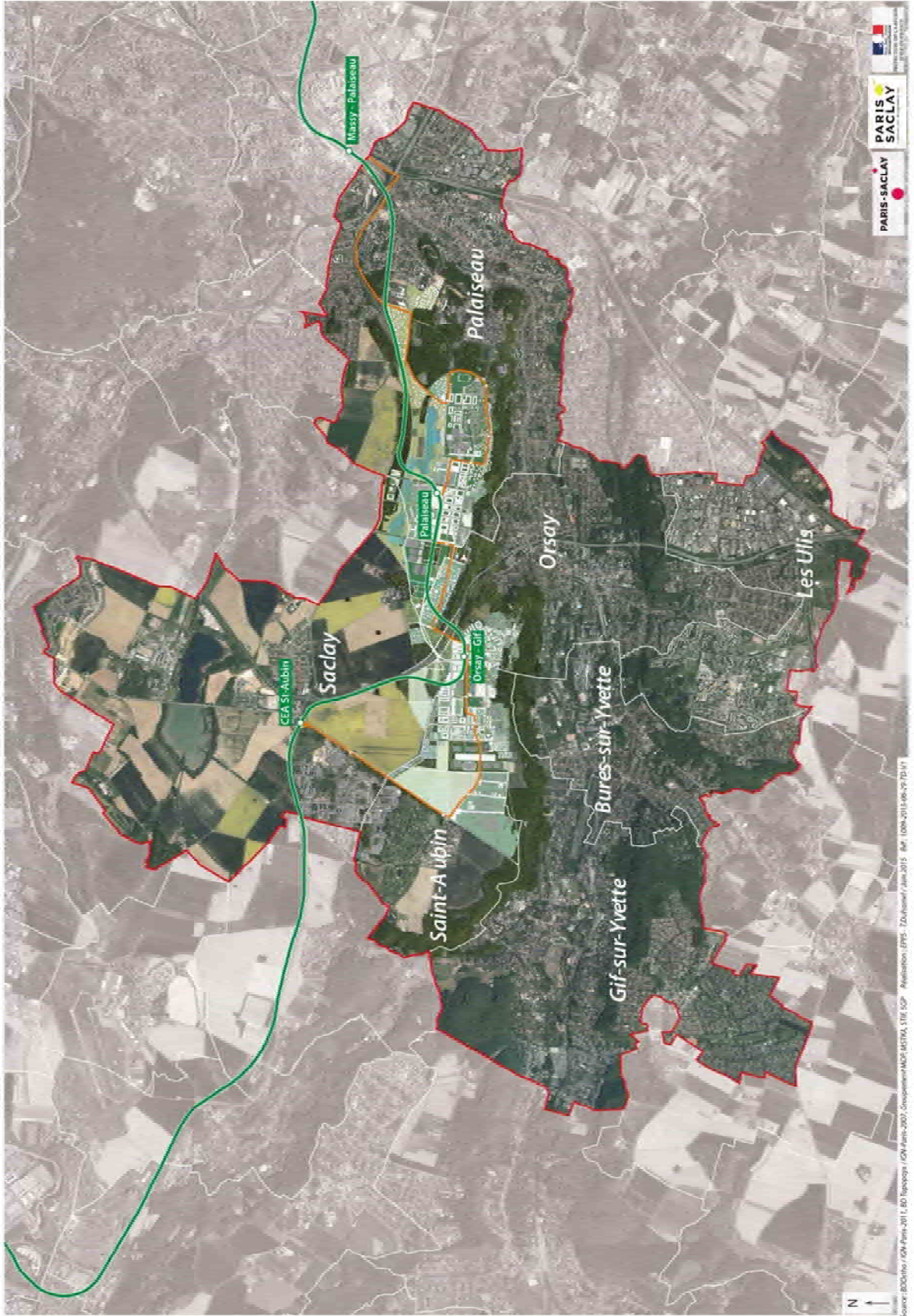
Dans le corps du texte suivant, les anciennes dénominations ont été modifiées en conséquence.

Par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) a fusionné avec la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne (CAEE), adjointes des communes de Verrières-Le-Buisson et de Wissous créant ainsi la Communauté Paris-Saclay.

Dans le corps du texte suivant, les anciennes dénominations ont été modifiées en conséquence.

PREAMBULE

Le territoire du CDT



Les Contrats de Développement Territorial (CDT), nouvel outil partenarial du Grand Paris

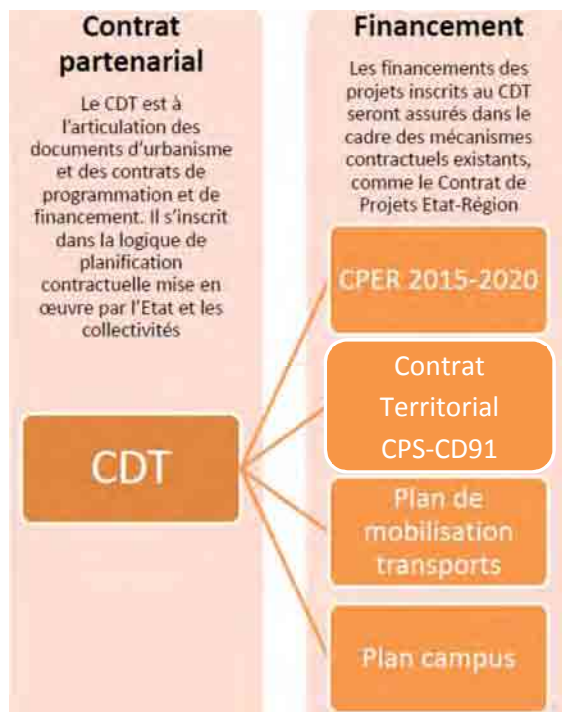
Le projet du Grand Paris vise à renforcer le dynamisme et l'attractivité au plan mondial de la Région Capitale et, sur la base d'une stratégie de développement urbain durable, à développer une logique de partenariat entre les acteurs institutionnels, sociaux et économiques.

C'est dans cet esprit que la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et le décret du 24 juin 2011, ont défini les contours des contrats de développement territorial (CDT).

Le CDT est un contrat sui generis, qui doit permettre la mise en œuvre des objectifs du Grand Paris. Il ne constitue pas un document d'urbanisme en tant que tel. C'est un document de programmation locale. En ce sens, le CDT n'est pas codifié dans le Code de l'urbanisme.

Concernant l'ordonnancement juridique, le CDT doit être compatible avec le Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France (SDRIF).

Les CDT engagent un partenariat opérationnel, **sur une durée de 15 ans**, entre l'Etat et les collectivités locales, pour favoriser le développement des secteurs desservis par le réseau Grand Paris Express, concourant au développement régional et aux « objectifs du Grand Paris ». Ils sont élaborés de façon partenariale entre le Préfet de Région d'une part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale d'autre part, et définissent « les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et des ressources naturelles ».



- **Le CDT est la clé d'entrée stratégique pour le financement des projets**
- Le financement sera assuré dans le cadre des différentes contractualisations avec l'Etat, la Région et le Département
- Par exemple, la Région, au titre de son schéma directeur (SDRIF) indique que les CDT seront les documents contractuels de référence

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » : périmètre et horizon temporel

Les signataires du CDT sont la Communauté Paris-Saclay, les communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin et des Ulis, l'Etat représenté par le préfet de la Région Ile de France. Les partenaires du CDT que sont Le Conseil Départemental de l'Essonne et le Conseil Régional d'Ile-de-France peuvent être signataires s'ils le souhaitent comme le prévoit la loi du Grand Paris.

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » couvre, au sein de l'Opération d'Intérêt National créée par décret de mars 2009, le territoire des 7 communes directement concernées par l'aménagement de la frange Sud du plateau de Saclay visant à créer un campus cluster de rang mondial.

Ces communes appartiennent toutes à la Communauté Paris-Saclay. La Communauté Paris-Saclay, créée en 2016 et située à une quinzaine de kilomètres au Sud-Ouest de Paris, unit 27 communes et compte de l'ordre de 300 000 habitants. Le territoire concerné concentre des atouts remarquables, avec 15% de la recherche en France, 25 000 chercheurs dans 160 laboratoires publics ou privés, 35 000 étudiants, 23 500 entreprises et 145 000 emplois ; la Communauté Paris-Saclay est également au cœur du pôle de compétitivité mondial Systematic Paris-Région, du projet du Grand Paris, et directement impliquée dans le Plan Campus.

Au-delà du périmètre du CDT, il existe des imbrications fortes en termes de continuité urbaine, de bassins de vie, de développement économique, de transports en commun... Cette préoccupation d'intégrer le CDT dans une vision territoriale plus large constitue une des pierres angulaires de l'ensemble des parties prenantes. D'une part, afin de s'assurer de la cohérence d'ambition à l'échelle communautaire, les communes non signataires du CDT seront pleinement informées tout au long de la procédure et leurs représentants le valideront dans le cadre du conseil communautaire de la Communauté Paris-Saclay. D'autre part, le CDT précise pour le territoire qu'il couvre les ambitions du Schéma de développement territorial (SDT), socle commun du projet Paris-Saclay adopté par le Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay en janvier 2012. Le SDT avait permis de fixer les grands principes d'une réflexion d'ensemble à l'échelle des 49 communes de ce grand périmètre : partager l'ambition de faire de Paris-Saclay un centre mondial de l'innovation ouverte, et engager une démarche collective pour réussir le cluster scientifique et technologique au sein d'un campus urbain innovant. Enfin, et plus largement, le projet du territoire Sud de Paris-Saclay participe aux grands équilibres régionaux et s'inscrit en cohérence avec les autres grands projets d'aménagement et CDT en cours d'élaboration. Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » précise, notamment dans le titre I, comment ce projet s'appuie sur la complémentarité et la coopération avec l'ensemble des territoires voisins, à différentes échelles.

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » constitue un cadre partenarial à horizon 15 ans, qui organise la mise en œuvre progressive de ce projet et met en place un cadre de gouvernance pour son suivi et d'ajustement pour garantir sa résilience dans le temps.

Pourquoi un CDT pour Paris-Saclay Territoire Sud ?

L'Etat et les collectivités locales signataires du Contrat de développement territorial Paris-Saclay Territoire Sud ont voulu traduire dans ce document un dessein politique partagé : la valorisation des atouts d'un territoire d'exception, dans une stratégie concertée de développement durable.

Le projet est d'abord à caractère scientifique et industriel. Il s'agit d'activer le potentiel de croissance économique du territoire en s'appuyant sur une stratégie d'innovation ouverte qui mobilise l'excellence académique de l'Université Paris-Saclay et des outils de transfert de technologies adaptés.

Le projet de création du pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay, intégré dans le réseau des pôles de développement franciliens en complémentarité avec les territoires voisins, est un puissant outil de création d'entreprises et d'emplois, mettant à profit notamment le large potentiel du parc d'activités de Courtabœuf. Il doit s'affirmer comme une locomotive nationale de la régénération du tissu industriel.

Le projet de la frange Sud est un projet d'aménagement fortement inscrit dans le territoire et au service de ses habitants. L'ancrage territorial se traduit concrètement dans les opérations : des quartiers connectés entre eux et avec les villes, des transports en commun créant un lien territorial fort, des espaces paysagers articulés avec l'activité agricole. Le campus urbain, en effet, ne trouvera son sens profond qu'en s'établissant à partir des éléments de patrimoine du territoire, sa géographie, sa culture. Aussi s'inscrit-il dans une logique de complémentarité avec la vallée au sein de quartiers mixtes, attractifs et animés parce que disposant de la gamme complète des logements destinés aux familles, salariés et étudiants. De même, les équipements et services nouveaux seront accessibles à toute la population de la vallée et des deux plateaux.

En mettant en valeur les ressources naturelles locales, le projet vise à bâtir un éco-territoire exemplaire. L'objectif est de tirer tout le parti possible de la qualité des espaces naturels et agricoles du plateau en optimisant leur intégration dans le fonctionnement du cluster. Les aménagements, s'appuyant sur les principes de sobriété énergétique et de faible empreinte écologique, doivent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et usagers, ainsi qu'à l'image et au rayonnement international du cluster. Les collectivités locales ont par ailleurs décidé que la ville intelligente (smart-city) saura également mettre son expertise au service de l'économie sociale et solidaire, tout en contribuant à l'économie des ressources.

A la fois document contractuel et de planification, le CDT présente la déclinaison opérationnelle et programmatique des actions des maîtres d'ouvrage, avec une focalisation sur les grandes opérations et les projets d'infrastructures. A l'horizon de cinq, dix puis quinze ans, il organise la mise en œuvre progressive du projet Paris-Saclay sur la frange Sud du plateau de Saclay et met en place les instruments de suivi et d'adaptation susceptibles d'en garantir la bonne exécution.

Les signataires du contrat savent que l'accessibilité et la desserte du site par les lignes de transport en commun constituent un préalable indispensable du projet Paris-Saclay. Il est question de la réalisation des lignes de bus en site propre, de la mise à niveau du RER B, de la construction de la ligne n°18 du Grand Paris Express. Il s'agit également d'un système complet de mobilités à même de répondre à la diversité des besoins de déplacement doux et des liaisons plateaux-vallée. La réalisation concomitante des infrastructures routières prévues dans le CDT assurera l'accessibilité du plateau et la fluidité de la circulation entre les vallées et les plateaux Sud, en direction de Paris.

Titre I : le projet stratégique de développement durable

Un projet scientifique et industriel de niveau international

Le projet Paris-Saclay s'inscrit dans un contexte économique en grande transformation depuis ces dernières décennies, avec l'explosion des échanges internationaux et l'affirmation de la troisième révolution industrielle. Dans ce cadre, **la connaissance et l'innovation prennent une place déterminante dans la consolidation de la compétitivité de la France** et dans la pérennisation de ses emplois industriels. Primordial, l'impératif d'innovation est devenu l'objet d'une intense compétition entre un petit nombre de clusters associant universités, centres de recherche et entreprises.

Comme projet scientifique et industriel, **le CDT vise à faire de ces évolutions une opportunité pour démultiplier le potentiel de Paris-Saclay** afin d'en faire le moteur de l'innovation et de la croissance française. Son ambition s'explique par le choix de la puissance publique d'en faire une priorité nationale, avec un investissement exceptionnel d'abord dans la recherche (plus d'1 milliard d'euros, notamment dans le cadre de l'Idex Paris-Saclay), en financements de programmes immobiliers d'enseignement supérieur et de recherche (1,4 milliards d'investissement, notamment au travers du Plan campus) et enfin dans l'amélioration des transports (environ 2,3 milliards pour la ligne 18 du métro Grand Paris Express).

Un projet qui répond à l'enjeu de production de connaissances et d'innovations

Le projet développé sur la frange Sud du cluster Paris-Saclay a pour but de **stimuler les croisements et les interactions**. En effet, le modèle traditionnel, linéaire et séquencé, allant de la recherche fondamentale à la production en série en passant par la recherche appliquée est devenu obsolète. L'innovation actuelle est ouverte et se fait sur les marges, par l'hybridation des acteurs et le croisement des disciplines. Son cycle s'est accéléré et complexifié, entraînant la nécessité d'adapter les politiques de soutien et de développement de l'innovation créant des écosystèmes propices à plusieurs secteurs.

Dans ce contexte, la dimension territoriale a pris une importance cruciale par sa capacité à faciliter les échanges et les collaborations entre acteurs. **La notion de proximité organisée est ainsi au cœur du projet stratégique** du CDT pour faire de ce territoire un écosystème de l'innovation performant.

Cela se traduit d'une part par la constitution d'une masse critique sur un territoire compact. En lien et en complémentarité avec Paris qui garde une place centrale en matière d'enseignement et de recherche **l'implantation sur la frange Sud de plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche**, et l'installation sur le plateau d'une partie de l'Université Paris-Sud valorise le niveau mondial recherché. Une stratégie d'ouverture sur la ville et de développement en lien avec l'université Paris-Saclay structurera l'évolution de l'actuel campus de l'Université Paris-Sud. C'est aussi le cas au niveau industriel, avec l'arrivée de centres de recherche et développement de grands groupes internationaux, comme EDF ou Horiba. Ce territoire a ainsi vocation à regrouper un grand nombre de chercheurs (publics ou privés) et d'étudiants en développant un pôle scientifique d'excellence reconnu au niveau mondial en se basant sur des filières déjà bien implantées (aérospatial, défense, sécurité, sciences du vivant) ou en devenir (gestion intelligente de l'énergie, TIC, biotechnologies...). Une complémentarité fonctionnelle existe d'ores et déjà avec les autres territoires franciliens, notamment porteurs de pôles de compétitivité et de recherche spécialisés, comme le Gépôle d'Evry, destiné à la biotechnologie et à la génétique.

La proximité organisée passe d'autre part par la mise en réseau des acteurs. De fait, la concentration géographique reste sans conséquence si elle ne s'accompagne pas d'un travail permanent de mise en lien des acteurs. Le projet du CDT vise ainsi à mettre fin à toutes les formes de cloisonnement qui freinent la dynamique d'innovation afin de développer une logique de partenariats. C'est dans cette perspective que s'inscrit **l'Université Paris-Saclay, créée par décret n°2014-1674 du 29 décembre 2014**, qui permettra l'hybridation des disciplines et le brassage aussi bien des étudiants que des chercheurs. L'émergence de cette université s'accompagnera aussi d'un **développement des partenariats entre la recherche publique et la recherche privée**, à travers par exemple la mise en place de laboratoires communs et de projets collaboratifs. Déjà impulsée dans le cadre des pôles de compétitivité, cette culture collaborative fera évoluer le maillage donneurs d'ordre / sous-traitants en partenariats de projet et inscrira l'innovation dans une dynamique de co-développement.

Bénéfique pour les entreprises comme pour l'université, cette proximité organisée le sera aussi pour les habitants du territoire. Les habitants bénéficieront directement de cette dynamique de production de connaissances, dans une logique d'ouverture de l'université sur la ville à travers l'organisation de conférences et la présence d'une population cosmopolite. **L'intensification des liens entre sciences et société constitue un autre levier pour susciter l'innovation.** Dans cette logique, la structuration de communautés transversales mixant étudiants, habitants et professionnels est un axe stratégique du CDT.

Un contrat qui favorise la création d'entreprises et l'accès à l'emploi

Cette volonté de faire de la frange Sud de Paris-Saclay un pôle d'enseignement et de recherche parmi les meilleurs au monde est inséparable de l'ambition économique et industrielle du CDT. **Cette excellence scientifique y est considérée comme un levier pour développer les créations d'emplois et leur diffusion sur le territoire**, notamment dans les zones d'activités existantes de l'agglomération Paris-Saclay.

La **création de PME technologiques** et leur montée en puissance sur le territoire est un élément clé du passage de l'excellence scientifique à la performance économique. Rendue possible par la proximité organisée, cette ambition est donc au cœur du projet stratégique. Elle suppose de développer les aménités proposées à ces jeunes entreprises, en termes de locaux, de services comme d'accès aux financements. C'est tout l'objet des politiques de développement économique menées conjointement par la Communauté Paris-Saclay, le pôle de compétitivité Systematic, l'Université Paris-Saclay et l'EPA Paris-Saclay. Cette ambition exige aussi de diversifier l'offre en immobilier économique dans une logique de **complémentarité entre les pôles économiques du grand territoire de Paris-Saclay**, pour faciliter le parcours résidentiel des entreprises et accompagner leur croissance sur le territoire.

A cet égard, **le parc de Courtabœuf, inscrit au périmètre de l'OIN, constitue un site privilégié pour les nouveaux entrants** issus de l'écosystème Paris-Saclay ainsi que pour toutes les entreprises, quels qu'en soit le secteur ou la taille - sous-traitants, fournisseurs, entreprises de services, de production -, soucieuses de trouver des solutions à brèves échéances. La dimension du parc, la variété des solutions immobilières existantes ou à venir, son positionnement à l'immédiate proximité de la frange Sud du Plateau contribueront à consolider encore davantage un potentiel déjà réel dans l'économie francilienne.

Au-delà de ces emplois technologiques à haute qualification, le projet Paris-Saclay aura aussi un **impact positif sur le développement d'emplois moins qualifiés** : la hausse du nombre d'usagers du territoire entraînera une augmentation des emplois de services aux particuliers et aux entreprises permettant ainsi à tous, quel que soit son niveau de formation, de bénéficier des retombées de l'écosystème.

Le projet stratégique vise ainsi à combiner l'excellence des PME technologiques et la croissance des emplois induits dans une logique de diversification du tissu productif, afin de mettre ce projet industriel au bénéfice de tous les actifs.

Le développement économique veillera à associer dans ses impacts et ses effets induits le quartier prioritaire « Contrat de ville », signé le 3 juin 2015, des Ulis et les quartiers en veille de Palaiseau et des Ulis. Dans le cadre de la démarche communautaire de cohésion sociale et territoriale, la ville des Ulis fera l'objet d'une attention particulière afin d'assurer son développement et son intégration à la dynamique du cluster. Les habitants des quartiers en Politique de la ville devront notamment bénéficier de la redynamisation du parc d'activités de Courtabœuf et d'une meilleure offre de transport avec le Sud plateau.

Un projet qui s'appuie sur la complémentarité et la coopération avec les territoires voisins

Pour être viable et pérenne, l'organisation de la proximité sur la frange Sud de Paris-Saclay doit se doubler d'un **développement des complémentarités et des coopérations avec les territoires voisins**, et ce à toutes les échelles (depuis les autres communes de la Communauté Paris-Saclay jusqu'à l'ensemble de la région Île-de-France en passant par le Sud de l'Essonne, l'Est des Yvelines et bien sûr la capitale). Le Sud du plateau de Saclay n'est pas une île autarcique et extraterritoriale ; au contraire, il a vocation à devenir une locomotive d'un territoire bien plus vaste en impulsant une dynamique d'innovation qui le dépasse.

Par ailleurs, la nouvelle Communauté Paris-Saclay permettra de développer une synergie efficace entre le plateau de Saclay, Courtabœuf (et les trois communes concernées), et le pôle Massy-Palaiseau.

Le projet stratégique du CDT décline trois types de complémentarité. Le premier concerne les coopérations entre la frange Sud du cluster de Paris-Saclay et les autres pôles économiques du territoire. Comme évoqué dans le Schéma de Développement Territorial de Paris-Saclay, il s'agit notamment de **mettre en synergie le Sud du plateau centré sur la R&D et l'innovation avec les pôles tertiaires et productifs du territoire** (Courtabœuf, Massy, Vélizy, Buc/Toussus-le-Noble/Les Loges-en-Josas, le plateau de Satory et Saint-Quentin-en-Yvelines) dans une logique de complémentarité fonctionnelle des offres immobilières et des positionnements (géographiques, sociaux, d'image). Cela s'applique aussi à une échelle plus vaste, avec l'intégration de Paris-Saclay au système de pôles complémentaires du Grand Paris.

Le deuxième type concerne les **complémentarités territoriales**. C'est le cas avec Massy, véritable porte d'entrée du territoire reliant la frange Sud aux autres pôles régionaux voire mondiaux via le Grand Paris Express, le tram-train avec Evry et l'interconnexion LGV avec Orly et son aéroport international. C'est aussi le cas avec Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines qui font partie intégrante du cluster.

Par ailleurs, le CDT intégrera à ses réflexions le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, présent en partie sur son territoire.

Enfin, le troisième type de coopérations désigne les **complémentarités entre l'université Paris-Saclay et les pôles d'enseignement supérieur et de recherche de la métropole parisienne**, à commencer par le pôle d'Evry, en particulier son biocluster du Genopole avec lequel les partenariats sont à renforcer. Ces coopérations pourront prendre la forme de projets de recherche communs en s'appuyant sur les domaines d'excellence de ces différents pôles et sur la mise en place de double-cursus pour favoriser le brassage des étudiants. Par son rayonnement international, Paris-Saclay permettra en outre de donner une nouvelle ampleur à la Vallée Scientifique de la Bièvre dont il est voisin, et de renforcer la place du Grand Paris dans le réseau mondial des connaissances et de l'innovation.

Un projet social et territorial au service des habitants actuels et futurs

Les dimensions sociales et territoriales constituent le second pilier du projet stratégique du contrat de développement territorial, venant compléter le premier pilier scientifique et industriel. Ce deuxième pilier est conçu dans une perspective d'équilibre et d'amplification de la qualité de vie, de manière à ce que le projet Paris-Saclay bénéficie à l'ensemble des usagers du territoire, présents et futurs.

Ce projet social et territorial est une condition à la réussite du projet scientifique et industriel. La dynamique d'innovation et la proximité organisée ne pourront être mise en œuvre que dans un territoire vivant, fonctionnellement mixte et socialement diversifié. De la même manière, le projet scientifique et industriel constitue la condition à la réussite du projet social et territorial. C'est en effet l'ampleur de ce projet qui rend possible la mise en place des services et des équipements évoqués ci-dessous.

Un projet qui passe par la conception de quartiers innovants, attractifs et ouverts à tous

Le CDT Paris-Saclay Territoire Sud s'appuie sur la réalisation d'un campus urbain principalement sur le Sud du plateau de Saclay, de part et d'autre de la N118. Cela se traduit par de grandes opérations d'aménagement. Celles-ci ont vocation à devenir **des quartiers vivants et ouverts à tous, attractifs et innovants**. Ces opérations sont engagées avec le souci de répondre à un niveau d'exigence très élevé en matière de développement durable. Ainsi, le 18 décembre 2014, le ministère du Logement a décerné à l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay un diplôme certifiant que les deux ZAC créées autour des quartiers de l'Ecole polytechnique et du Moulon sont « engagées pour la labellisation EcoQuartier ». Le Campus urbain de Paris Saclay a par ailleurs été déclaré, en février 2015, lauréat de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Si chacun de ces quartiers dispose de son identité propre, notamment le quartier du Moulon à l'Ouest, le quartier de Corbeville au centre et le quartier de l'Ecole polytechnique à l'Est qui accueilleront une vie étudiante intense, tous reposent sur les 3 principes suivants :

- **La mixité fonctionnelle est le premier de ces principes.** Trop longtemps, le plateau de Saclay a été urbanisé sous la forme de blocs monofonctionnels se tournant le dos, ce qui est incompatible avec l'ambition du CDT de stimuler les interactions et les croisements. L'enjeu est donc de changer de logique, de manière à **favoriser l'émergence d'une ambiance urbaine**, chaque quartier rassemblera l'ensemble des fonctions urbaines (habitat, économie, commerces) et proposera une offre importante en aménités publiques et privées.

- **L'intensité urbaine et le brassage constituent le deuxième principe pour ces quartiers. L'accent sera mis sur les interactions et la rencontre** entre les différents usagers de ces quartiers, qu'ils y habitent, y travaillent ou y étudient. Cela passe notamment par la mutualisation de certains équipements, par la création d'espaces publics fédérateurs et par une diversité dans l'offre de logements.

- **La création d'équipements publics structurants et fédératifs**

De nouveaux équipements publics structurants et de proximité seront créés, non seulement pour l'habitant, tels que des équipements scolaires (écoles, crèches), des équipements sportifs, mais également des équipements créés en résonance avec la culture scientifique du territoire, et à vocation plus artistique (théâtre, musique, danse...). En effet, la fertilisation croisée peut s'appliquer autant entre art et science que recherche et industrie. L'espace public participera de ce mouvement en intégrant par exemple des œuvres d'art.

Paris-Saclay étant un lieu d'expérimentation, **ces quartiers seront aussi des territoires démonstrateurs**, permettant d'expérimenter grandeur nature et *in situ* les innovations incubées sur le territoire. Il s'agit ici de mettre l'innovation des entreprises et universités au service des habitants du territoire, en leur permettant de profiter de nouveaux services innovants. Cela concerne notamment les questions de mobilité et d'énergie, avec le déploiement de systèmes intelligents.

La logique visée par les partenaires du CDT est de **faire du Plateau de Saclay le modèle de demain**, d'accompagner l'émergence d'un territoire où le vivre-ensemble fait sens. Le projet Paris-Saclay impulse ainsi un mouvement incitant les acteurs à construire une démarche partagée et intégrée. Derrière ces projets, il y a la volonté d'avoir de véritables quartiers attractifs avec des logements, des commerces, de la vie. L'ensemble de ces opérations modifiera progressivement et concrètement le visage de notre territoire et permettra d'amplifier le rayonnement de nos villes et de nos quartiers.

L'agglomération se positionne clairement comme **moteur du développement territorial du Sud-Ouest francilien**, en complémentarité avec les territoires voisins, pour assurer à la métropole un rayonnement national et international. Pour pérenniser concrètement ces ambitions du territoire, le travail sur la question du peuplement est central et passera par un équilibre social des quartiers (construction de logements de qualité, de projets de lotissements et d'accession à la propriété).

Vivre ensemble, c'est enfin choisir de vivre et de partager les mêmes règles de vie et une même appartenance à un pays choisi, à un territoire choisi, à une ville choisie. La vie en collectivité doit reposer sur des règles, des principes et des valeurs respectés par tous. C'est pourquoi l'action publique sera vigilante sur le déploiement d'une politique de sécurité et de prévention intégrée aux projets urbains, afin de garantir un fonctionnement harmonieux des futurs quartiers.

Un projet qui vise un développement urbain équilibré du territoire en tenant compte des mobilités

La priorité est mise aussi sur **l'intégration urbaine de ces nouveaux quartiers dans leur environnement naturel et urbain**. Ces opérations d'aménagement sont conçues en continuité avec les villes existantes, dans une logique de compacité afin de limiter la consommation foncière. L'idée n'est pas d'aménager une ville nouvelle sur le plateau mais, d'une part d'intensifier l'existant pour permettre la montée en puissance du territoire et d'autre part de relier les villes existantes avec les quartiers émergents du plateau et de les connecter entre eux.

Cette montée en puissance n'est possible que parce qu'elle s'accompagne d'une augmentation sans précédent de l'accessibilité du territoire. Venant **pallier le déficit d'offre en transports en commun et la saturation du réseau routier**, l'offre de mobilité sera renforcée à travers l'amélioration de l'existant et la création de nouvelles infrastructures. Ce sera le cas pour les flux de courtes distances entre les différents quartiers de la frange Sud et entre les plateaux et la vallée, et pour les flux de moyennes distances avec le reste de la métropole, grâce à la construction du Grand Paris Express qui reliera le plateau aux grandes portes d'entrée du territoire (Massy et la gare TGV, le pôle multimodal de Versailles Chantiers, Orly et l'aéroport international), et à la réalisation d'infrastructures routières qui rendront plus fluides les accès à la frange Sud du plateau de Saclay.

Les nouveaux quartiers seront construits autour des gares multimodales, pour garantir leur connexion au reste du territoire. En complément des locaux universitaires et économiques, des logements et des équipements seront construits. L'enjeu est d'**avoir suffisamment de logements sur chaque quartier pour leur permettre de se doter des équipements de proximité** comme les crèches et les écoles, et éviter ainsi que l'arrivée de nouveaux habitants ne se traduise par une saturation des équipements existants.

Territorial, cet équilibre est aussi social. La diversification qualitative du parc de logements et son extension quantitative est en effet au cœur du CDT afin de répondre aux besoins des habitants déjà présents sur le territoire ou voulant s'y implanter. Répondant à la crise du logement qui frappe l'Île-de-France, cela permettrait aussi de fluidifier les parcours résidentiels des ménages et d'éviter ainsi que le projet Paris-Saclay aboutisse à un processus d'éviction des habitants les moins aisés. Cela suppose enfin de **prendre en compte les spécificités des besoins résidentiels de la Frange Sud** qui est aussi un territoire de passage pour des étudiants, des chercheurs ou des salariés : aux logements familiaux permanents s'ajouteront donc des logements temporaires, en premier lieu les logements étudiants.

Un projet qui crée un éco-territoire équilibré, respectueux de son environnement immédiat et à la pointe de l'innovation

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » a également l'ambition de positionner le territoire de la Communauté Paris-Saclay comme un éco-territoire de premier plan. Faire l'éco-territoire, c'est d'abord **porter un soin particulier à l'environnement dans lequel s'inscrit le projet**. Avec ses terres fertiles, le plateau de Saclay est l'un des derniers espaces agricoles fonctionnels intégrés au Grand Paris. C'est également un écosystème riche où coteaux boisés et zones humides jouent un grand rôle pour la biodiversité. Il forme une ressource déterminante, que le projet doit intégrer, préserver et mettre en valeur. C'est dans cette perspective qu'a été créée la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF), instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013, qui protège de l'urbanisation près de 4 000 hectares - dont plus de 2 300 hectares de terres agricoles. Mais, au-delà de la préservation, le projet souhaite associer les espaces ouverts à la dynamique d'ensemble. C'est pourquoi il envisage une forme de gouvernance agro-écologique, afin d'inventer les nouvelles relations entre ville et nature. C'est dans cet état d'esprit qu'est élaboré le programme d'action de la ZPNAF, la gouvernance mise en place permettant la participation active du monde associatif et des grands intervenants du monde agricole à la rédaction du règlement, dont notamment les Collectivités, l'Agence des Espaces Verts (AEV), la Chambre interdépartementale d'agriculture et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et l'association Terre et Cité.

Le CDT s'inscrit par ailleurs dans les principes de la convention européenne du Paysage (dite convention de Florence). Cette convention, approuvée par le Conseil de l'Europe le 20 octobre 2000 et ratifiée par la France le 1^{er} mars 2007, développe les 4 grands principes suivants :

- Identification et qualification des paysages (notamment à travers les atlas de paysages) ;
- Définition des objectifs de qualité paysagère ;
- Intégration du paysage dans les politiques sectorielles (notamment à travers les évaluations environnementales et études d'impact) ;
- Information et sensibilisation du public.

En outre, l'EPA Paris-Saclay et ses partenaires se sont engagés auprès de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) à réaliser un schéma directeur paysager sur le quartier du Belvédère (ZAC du Moulon), permettant de partager une vision des orientations d'aménagement paysagères et urbaines du quartier. Ce schéma directeur paysager élaboré par le groupement MSTKA (Saison-Menu, architectes-urbanistes) a été validé en juin 2013 par la CNDPS.

Celui-ci permet de restructurer le schéma viaire existant de manière à libérer le cœur de site pour l'accueil des nouveaux programmes, la qualification paysagère et la création de cheminements doux. Le Schéma Directeur pose donc les conditions pour densifier le quartier tout en valorisant les diverses qualités paysagères.

Le projet se compose d'un cœur de site majoritairement piéton inscrit dans un maillage d'ensemble, bordé des pelouses arborées et d'une butte boisée.

L'ambition exige également de définir un **nouveau mode de développement urbain, plus sobre, mobilisant des ressources locales et les combinant intelligemment**. Dans tous les domaines (énergie, mobilité, gestion de l'eau, déchets et métabolisme urbain), le projet cherche à optimiser le fonctionnement des systèmes artificiels et leurs interactions avec l'environnement naturel.

La restauration des rigoles du plateau de Saclay créées sous Louis XIV pour l'alimentation en eau du château de Versailles est évidemment au cœur du projet. Elles seront support d'une gestion coordonnée et durable de l'eau sur le Plateau de Saclay qui conciliera les enjeux de prévention des inondations, de drainage des terres agricoles et de préservation des milieux naturels remarquables.

Le projet vise à mettre le potentiel scientifique et l'innovation technologique au service de l'éco-territoire. Le **développement d'outils numériques** contribuera à faire de Paris-Saclay un « living lab », c'est-à-dire un lieu où les forces vives du territoire - étudiants, chercheurs, salariés, habitants - pourront se mobiliser et apporter leur contribution à la mise en place de la ville durable.

Enfin, **le territoire Paris-Saclay se veut également ambitieux en termes d'innovation économique et sociale**. Autre manière d'entreprendre prometteuse face aux crises économiques, financière et écologique actuelles, l'économie sociale et solidaire répond aux besoins sociaux avec des méthodes plus adaptées au plus près du terrain. Animé par des entrepreneurs sociaux déterminés, il reste néanmoins un modèle d'économie avec des moyens financiers modestes et fragiles, encore peu connu des acteurs du territoire. Le réseau de l'économie sociale et solidaire représente en Région Ile-de-France 16,3% des emplois soit 374 000 salariés dans des secteurs d'activités variés : santé, bâtiment, agriculture, culture, etc. Conscient de son utilité sociale pour soutenir l'emploi ou encore diffuser des techniques respectueuses de l'environnement, la Communauté Paris-Saclay souhaite se porter garant de son développement et de son animation (auprès des entrepreneurs sociaux déterminés).

Titre II : les priorités et les objectifs

Cette partie vise à mettre en avant des objectifs et priorités thématiques, mais aussi les cohérences et articulations à développer pour « faire projet ».

C'est dans cette logique qu'est mis en avant un phasage commun pour la montée en puissance des transports, de l'habitat et de l'activité économique, en 3 temps :

- *Un premier horizon à 5 ans, permettant de disposer d'une visibilité forte sur des projets précis ;*
- *Un deuxième horizon à 2023-2024, horizon intermédiaire central car correspondant à la date finalement retenue pour la mise en service du tronçon de la ligne 18 du Grand Paris Express desservant le territoire ;*
- *L'horizon de la fin du CDT, à échéance 15 ans.*

C'est le sens des 5 priorités retenues - déclinées en 15 grands objectifs - qui organisent ce titre II :

- A. L'accompagnement de la montée en puissance scientifique et économique de Paris-Saclay comme un pôle de l'innovation de rang mondial ;*
- B. L'habitat, un développement équilibré et conjoint avec celui de l'emploi et la présence étudiante ;*
- C. Le déploiement cohérent et progressif des infrastructures de mobilités avec celui des opérations d'aménagement sur le territoire ;*
- D. La transition vers un éco-territoire au bénéfice de la qualité de vie de l'ensemble des usagers du territoire ;*
- E. L'équilibre et l'intégration entre les dimensions universitaire, industrielle et territoriale du projet.*

Priorité A : Accompagner la montée en puissance scientifique et économique de Paris-Saclay comme un pôle de l'innovation de rang mondial

A1. Objectif : Accompagner l'essor de l'Université Paris-Saclay comme un pôle d'excellence au rayonnement international

La frange Sud de Paris-Saclay bénéficie d'un potentiel unique en termes de recherche et d'enseignement supérieur. Elle regroupe d'ores et déjà un grand nombre d'établissements : l'université Paris-Sud, des grandes écoles reconnues (Ecole polytechnique, Centrale-Supélec, l'Institut d'Optique, HEC...), des instituts de recherche publics (le CNRS à Gif-sur-Yvette, l'INRA à Jouy-en-Josas et le CEA à Saint-Aubin), sans compter les centres de R&D privés. A l'échelle de l'ensemble du plateau, Paris-Saclay représente aujourd'hui plus de 13% des effectifs de la recherche française. L'objectif du CDT est d'accompagner l'émergence de ce pôle universitaire et scientifique dans une logique de mobilisation des ressources et d'intensification de leur mise en synergie afin de constituer une masse critique visible et reconnue, capable de se positionner face aux quelques universités de classe mondiale.

Le premier volet de cet objectif consiste donc à réunir les conditions d'existence et de permanence de ce pôle via, notamment, la **mise en place d'une offre de services de qualité et le renforcement et le développement d'équipements publics sur le territoire**. Il s'agit donc d'accompagner la montée en puissance de l'Université Paris-Saclay dont les ressources scientifiques existantes seront complétées par une hausse sensible des effectifs de recherche. En effet, avec le plan campus **six nouveaux établissements s'implanteront sur la frange Sud du plateau d'ici à 2020** : l'Ecole Centrale Paris (2017), l'ENSTA ParisTech (2012), l'Ecole Normale Supérieure (ENS Cachan, 2018), l'ENSAE ParisTech (2016), l'Institut Mine-Télécom, et Agro ParisTech-INRA (2020). Par ailleurs l'Université Paris-Sud regroupera sur le plateau certaines de ses implantations, comme l'UFR de pharmacie située actuellement à Chatenay-Malabry qui rejoindra le pôle Biologie-Chimie-Pharmacie. Cela permettra à l'ensemble de ces établissements de moderniser leurs locaux, de renouveler leurs projets et d'augmenter leurs effectifs face à la hausse de la demande. A terme, le Sud du plateau de Saclay regroupera ainsi plus de 38 000 étudiants, plus de 9 000 doctorants et post-doctorants, et 12 000 enseignants-chercheurs, sur un campus de 7 km de long.

Au-delà de cette concentration géographique, le projet Paris-Saclay vise à intensifier les interactions entre ces structures, afin de favoriser les hybridations entre les disciplines et les spécialités. C'est toute l'ambition de **l'Université Paris-Saclay, créée par décret n°2014-1674 du 29 décembre 2014**, pour fédérer toutes ces structures autour d'un projet commun. Porté par la Fondation de Coopération Scientifique avec le soutien du programme des investissements d'avenir (IDEX Paris-Saclay), le lancement de l'Université Paris-Saclay fait suite à la dynamique de coopération scientifique déjà à l'œuvre depuis plusieurs années sur le plateau, avec les réseaux thématiques de recherche avancée Digitéo et Triangle de la Physique, et la création de la fondation de mathématiques Jacques Hadamard.

L'accent est mis sur le **rapprochement entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**, afin de favoriser les croisements et les économies d'échelles et de mettre fin à la fragmentation dont souffre l'excellence de l'enseignement supérieur français. Ces structures seront regroupées dans un nombre limité de « schools », en charge chacune de l'organisation de la recherche et de la formation dans un domaine scientifique donné. Les étudiants auront des cours en commun et obtiendront des diplômes communs, l'Université Paris-Saclay pourra mutualiser certains équipements scientifiques et les logements étudiants.

En outre, l'essor de l'université Paris-Saclay s'accompagnera d'un **développement des partenariats entre la recherche publique et la recherche privée**, de manière à faciliter le passage de la connaissance à l'innovation. La présence d'entreprises intéressées par la recherche publique représente un potentiel fort, qui ne demande qu'à être activé. Il le sera par la création de chaires d'entreprises et de laboratoires communs, dans lesquels les entreprises contribuent au financement et mettent à disposition certains de leurs chercheurs lors de projets scientifiques ponctuels. Cette dynamique sera aussi renforcée par le développement de l'alternance à tous les niveaux d'études (de la licence au doctorat). La création de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) System X s'inscrit aussi dans cette perspective, en regroupant plus de 44 partenaires dont 35 industriels pour développer les transferts de compétences et de technologies sur le thème des systèmes complexes.

A2. Objectif : Soutenir la création et l'incubation de start-up technologiques, et plus largement de PME, pour favoriser l'innovation et l'emploi

L'émergence de l'Université Paris-Saclay et la multiplication des interactions entre les disciplines scientifiques qu'elle induit fera de Paris-Saclay un lieu majeur de production de la Connaissance. L'ambition du CDT est de créer les conditions propices à l'activation de ce potentiel pour en faire un levier du développement économique du territoire (de la commune à la métropole). Pour l'instant, celui-ci reste en effet sous-exploité : le taux de création d'entreprises reste inférieur à ceux observés dans des contextes similaires à l'étranger, en dépit de l'excellence des établissements et de la haute qualification de la main d'œuvre. Passer du potentiel à la réalité suppose ainsi de mettre en œuvre une pluralité d'actions pour faire de la frange Sud un terrain fertile pour l'incubation des innovations et la création d'entreprises.

Cet objectif se traduit tout d'abord par le **renforcement des infrastructures spécifiquement dédiées aux start-up**. Depuis ces dernières années, plusieurs structures d'enseignement supérieur ont développé leur propre pépinière d'entreprises pour encourager leurs étudiants à se lancer dans l'entrepreneuriat. Le CDT a pour but de donner une nouvelle ampleur à cette ambition. Cela passe notamment par la création d'un IPHE (Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprises) au cœur du campus, constituant une ressource déterminante pour les entrepreneurs souhaitant développer leur projet. Regroupant dans un même bâtiment un incubateur, une pépinière et un hôtel d'entreprise, cet équipement permet de s'adapter aux différents rythmes de croissance des start-up. Soutenu par les acteurs publics, cet IPHE sera complété par une offre immobilière privée à destination des entreprises innovantes.

A cela s'ajoute un **renforcement significatif des services d'accompagnement aux PME et aux entrepreneurs**, de manière à leur donner accès aux compétences et aux ressources dont ils ont besoin pour concrétiser leurs projets. Il s'agit notamment de la mise en contact avec des investisseurs potentiels dans un domaine marqué par l'importance des coûts d'investissement. Réalisé par les collectivités et l'EPA Paris-Saclay, ce travail de mise en réseau est déterminant, car il permet de rendre visible et utile les nombreuses ressources présentes sur le plateau de Saclay. Le pôle de compétitivité Systematic aura aussi un rôle important, à la suite de son programme Ambition PME qui accompagne les entreprises dans leur stratégie de développement, à l'international ou avec les grands groupes du territoire.

Les objectifs inscrits correspondent, sur l'ensemble du CDT, à un ordre de grandeur global d'environ **650 000 m² de Surface Plancher de Construction d'activités économiques** (y compris les programmes déjà engagés, en particulier EDF), correspondant à la création d'environ 20 000 à 25 000 emplois à l'horizon 2030. Ce développement portera de manière équilibrée sur plusieurs profils d'entreprises cibles :

- Les Centres de recherche et développement, grands comptes, dont l'activité doit avoir un lien fort avec l'écosystème du « cluster ». Ces entreprises sont à rechercher de manière exogène ;
- Les ETI (entreprises de tailles intermédiaires), fers de lance de l'économie ;
- Les start-up issues des établissements d'enseignement supérieur et des incubateurs, ayant vocation à devenir des PME performantes ;
- Les commerces et les entreprises de services aux entreprises et aux personnes.

Le développement de ces activités économiques devrait se dérouler au rythme de plusieurs vagues, permettant une montée en puissance :

- A horizon 5 ans : un objectif de réalisation d'environ 200 000 m² d'activités (y compris le projet EDF), permettant d'accueillir des activités « pionnières » (start-up, PME technologiques...), dont le profil doit être soigneusement sélectionné de manière à affirmer rapidement l'image et la notoriété internationale du site « Paris-Saclay ».
- A horizon 2023, avec l'arrivée des transports collectifs capacitaires, c'est une nouvelle vague de 200 à 250 000 m² de SPC qui pourrait être réalisée, correspondant en particulier à des décisions d'implantations de Grands Comptes.
- Au-delà, une troisième phase de développement permettra de finaliser le programme d'activité économique, phase dont le contenu qualitatif sera à ajuster en fonction du bilan des premières implantations.

A3. Objectif : Garantir la fluidité du parcours résidentiel des entreprises pour contribuer à l'écosystème de l'innovation de Paris-Saclay

La force du projet de Paris-Saclay repose dans sa capacité à regrouper sur un même territoire les différents éléments de la chaîne de valeur. Pôle universitaire d'excellence, le territoire du CDT doit être en mesure d'accueillir des entreprises innovantes aux profils variés (de la start-up à la direction R&D d'un grand compte en passant par une ETI en croissance et des PME...) et sa structuration en pôles d'activité complémentaires par leurs offres immobilières, par leurs positionnements et permettant un effet de taille et de gamme.

Ainsi, le cœur économique Frange Sud a pour vocation d'accueillir les fonctions R&D de quelques grands comptes souhaitant travailler étroitement avec les laboratoires de recherche de l'université Paris-Saclay et d'incuber les start-up créées pour développer les innovations issues de ces collaborations. La programmation, appuyée sur une démarche d'attractivité « Invest in Paris-Saclay », visera à sélectionner les entreprises s'inscrivant dans une logique de cohérence du positionnement scientifique du « cluster », grâce à une démarche partenariale associant les élus, l'aménageur et les représentants universitaires et scientifiques et les entreprises. Concernant les start-up, plusieurs équipements sont mis en place pour accompagner leur développement.

Pour cela, les signataires du CDT s'engagent à **favoriser la constitution d'une offre d'immobilier d'entreprise quantitativement suffisante et qualitativement diversifiée pour répondre aux besoins des entreprises**. Combinant construction neuve et requalification de l'existant, cette offre sera nécessairement souple et organisée dans un schéma en cercles concentriques autour du pôle universitaire. Le développement d'une telle offre se fera en lien avec les pépinières d'entreprises et ira de pair avec la **mise en place de prestations et de services adaptés et flexibles dédiés aux entreprises dans les parcs d'activités (locations temporaires de locaux, prestations administratives diverses ou de secrétariat, groupement d'employeurs...)**.

Parallèlement, il s'agira de susciter et encourager les initiatives favorisant la **requalification et le repositionnement stratégique des parcs et zones d'activité économique** existant déjà sur le territoire du CDT ; cela concerne au premier chef Courtabœuf, parc d'activités parmi les plus importants d'Europe (avec 1 200 entreprises et 24 000 emplois) et dont la vocation, à terme, de parc technologique est éminemment stratégique pour le territoire. Les autres zones d'activités existantes portées par la Communauté Paris-Saclay devront également être intégrées à cette démarche. Bien connectés au cœur du cluster, ces locaux accueilleront les PME en croissance ayant terminé leur phase d'incubation et les entreprises intermédiaires attirées par le dynamisme économique du territoire. Leur capacité à combiner bureaux et espaces de production est un avantage important ; elle rend possible les activités de prototypage, fondamentales pour le processus d'innovation technologique.

Les modalités d'action dans ces zones d'activités existantes pourront relever de différents registres, mais il s'agira la plupart du temps de **susciter et appuyer des investissements portés par des acteurs privés**, en assurant la cohérence d'ensemble avec la montée en puissance sur les grandes opérations d'aménagement. Une complémentarité sera également recherchée avec les territoires limitrophes et leur potentiel de développement économique. Les pôles d'emplois de Massy, d'Orly, de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines seront davantage connectés afin de soutenir leur dynamique de développement.

Cette ambition constitue aussi un levier majeur pour repositionner les zones d'activités existantes du territoire, et ancrer ainsi localement une partie au moins de l'effet d'entraînement attendu du développement du « cluster » (estimation de 3 à 4 emplois « induits » pour chaque emploi de recherche et développement créé).

Priorité B : L'habitat, un développement équilibré et conjoint avec celui de l'emploi et la présence étudiante

B1. Objectif : Contribuer localement à la production de logements prévue par la loi du « Grand Paris » et le SDRIF

Face au constat de la difficulté croissante que rencontrent les franciliens à se loger, la loi « Grand Paris » et le Schéma Directeur de la Région Ile de France (baptisé « Ile-de-France 2030 » et approuvé par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013) ont retenu un objectif de construction estimé à 70 000 logements/an sur l'ensemble de la région. Le schéma de développement territorial adopté le 13 janvier 2012 a permis de préciser l'objectif à l'échelle des 49 communes du périmètre de l'EPA Paris-Saclay : atteindre un rythme de construction annuel compris entre 5 300 et 6 700 logements familiaux et 700 à 1 300 logements étudiants. A une échelle plus fine, le travail de répartition de l'effort par une Territorialisation de l'Offre de Logements (TOL), piloté par le Préfet de Région, s'est traduit par un arrêté en date du 26 mars 2012, qui fixe l'objectif de production annuelle de logements à 5 051 dans le bassin de vie à l'intérieur duquel est compris le périmètre du CDT. Enfin, par courrier du 29 août 2012, le préfet de l'Essonne a adressé au président de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay un objectif de construction de 2 400 logements par an pour le territoire de l'agglomération (périmètre supérieur à celui du CDT), répartis comme suit 1 600 logements familiaux et 800 chambres étudiantes.

Le territoire du CDT doit contribuer à atteindre ces objectifs. Sur la période 2015-2025, les projets identifiés dans le CDT et le rythme de construction actuel le permettront de la manière suivante :

- **Les Logements familiaux**

Les opérations de développement structurantes qui constituent l'architecture du projet comprennent 8 150 logements dans le cadre de l'aménagement de la frange Sud du plateau de Saclay :

- 2 000 logements dans le Quartier de l'Ecole polytechnique à Palaiseau ;
- 2 250 logements dans le quartier du Moulon à Gif-sur-Yvette ;
- 1 500 logements dans le quartier de Corbeville à Orsay (contrairement aux quartiers du Moulon et de l'Ecole polytechnique, le quartier de Corbeville ne fait pas pour l'instant l'objet d'une procédure de zone d'aménagement concertée engagée. La réalisation d'un quelconque projet devra donc : être soumis à une étude de faisabilité, donner lieu à un large débat public, s'accompagner du financement d'équipements publics adéquats, permettre le bon fonctionnement du quartier en lui-même, s'appuyer sur des solutions viables en terme de liaison plateau-vallée, être correctement desservi par les transports en commun...);
- 1 700 logements sur le territoire de Palaiseau dans le quartier Camille Claudel ;
- 700 logements dans le secteur du bourg de Saclay.

	Années de livraisons des logements familiaux (prévisions)						Total
	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2021-2022	2023-2024	2025-2026	
Palaiseau - ZAC QEP			500	500	500	500	2 000
Palaiseau - Quartier Camille Claudel	1 200				250*	250*	1 700*
Gif s/ Yvette - ZAC Moulon			900	500	850		2 250
Orsay - Secteur de Corbeville				250	750	500	1 500
Saclay - Bourg			100	200	200	200	700
Les Ulis		450				550	1 000
Bures-sur-Yvette							300**
Total	1 200	450	1 500	1 450	2 550	2 000	9 450

Rythme prévisionnel des constructions de logements familiaux sur le territoire du CDT

* Une gare supplémentaire de la ligne 18 du Grand Paris est attendue à l'articulation du quartier Camille Claudel et du quartier de l'Ecole polytechnique. Elle est indispensable à la réussite de la réalisation de l'aménagement résidentiel envisagé sur ces secteurs et pour lesquels des études portées en partenariat entre l'EPA Paris-Saclay, la ville de Palaiseau, la Communauté Paris-Saclay et la SAEML Scientipôle, sont engagées pour en redéfinir l'aménagement. La gare permettra ainsi de répondre aux besoins de desserte en transport en commun des logements familiaux pour ces 2 pôles. C'est pourquoi la ville conditionne le prolongement du quartier Camille Claudel à la réalisation de cette gare.

** La livraison des logements se fera sur 10 ans : de 2016 à 2026.

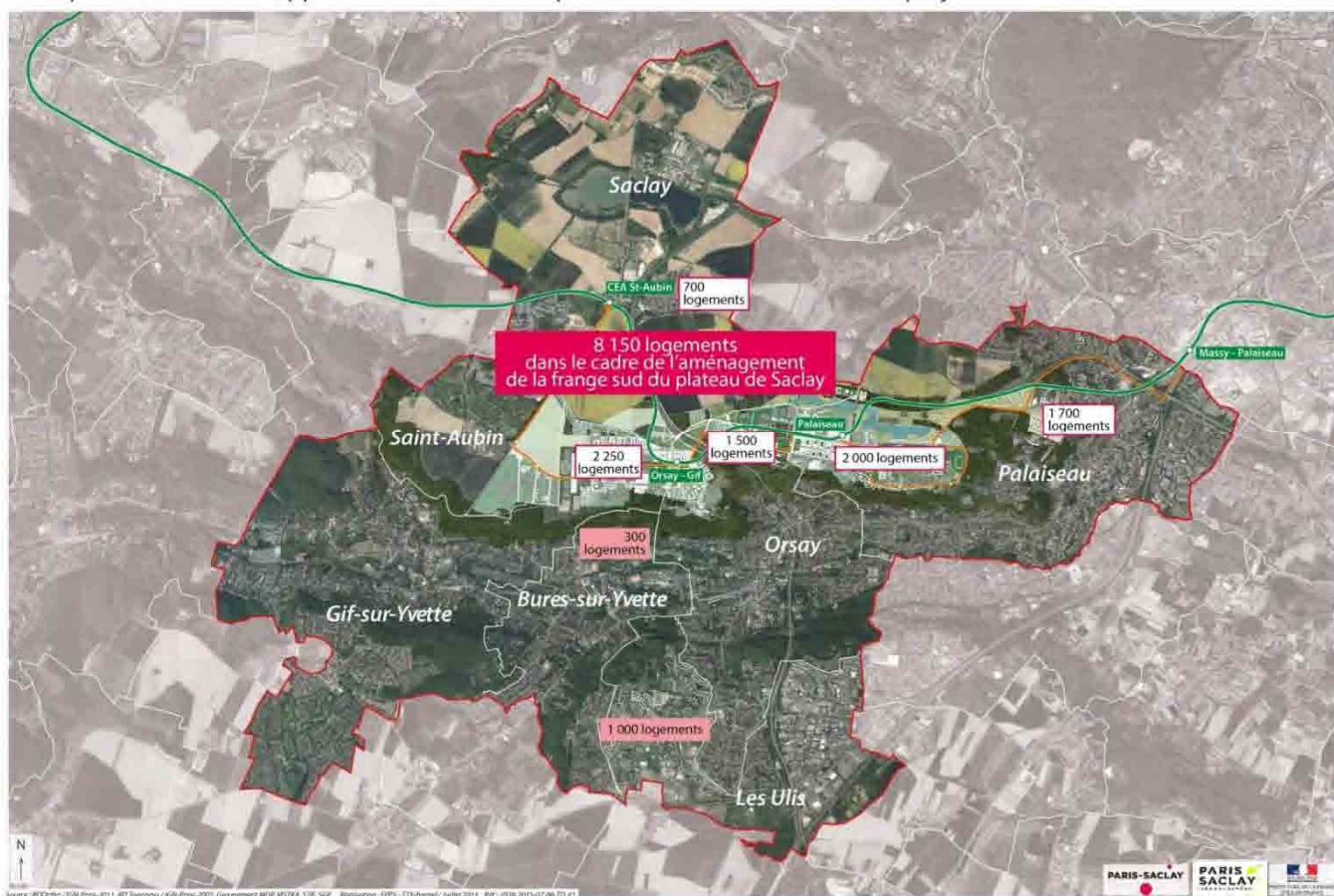
Les efforts de renouvellements urbains sur des sites déjà bâtis se poursuivront et permettront d'atteindre l'objectif. La contribution de chacune des communes à cette production sera établie en fonction des disponibilités foncières et en tenant compte de leur implication dans les développements structurants déjà mentionnés. Seront particulièrement mis à contribution les sites suivants :

- 1 000 logements sur la commune des Ulis (densification de programmes existants). 450 logements seront livrés à horizon 2017/2018
- 300 logements sur la commune de Bures-sur-Yvette y compris sur le campus de l'Université Paris-Saclay (hors logements étudiants).

Le solde de logements (représentant 450 logements familiaux/an) se construira « au fil de l'eau », dans le diffus, selon le rythme constaté ces dernières années.

En conclusion, les objectifs de constructions de logements de la TOL seront respectés grâce à la somme des constructions programmées (8 150 logements), du renouvellement urbain (sites de Bures sur Yvette et des Ulis : 1 300 logements) ainsi que des constructions dans le diffus (450 logements/an).

Il est à préciser qu'afin d'organiser et de suivre au mieux la production de logements dans la Communauté Paris Saclay, une procédure PLH a été engagée le 16 mars 2016. A l'issue de l'élaboration du PLH, le CDT sera révisé par voie d'avenant concernant les objectifs de construction pour la période restante, soit 5 ans.



- **Les chambres étudiantes**

En matière de logements étudiants et temporaires l'essentiel des besoins sera pourvu dans les opérations d'aménagement de la frange Sud du plateau de Saclay (7 700 chambres). Des constructions en vallée dans le tissu urbain existant (300 chambres) permettront d'atteindre l'objectif.

Les signataires du CDT conviennent de se retrouver pour un point d'étape (tous les ans) afin d'ajuster et de préciser les objectifs de production de logements pour la période suivante en fonction de ce qui a déjà été réalisé, de l'évolution des besoins, et du rythme d'avancement du projet Paris-Saclay dans son ensemble.

La question de la place de l'habitat dans le CDT ne peut cependant pas être abordée uniquement en termes de développement quantitatif, comme nécessaire contribution du territoire aux ambitions régionales ; il s'agit aussi localement de développer des offres d'habitat qualitatives comme levier majeur du projet de développement du Plateau Sud, afin de répondre aux attentes des futurs usagers du Campus, des salariés et entreprises du territoire. En particulier l'objectif d'une adéquation entre les offres d'habitat et les offres d'emploi futurs, tout en diversifiant les possibilités de parcours résidentiels actuels des ménages, doit être affirmé comme une visée essentielle du projet.

La production de logements s'inscrit ainsi dans un **rythme de progression globalement cohérent avec l'installation des établissements d'enseignement supérieur et le rythme de développement de l'emploi.**

Le tableau ci-dessous reprend la période décennale de productions de chambres étudiantes.
Il est à préciser qu'afin d'organiser et de suivre au mieux la production de logements dans la Communauté Paris Saclay, une procédure PLH a été engagée le 16 mars 2016.

	Années de livraisons des chambres étudiantes (prévisions)						Total
	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2021-2022	2023-2024	2025-2026	
Palaiseau - ZAC QEP	330	970	600*	700*			2 600
Palaiseau - Quartier Camille Claudel	500						500
Gif s/ Yvette / Orsay - ZAC Moulon		2 050	500	350			2 900
A répartir principalement sur la frange sud					1 000	1 000	2 000
Total	830	3 020	1 100	1 050	1 000	1 000	8 000

Rythme prévisionnel des constructions des chambres étudiantes sur le territoire du CDT

* Le programme de constructions des chambres étudiantes sera calé avec les dates de rentrées des écoles.

B2. Objectif : Assurer une montée en puissance progressive du développement quantitatif de l'offre de logements familiaux et étudiants

Une des spécificités de l'ambition du CDT Territoire Sud porte sur le développement conjoint d'une production quantitativement ambitieuse à la fois de logements « familiaux » et de chambres « étudiants et chercheurs ».

A l'échelle des nouveaux quartiers, la première phase de production de logements, étudiants comme familiaux, a été lancée dès 2014 (pour une livraison à horizon 2017) dans une logique d'accompagnement des programmes universitaires. Ces programmes de logements s'inscriront pleinement dans l'objectif d'un **développement conjoint d'une offre de logements familiaux et de logements spécifiques à destination des populations étudiantes, comprenant une part de logements sociaux**. Au-delà des objectifs chiffrés, la proximité et la mixité de ces différentes offres de logements, au sein des différentes opérations d'aménagement et projets immobiliers, seront systématiquement recherchées. C'est une des conditions vitales pour assurer une animation permanente des nouveaux quartiers qui sont appelés à se créer.

Cet équilibre pourra évidemment varier dans le temps, en fonction des calendriers propres à chacune des grandes opérations d'aménagement. Ceci implique en parallèle d'identifier des capacités d'émergence et de montage de nouveaux projets dans le tissu existant, au-delà des opérations recensées à horizon 5 ans.

B3. Objectif : Diversifier l'offre d'habitat sur le territoire, afin de faciliter les possibilités de parcours résidentiels pour les habitants actuels et être en adéquation avec les emplois créés

A travers le CDT, un objectif de diversification de la structure de l'offre de logement du territoire pourra se réaliser progressivement, visant globalement à **faciliter et rendre plus fluides les parcours résidentiels de tous les habitants à cette échelle locale**. Outre la question du déficit quantitatif du niveau de la production des années récentes, les différents éléments de diagnostic en matière d'habitat soulignent, à l'échelle du CDT dans son ensemble, le déficit d'offre locative, aussi bien privée que sociale, ainsi que le manque de petits logements, notamment à destination de familles mono-parentales ou de couples sans enfants.

Une diversification résidentielle mettant l'accent sur ces profils d'offre permettra ainsi de rendre tangible l'ambition d'apporter une complémentarité entre un territoire résidentiel « d'ancrage », mais aussi de « passage » pour de nombreux actifs, chercheurs...

Le CDT affiche ainsi l'objectif d'une diversification de l'offre de logements du territoire, à porter aussi bien à travers les grandes opérations d'aménagement prévues que dans les réalisations quantitativement plus modestes dans le tissu urbain existant.

Diversifier l'offre d'habitat, c'est aussi **proposer des nouveaux logements accessibles financièrement aux futurs actifs du territoire**, compte tenu des emplois appelés à se développer sur le CDT. Ceci impliquera notamment d'orienter le contenu de la programmation habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire et des opérations d'aménagement en fonction du profil des emplois développés (distribution des niveaux de salaires), de manière à garantir un taux d'effort « logement » raisonnable pour l'ensemble des futurs actifs souhaitant habiter sur place, ou à proximité, du cluster, que ce soit en locatif ou en accession à la propriété, en logement social mais aussi dans le cadre des offres de logement privé. Cette approche contribuera également à rapprocher lieu de travail et lieu de résidence, et ainsi limiter les migrations alternantes.

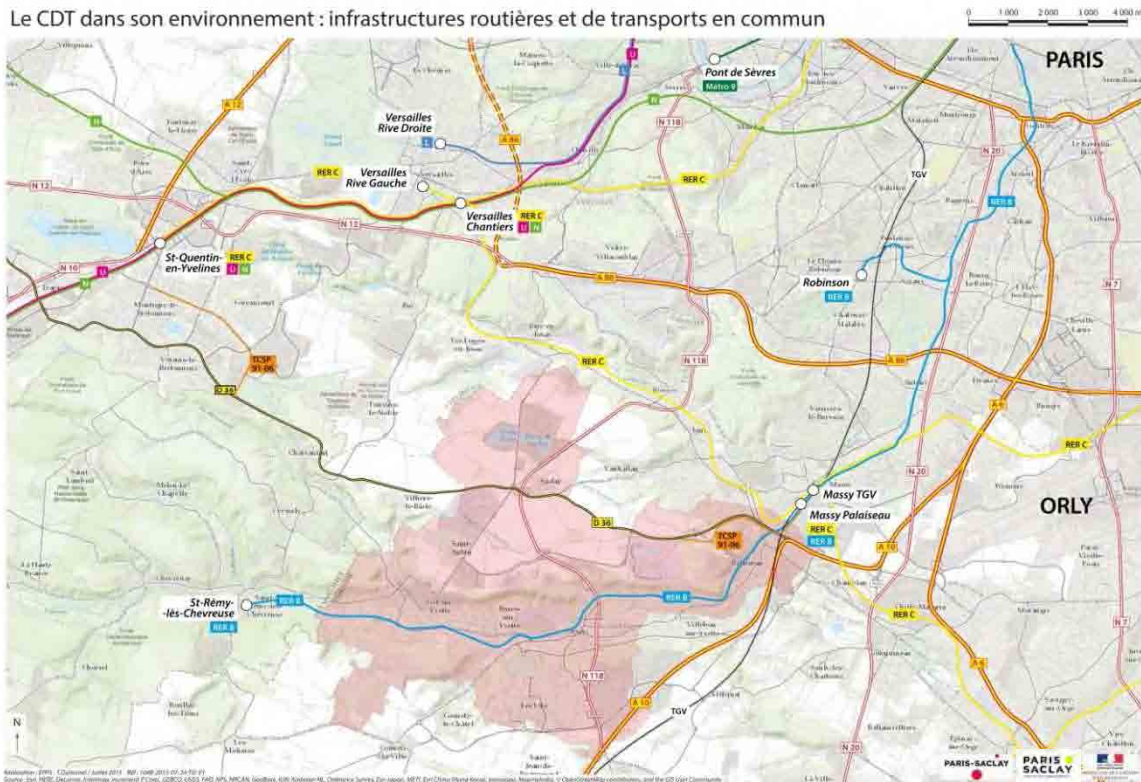
L'éco quartier Camille Claudel, en cours de livraison (2015-2016), a fait l'objet d'une programmation alliant environ 1/3 des logements en accession libre, 1/3 en accession à prix maîtrisés et 1/3 en locatif social (ensemble de la gamme PLUS, PLAI, PLS). Il en a été ainsi également pour le logement étudiant où 190 logements (sur 465) sont sociaux.

De même, la première phase du quartier de ville en cours de définition, dans la ZAC du Moulon sur la commune de Gif sur Yvette, porte sur environ 900 logements et offre aussi un panachage entre l'accession, maîtrisée ou non, le logement intermédiaire, et le logement social. La typologie est définie finement avec l'opérateur pour être dans la meilleure adéquation possible avec les personnes appelées à travailler et vivre sur le plateau de Saclay, tout en veillant à assurer leur parcours résidentiel pour les nouveaux giffois.

Le logement étudiant est subventionné pour une bonne part avec du financement social, cela concerne près de 2 000 logements dans la ZAC du Moulon et 1 000 logements dans la ZAC QEP.

Priorité C: Assurer un déploiement cohérent et progressif des infrastructures de mobilités et des opérations d'aménagement sur le territoire

Le CDT dans son environnement : infrastructures routières et de transports en commun



Les infrastructures de mobilités existantes

C1. Objectif : Développer les capacités de transports du territoire en articulation avec la progression de l'activité globale sur le territoire de l'ensemble des usagers : résidents, actifs, étudiants...

Les transports représentent une dimension déterminante du contrat de développement territorial. Le territoire souffre aujourd'hui d'un manque d'accessibilité en transports en commun et de problèmes de congestion routière, du fait d'un déficit d'infrastructures. C'est particulièrement le cas pour le Sud du plateau, dont le relief qui le sépare de la vallée desservie par le RER accentue l'isolement.

Pour répondre à cette situation, le CDT prévoit de **développer fortement l'offre de mobilité et d'améliorer son fonctionnement comme sa fiabilité**. Compte-tenu des délais impliqués par la construction de nouvelles infrastructures, ce renforcement des capacités de transports sur l'ensemble du territoire CDT se fera de manière progressive, dans un phasage coordonné avec celui des opérations d'aménagement, en s'appuyant pleinement sur les compétences de l'agglomération, en lien avec le STIF. Il accompagnera ainsi l'augmentation du nombre d'usagers, de manière à ce que la montée en puissance du territoire se traduise par une amélioration globale de l'offre de mobilité, évitant ainsi une saturation des accès au plateau de nature à fragiliser le fonctionnement même du cluster.

Des parcs relais viendront compléter l'intermodalité en permettant des connexions efficaces entre les principaux axes routiers et les lignes de transports en commun.

Les logiques de complémentarité programmatique entre nouveaux quartiers et tissu urbain existant (notamment pour les équipements, l'enseignement supérieur et recherche) impliquent de **faciliter et multiplier les possibilités de mobilités entre les plateaux et la partie de la vallée immédiatement mitoyenne**. L'opportunité d'une solution par un téléphérique reliant la ville d'Orsay aux plateaux de Saclay et de Courtabœuf sera étudiée dans toutes ses dimensions (technique, coût, insertion...), de même que les hypothèses de liaison par téléphérique entre Gif-sur-Yvette ou Bures-sur-Yvette (depuis leur gare RER notamment) et le Plateau de Saclay. Par ailleurs, l'amélioration des liaisons entre la vallée et les plateaux par les bus et les modes doux (piétons et vélos). **Les parcours vélo plateau/vallée s'intégreront dans un système lié au développement des circulations douces plus global (pistes, stationnement, offre de location....).**

Ce phasage coordonné aménagement/transports se fera en trois étapes :

La première étape concerne la période antérieure à l'ouverture de la ligne du Grand Paris Express sur le plateau (2015-2023). Plusieurs opérations ont vocation à être mises en œuvre à court terme. Il s'agit notamment de **l'amélioration du fonctionnement du RER B** dans la vallée et de l'achèvement d'un TCSP **entre Massy, Saclay et Saint-Quentin-en-Yvelines** mais aussi la réalisation des études d'opportunité de réalisation d'un téléphérique sur l'un des axes mentionnés ci-dessus. Le réseau de bus sera aussi régulièrement optimisé, en lien avec le développement progressif des quartiers et des voiries. Ces opérations concernent aussi le réseau routier, dont les goulots d'étranglement que sont l'échangeur du Christ de Saclay (2019-2020), celui de Corbeville (2018-2021) et, sur le plateau des Ulis, celui de Mondétour ainsi que le ring des Ulis bloquent le fonctionnement optimal aux heures de pointes. Les travaux sur la RD36, en particulier au niveau du Christ de Saclay **s'affirmera comme la porte d'entrée Nord du plateau de Saclay**, ce qui suppose une intégration urbaine et paysagère de grande qualité. En effet, l'ambition est de développer sur ce secteur un pôle multimodal et de rabattement vers les stations de la ligne 18, le TCSP et un grand parking relais. Ces améliorations de court-terme s'accompagneront d'une augmentation relativement réduite des usagers du territoire, principalement des étudiants et des chercheurs avec l'ouverture du campus et l'implantation du centre R&D d'EDF.

La deuxième étape, à horizon 2023-2024, est marquée par la **mise en service de la ligne 18 du Grand Paris Express entre Orly et Saclay**. Ce transport capacitaire permettra de relier rapidement les grandes opérations d'aménagement réalisées sur le plateau avec le hub de Massy-Palaiseau et l'aéroport d'Orly, où sera mis en service de façon concomitante le prolongement de la ligne 14. L'arrivée de trois gares, à proximité du CEA, sur le Moulon, sur le quartier de l'Ecole polytechnique, rendra possible une augmentation importante du nombre d'habitants et d'actifs, sans affecter négativement les autres infrastructures de transports. **L'implantation d'une gare supplémentaire dans le quartier à fort développement du lycée Camille Claudel conforterait cette amélioration**. Ces gares deviendront de véritables plateformes multi-modales, articulant les différents services de mobilités qui irrigueront finement le territoire et permettant un saut qualitatif important de l'offre de transport. Enfin, **la liaison en TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis** désenclavera la partie Sud du territoire tout comme la réalisation du TCSP Les Ulis-Courtabœuf-plateau de Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres. Les voies réservées pour ces deux TCSP pourront être mutualisées sur le secteur des Ulis et de Courtabœuf. Le TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis disposera de voies dédiées sur l'A10.

La troisième étape se place dans l'horizon du moyen-long terme, une fois les principales infrastructures de transports réalisées en 2030. Sur cette période, la hausse du nombre d'usagers du territoire sera absorbée par le prolongement de la ligne 18 jusqu'à Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines, maillant ainsi le réseau du Grand Paris et multipliant l'accessibilité au territoire. Elle s'accompagnera de ce fait d'une poursuite du report modal de la voiture individuelle vers les modes alternatifs et le réseau de transports en commun au maillage renforcé.

C2. Objectif : Développer un système complet de mobilité pour répondre à la diversité des besoins des usagers du territoire (résidents, actifs, étudiants..) et encourager le report modal

A l'objectif quantitatif de phasage coordonné aménagement/transports s'ajoute un second objectif davantage qualitatif au sujet de l'adéquation entre offre de mobilité et demande de mobilité. Pour être efficiente, l'offre de mobilité doit résulter d'une analyse précise et temporalisée des besoins de mobilités. Le territoire du CDT se caractérise en effet par la diversité des demandes de mobilités : celles-ci ne sont pas les mêmes à toutes les heures de la journée, au niveau des volumes comme des parcours ; elles varient aussi pour des étudiants, des habitants ou des travailleurs aux horaires atypiques. Il s'agit ainsi de passer d'une logique focalisée uniquement sur l'offre d'infrastructures de transports à un fonctionnement intégré d'une offre de mobilité centrée sur les besoins des usagers du territoire. Une information en temps réel des usagers performante est essentielle pour rendre le réseau attractif et capter la demande.

La principale traduction de cet objectif repose sur l'articulation des différents modes de transport afin d'optimiser les avantages de chacun d'entre eux et d'en réduire les inconvénients. L'accent sera ainsi mis sur **l'intensification du réseau de bus et sa coordination avec les dessertes ferrées** pour optimiser l'accès aux deux plateaux. L'enjeu est de mettre en place une hiérarchisation performante entre les RER et transport automatique léger pour les flux métropolitains et les TCSP et bus pour les flux de proximité. Cette approche permettra de mieux relier les deux plateaux grâce au TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis (et Les Ulis avec la vallée avec le rabattement de la ligne vers le RER B) et au TCSP Nord-Sud Les Ulis-Courtabœuf-Vélizy-Pont de Sèvres, parallèlement à l'amélioration prochaine de l'accessibilité routière du parc d'activités de Courtabœuf. Ce dernier TCSP disposera de voies dédiées sur la RN118, éventuellement prises sur les bandes d'arrêt d'urgence.

Ajuster l'offre de mobilité aux besoins des différents usagers du territoire suppose aussi de **développer les alternatives à l'usage individuel de la voiture** pour l'accès aux plateaux (le Sud du Plateau de Saclay comme le territoire des Ulis et la zone d'activités de Courtabœuf). Le partage de véhicules sera ainsi généralisé grâce au projet de plateforme numérique Paris Saclay, qui rendra possible l'implémentation de l'auto-partage, la montée en puissance de la plateforme de covoiturage efficace et la mise en place de navettes sur les trajets les plus fréquentés. **Des parcs relais viendront compléter l'intermodalité** en permettant des connexions efficaces entre les principaux axes routiers et les lignes de transports en commun.

Troisièmement, l'accent sera mis sur les mobilités actives et sur les circulations douces Est/Ouest et Nord/Sud. **Le vélo et la marche sont les modes de transport les plus adaptés pour les mobilités de très courte distance.** Pour autant, la généralisation de leur usage nécessite de mettre en œuvre des infrastructures adaptées et de penser leurs complémentarité avec les transports en commun. Pour le vélo, cela implique l'aménagement d'un réseau cyclable dédié, continu, mais également agréable et sécurisé, ainsi que le développement d'une offre de location et l'ouverture d'espaces de stationnement sécurisés et bien localisés.

Soulignons enfin l'importance des actions à mener quant à la lisibilité de cette offre globale, de manière à faciliter son usage par l'ensemble des usagers. La diversification des modes induit en effet une complexification de l'offre, qui aboutit à la persistance de l'usage de la voiture lorsqu'elle n'est pas accompagnée des services adaptés pour la rendre visible et compréhensible par tous. **Les services numériques innovants conçus en partenariat avec les entreprises implantées sur le plateau** constitueront de ce point de vue un levier déterminant pour activer cette diversification de l'offre.

Priorité D : Créer un éco-territoire au bénéfice de la qualité de vie de l'ensemble des usagers du territoire

D1. Objectif : Développer un projet pour les espaces ouverts en complémentarité avec les espaces bâtis existants et en projet

Terres agricoles, coteaux boisés, étangs, rigoles et zones humides... : la frange Sud de Paris-Saclay se distingue par la richesse et la diversité des espaces naturels. Ces espaces ont trop longtemps été considérés comme une réserve foncière, en vue de l'urbanisation du territoire dans une logique d'étalement urbain. Le CDT s'inscrit en rupture avec cette vision, en mettant l'accent sur la complémentarité entre espaces ouverts et espaces bâtis.

Les espaces ouverts sont une ressource fondamentale pour le projet de Paris-Saclay, pour la qualité de vie des habitants comme pour l'attractivité du territoire. Héritée d'une longue tradition, la nature aménagée est le principal patrimoine de la frange Sud, au même titre que les monuments historiques pour le centre de Paris. L'imbrication entre ville et nature peut devenir un élément marquant des modes de vie du territoire et une spécificité de Paris-Saclay comme centralité métropolitaine.

L'objectif du CDT est de **concilier la préservation de ces espaces et leur appropriation par les usagers du territoire.**

Il s'agit premièrement de protéger les espaces ouverts pour s'assurer de leur pérennité : de fait, ils tiennent une place cruciale dans l'écosystème du territoire, notamment pour les fonctions qu'ils assurent en matière de biodiversité et de gestion de l'eau. C'est le sens de la **création par la loi de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière du plateau de Saclay**. C'est également le souci de préservation qui guide la conception des nouveaux quartiers (impératif de compacité des opérations d'aménagement, qualité de l'eau...), ainsi que la définition de nouveaux modes de gestion, plus durables.

Deuxièmement, le projet s'appuie sur les espaces ouverts comme facteur d'identité et de lisibilité du territoire. Il développe le concept de « géographie amplifiée », qui met en lumière la place occupée par la géographie du plateau dans l'organisation du territoire bâti et permet d'amplifier les qualités du déjà-là. **La conception met l'accent sur les continuités écologiques et sur le patrimoine des étangs et des rigoles**, des sites inscrits et classés des vallées de la Bièvre et de l'Yvette, de manière à renforcer la trame verte et bleue définie à l'échelle régionale. En lisière des espaces urbains, les espaces ouverts formeront un ensemble composite, riche et complexe : le système de parcs.

Troisièmement, le CDT vise à intensifier les liens entre les espaces ouverts et le territoire, dans une dynamique d'imbrication entre ville et nature. Il ne s'agit pas de « mettre sous cloche ». Les espaces naturels constituent une aménité à rayonnement départemental voire régional ; ils doivent être ouverts sur la ville et aménagés de manière à concilier protection et appropriation. Le CDT affiche ainsi l'objectif de **faire progresser au même rythme aménagement des espaces urbanisés et valorisation des espaces naturels**. En même temps que les quartiers se développent, le système des parcs se met en place ; des chemins se créent, des boisements s'implantent, un paysage se transforme. La transition agricole concernera les franges du territoire, ces lieux d'articulation entre deux usages. Peu à peu s'installe une structure ouverte aux initiatives et aux pratiques des usagers du territoire : pépinières, vergers, maraîchage de proximité, jardins partagés, pâturages, terres expérimentales, simples prairies ouvertes à tous.

D2. Objectif : Valoriser la vocation agricole du plateau en optimisant son intégration dans le fonctionnement du territoire dans son ensemble

L'activité agricole est une composante essentielle de la frange Sud de Paris-Saclay. Partie intégrante du projet stratégique, elle doit donc être préservée et optimisée pour devenir un élément structurant du territoire, dans le respect des décisions entrepreneuriales des agriculteurs.

Cette importance de la dimension agricole s'explique par deux facteurs principaux. D'une part, le plateau de Saclay figure parmi les terres les plus fertiles de France et d'Europe, comme en témoigne les rendements élevés des exploitations existantes. Cette richesse des sols doit être valorisée, en considérant l'agriculture avant tout comme une activité productive. D'autre part, le plateau se caractérise par sa localisation en cœur de la métropole parisienne. **Cette imbrication entre espaces agricoles et tissu urbain constitue un potentiel déterminant pour favoriser la transition écologique du Grand Paris**, qui reste à activer dans une logique de circuit court. Les espaces agricoles et forestiers ne se maintiendront à l'intérieur d'un périmètre de plus en plus urbanisé qu'à la condition qu'ils intègrent les besoins respectifs de leurs usagers : cheminements piétons à travers champs, voies urbaines aménagées de façon à permettre la circulation des engins agricoles... En d'autres termes, il s'agit non seulement de rendre la campagne plus perméable à la ville, mais également de rendre la ville plus perméable à la campagne.

Le premier volet de l'objectif consiste à garantir la viabilité économique et fonctionnelle des exploitations agricoles du territoire. La loi du Grand Paris a déjà permis de préserver définitivement de l'urbanisation plus de 2 300 hectares de terres agricoles sur l'ensemble du plateau de Saclay. Il s'agit maintenant d'aller un cran plus loin en optimisant les fonctionnalités des exploitations : cela passe notamment par la prise en compte et la mise en réseau des circulations agricoles et le maintien d'un parcellaire accessible. **Les opérations d'aménagement devront ainsi être compatibles avec les impératifs de fonctionnement de l'agriculture sur le plateau.**

A cela s'ajoute une volonté ambitieuse d'activer l'ancrage territorial de l'agriculture et d'optimiser sa performance écologique, afin de mettre en synergie la dimension agricole avec les autres dimensions du projet. Cet impératif de la viabilité économique s'accompagnera d'un processus de **diversification des cultures et de rapprochement du cycle production/consommation**. Des partenariats seront mis en place avec les institutions publiques et privées et les habitants du territoire pour développer et structurer la demande d'une production agricole locale. De nouveaux services pourront être proposés comme le portage à domicile de produits frais, l'ouverture de la cueillette au grand public ou la mise en place de point relais pour la vente de proximité. Cela suppose de renforcer la part des cultures spécialisées comme le maraîchage, qui n'occupent pour l'instant que 2% des surfaces agricoles du plateau. En respectant la liberté de choix des agriculteurs, l'ensemble des signataires du CDT s'engagent à encourager cette mutation.

L'agriculture constitue un catalyseur des coopérations que souhaite développer le projet Paris-Saclay. Elle représente un point de rencontre entre les agriculteurs, les nombreuses associations environnementales présentes sur le plateau, les instituts de recherche agronomique, les pouvoirs publics et les habitants. L'objectif est de **mettre en place une forme de gouvernance agro-écologique du territoire, associant l'ensemble de ces acteurs**. Des conventions pourront ainsi être signées entre ces partenaires pour expérimenter des formes agricoles plus écologiques, dans leurs modes de production et de distribution.

L'ancrage territorial du projet passe aussi par la **valorisation des éléments de patrimoine présents sur le plateau**. Ainsi, la ferme des Granges, la ferme du Moulon ou la ferme de la Commanderie et leurs environnements naturels seront mis en valeur et pourront, par exemple, endosser des fonctions publiques et d'animation à l'échelle de la frange Sud.

D3. Objectif : Mettre en œuvre la transition énergétique et écologique en encourageant le fonctionnement systémique du territoire

Le projet d'aménagement du plateau de Saclay est une formidable opportunité pour le territoire pour mettre en œuvre localement la transition énergétique. Trois axes sont complémentaires dans cette démarche : la sobriété, en limitant la consommation globale des bâtiments ; la production locale et renouvelable, en favorisant le développement des énergies durables et la récupération d'énergie ; enfin l'intelligence et l'innovation, en optimisant les échanges entre production et consommation, en mobilisant le savoir-faire scientifique et technologique des acteurs du territoire.

Cette stratégie se décline, pour la ville-campus, en trois volets structurants et opérationnels :

- La mise en œuvre d'un programme de sobriété énergétique pour des bâtiments « consom'acteurs » : **les bâtiments neufs seront très performants sur le plan énergétique et équipés de systèmes communicants** pour valoriser leur production renouvelable propre ou leur énergie en excès à l'échelle du territoire, et un programme de réhabilitation thermique sera mis en place pour les bâtiments existants.
- La **mise en place d'un bouquet d'énergies renouvelables** pour l'électricité (photovoltaïque, ou cogénération biomasse par exemple) et la chaleur (géothermie, biomasse ou méthanisation par exemple) qui permettra de limiter la dépendance du territoire aux ressources fossiles et à l'approvisionnement énergétique extérieur, et ainsi de maîtriser les coûts de l'énergie, mais aussi de réduire significativement les émissions gaz à effet de serre. En particulier, il est prévu le déploiement d'installations photovoltaïques pour couvrir 30% des consommations liées aux usages courants, et l'exploitation du potentiel géothermique de l'Albien.
- La **construction d'infrastructures énergétiques innovantes** : il s'agit de mettre en place des réseaux énergétiques permettant de faciliter les échanges entre les bâtiments, et ainsi d'optimiser de façon globale la consommation et la production d'énergie : réseau de chaleur bas carbone et intelligent, réseau électrique intelligent... Ainsi, il sera possible de valoriser la chaleur ou le froid fatale, d'intégrer la production locale à grande échelle d'électricité renouvelable et de réduire les consommations énergétiques de pointe (que ce soit par effacement, report ou maîtrise de la demande). Un projet d'expérimentation « Smart Energy », basé sur un couplage entre un réseau électrique intelligent et le réseau de chaleur, sera mis en place à une échelle inédite à ce jour en France pour ce type de projet.

De façon plus générale, le potentiel scientifique et l'innovation technologique du territoire seront mobilisés pour optimiser, dans une perspective globale et intégrée, le fonctionnement des systèmes artificiels (énergie, mobilité, déchets et métabolisme urbain, gestion de l'eau) et leur interaction avec les écosystèmes naturels. Il s'agit d'**optimiser le fonctionnement systémique du territoire à toutes les échelles, de l'ilot jusqu'au grand territoire**.

Ainsi, les nouveaux quartiers seront conçus dans une logique de contribution au reste du territoire, de manière à en atténuer l’empreinte écologique. Ce mot d’ordre se décline sur différentes thématiques :

- **Optimisation des flux logistiques** (création d’espaces logistiques et livraisons dernier km mutualisés et autant que possible décarbonés) ;
- **Mise en place d’une plateforme numérique mutualisée** pour l’ensemble des services urbains ;
- **Mise en place d’une démarche d’écologie industrielle** entre les entreprises de Paris-Saclay (dans un premier temps étude des flux logistiques et déchets et mise en place de pilotes) ;
- **Gestion exemplaire de la phase chantier** (comme pour la logistique, la gestion des terres, recours autant que possible à des matériaux issus du recyclage et valorisation dans les filières dédiées des déchets de démolition issus des chantiers de rénovation urbaine...).

En ce qui concerne les déchets, le premier défi sera de limiter la production de déchets face à l’augmentation des usagers du territoire, notamment par un travail continu de sensibilisation. La logique systémique se traduit ici par une restructuration des réseaux de traitement des déchets, de manière à les valoriser dans un fonctionnement circulaire (exemple du projet de mise en place d’une ressourcerie). Les déchets des uns deviennent ainsi les ressources des autres : cela peut par exemple s’appliquer facilement aux déchets organiques qui, suivant les filières de traitement, peuvent devenir du compost pour les paysages intermédiaires et l’agriculture ou du biogaz pour alimenter les véhicules de collecte des ordures ménagères. Ce fonctionnement circulaire se retrouvera aussi pendant la phase de chantier des opérations d’aménagement.

Toutes les actions impliquées par cet objectif de fonctionnement systémique du territoire sont à considérer comme un investissement écologique : supposant un coût de départ parfois significatif, elles entraînent par la suite des économies substantielles en réduisant les consommations énergétiques et de matières premières. Les coûts liés aux investissements énergétiques feront l’objet d’une évaluation de retour sur investissement. En mettant en œuvre ces actions, les signataires du CDT s’engagent ainsi à réduire la vulnérabilité écologique du territoire et à renforcer les complémentarités et solidarités entre ses différentes parties (plateaux / vallée, quartiers neufs / quartiers existants, etc.).

D4. Objectif : Mettre en place une gestion des eaux équilibrée entre le plateau et la vallée

La gestion de l’eau est une thématique essentielle de la stratégie de développement durable, du fait de la situation géographique du territoire de la frange Sud. Compte tenu de la topographie, elle interroge nécessairement le rapport de complémentarité entre le plateau de Saclay et la vallée.

Malgré la compacité des opérations d’aménagement sur le plateau, l’artificialisation des sols qu’elles induisent augmente la nécessité de **maîtriser les ruissellements des eaux pluviales**. Les nouveaux quartiers construits sur le plateau ne doivent pas se faire aux dépens du fonctionnement de la vallée. Dans cette perspective, de nombreux aménagements seront réalisés pour absorber les eaux pluviales : bassins de rétention intégrés à des parcs paysagers, rénovation des rigoles et réseaux de noues le long des voiries... Les discussions en cours donneront lieu à une meilleure **structuration de la gouvernance sur cette thématique, en déclinaison du Contrat Global de Gestion des Eaux du plateau de Saclay**, afin de renforcer le travail de planification et limiter ainsi les risques d’inondation.

L'ensemble des signataires du CDT s'assureront de la compatibilité des moyens de traitement disponibles, en particulier la station d'épuration de Valenton du SIAAP, ou à créer, avec le développement économique et démographique du territoire.

Dans une logique d'exemplarité et de résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique, on visera la mise en place d'un assainissement durable. A ce titre, le traitement local des eaux usées sera étudié dans la continuité de l'étude de faisabilité déjà conduite par l'EPA Paris-Saclay.

Ces engagements sont repris et développés dans l'évaluation environnementale, qui en donne la traduction chiffrée sur chacun des sujets (cf. tableau ci-dessous) :

Enjeux	Engagements du CDT	Traduction chiffrée des engagements (cf. évaluation environnementale)
Réduction des émissions de gaz à effet de serre et production énergétique à partir de sources renouvelables.	- Mise en œuvre d'un programme de sobriété énergétique pour des bâtiments « consom'acteurs ».	Eviter la production de 543 gwh ep/ an à l'aide du réseau de chaleur bas-carbone à base d'énergie géothermique sur les deux ZAC.
		Eviter la production de 199 gwh ep/an en développant les transports en commun et la mobilité douce.
	- Construction d'infrastructures énergétiques innovantes.	Economiser de l'énergie primaire pour les logements afin de passer de 12,2 mwh ep/an/logement dans le scénario de référence à 8,4 mwh ep /an/logement.
		Eviter annuellement environ 732 kt eq. Co2 à horizon 2030 par rapport au scénario de référence.
	- Mise en place d'un bouquet d'énergies renouvelables.	Eviler les emissions de GES (kt eq co2/an) : 60 kt eq CO ₂ /an.
		Installer 220 000 m ² de panneaux photovoltaïques.
Préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes et des espaces verts.	Protéger les espaces ouverts pour s'assurer de leur pérennité.	Urbaniser les sites déjà en partie urbanisés afin d'économiser à minima 1 685 ha de foncier permettant ainsi la création d'une zone de protection agricole (4 115 ha).
		Réduire les impacts négatifs de la consommation d'espace, les PLU sont amenés à évoluer afin de permettre d'avoir une densité plus importante avec des bâtiments d'une hauteur de l'ordre de 20 à 25m.
	Maitriser les ruissellements des eaux pluviales.	Opérer la régulation des espaces publics des évènements pluvieux exceptionnels, définis en référence à une pluie compatible avec les exigences réglementaires : pluie de durée 2h avec un cumul de 60mm.
		Créer 163 366 m ² de zones humides dans le quartier de l'école Polytechnique en compensation des impacts du au projet d'aménagement.

	Structuration de la gouvernance sur cette thématique, en déclinaison du contrat global de gestion des eaux du plateau de Saclay.	Favoriser la réutilisation d'eau pluviales et l'exploitation du potentiel des usages spécifiques du territoire afin de faire face à l'augmentation de la consommation en eau potable de 1 359 778 m ³ /an.
	L'ensemble des signataires du CDT s'assureront de la compatibilité des moyens de traitement disponibles.	Favoriser les solutions locales (bassins de rétention) et l'exploitation du potentiel des usages spécifiques du territoire (agriculture) afin de faire face à la production d'eau usée supplémentaire de 37 959 équivalent habitant au global.
	Optimiser le fonctionnement systémique du territoire à toutes les échelles.	Mettre en place des projets dédiés de « métabolisme territorial » afin que l'augmentation de la production annuelle de déchets de 471 tonnes/an soit une ressource économique pour le Territoire.
Préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	La conception met l'accent sur les continuités écologiques et sur le patrimoine des étangs et des rigoles.	Créer un espace intermédiaire non bâtie entre les nouveaux quartiers et le grand territoire du plateau de Saclay de 250 ha (la lisière) afin rétablir les continuités écologiques et de créer des espaces naturels favorable à la biodiversité.
La prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature	L'impact positif ou négatif de la mise en œuvre du CDT sur les risques technologiques est quasiment nul.	Le CEA présente, du fait de son activité spécifique, un risque nucléaire qu'il conviendra de maîtriser.
	Concevoir les circulations douces et les transports en commun comme une réelle alternative à l'automobile.	Augmenter la part d'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile-travail de 24%.
	Les parcours vélo plateau / vallée s'intégreront dans un système lié au développement des circulations douces plus global.	Augmenter le linéaire de pistes cyclables de façon significative.
	Se protéger du bruit.	Quelle que soit la solution retenue après l'enquête publique qui aura lieu courant 2016, la SGP accordera une attention particulière à la question des nuisances sonores et visuelles. La mise en place de déflecteurs latéraux sur le viaduc permettant une atténuation supplémentaire a été intégrée au projet. Sur le plateau, les nouveaux bâtiments viseront à minima un niveau de performance HQE « base » en termes de confort sonore.

Priorité E : Veiller à l'équilibre et l'intégration entre les dimensions universitaire, industrielle et territoriale du projet

E1. Objectif : Développer des nouveaux quartiers vivants et attractifs, à travers des polarités de proximité intégrant commerces, services et équipements publics

A travers les opérations d'aménagement portées par le CDT, il s'agit de **développer plusieurs nouveaux quartiers ouverts, équilibrés, et agréables à vivre** pour les habitants permanents, étudiants et salariés. Ceci passe par des centralités de quartier mixtes, composées autour d'espaces publics de qualité et des polarités intégrant équipements publics, commerces et services de proximité. Ces aménités devront répondre à l'ensemble des besoins créés par l'arrivée de nouveaux habitants et contribuer à l'attractivité des quartiers. Ces polarités seront principalement organisées autour des gares et des arrêts de transport en commun développés.

Comme évoqué précédemment, les centralités de ces quartiers s'appuieront sur l'atteinte d'une « masse critique » de logements (familiaux et étudiants), indispensable pour assurer le dynamisme des services, commerces et équipements.

Concernant les commerces, il convient de dimensionner au mieux le niveau et la diversité des offres proposées, de manière à assurer l'autonomie des futurs usagers des quartiers, sans toutefois concurrencer et mettre en difficulté les centres-villes existants. Cette offre comprendra notamment de la grande distribution et des commerces de proximité multi-services. **L'implantation des équipements publics structurera les pôles de vie, avec le principe de privilégier une polarité principale par quartier**, avec les différents services du quotidien (petite enfance, scolaires, administratifs, sport et culture, animation...).

Une des conditions de réussite du projet porte sur **l'ancrage des grandes opérations d'aménagement inscrites dans le CDT dans leur environnement urbain et naturel immédiat**. A Palaiseau, l'aménagement du quartier de l'Ecole polytechnique devra par exemple être développé en continuité du quartier Camille Claudel, qui fait la jonction avec les vallées. Cette mise en synergie pourra déboucher sur une amélioration concrète des conditions de vie quotidienne des habitants du territoire, avec un élargissement des aménités, un renforcement des liaisons plateaux-vallée...

Ainsi, **le projet urbain de la frange Sud s'inscrira dans la continuité de l'existant notamment par la structuration des espaces publics**. Ces derniers seront organisés de telle sorte à créer une chaîne de lieux offrant une diversité d'usages et de rencontres pour tous. La continuité urbaine entre les nouveaux quartiers et la ville existante s'incarnera également à travers la mise en place d'un maillage des déplacements favorisant les liens entre le plateau et la vallée. Un travail sur les épannelages dans le cadre des opérations d'aménagement pourra également contribuer à créer une cohérence visuelle entre l'existant et les nouveaux quartiers.

Les grandes opérations d'aménagement ont aussi pour vocation d'agir comme vecteur d'autres projets dans l'existant : densification du bâti existant, revitalisation des zones d'activités existantes du territoire...

E2. Objectif : S'assurer d'une ouverture à tous les publics des différents équipements structurants et aménités développés dans le cadre du CDT

Habitants actuels, habitants des futurs quartiers, étudiants, chercheurs, actifs... : autant de publics différents auxquels les équipements développés dans le cadre du CDT devront apporter une plus-value, dans un **esprit de mutualisation des moyens investis, mais aussi d'ouverture pour favoriser la coopération et l'échange de proximité.**

L'objectif est donc de poser le principe d'une ouverture dans des conditions adaptées (en termes d'horaires, de programmation, de tarification...) pour un maximum de publics différents. La mise en œuvre de ce principe reposera bien évidemment sur les choix de conception des équipements, d'aménagement pour **viser une intégration urbaine et une accessibilité optimale**, en particulier aux personnes à mobilité réduite ; il devra aussi anticiper les enjeux de gestion future que posent l'objectif d'être ouvert, et attractif, auprès de publics différents.

Cet objectif d'ouverture aux différents publics se déclinera de manière spécifique pour chacun des équipements, l'état de la réflexion sur ce sujet étant présenté dans le titre III. On peut cependant l'illustrer rapidement ici par quelques exemples.

Pièce maîtresse de l'Université Paris-Saclay, **un centre d'apprentissage innovant, équipement à fort rayonnement de type « Learning Center »**, adapté aux transformations de la production et de la diffusion de la connaissance, sera emblématique de cette logique. Il sera aussi ouvert au grand public, ce qui lui confèrera le statut de lieu majeur du plateau et, plus largement, du territoire.

D'autres projets envisagés, comme des **équipements culturels structurants comprenant des lieux d'exposition scientifique**, ou l'implantation d'un lycée international, auraient vocation à affirmer l'identité internationale du cluster et développer une offre culturelle à la mesure du projet de Saclay, tout en constituant des lieux de rencontre entre les différents usagers du territoire. La confrontation entre les arts et la science est au cœur du projet culturel du territoire, avec le souhait de rendre visible sur l'espace public la fécondité de ces échanges croisés, par des installations et des interventions artistiques.

Autre exemple : **l'offre d'équipements sportifs sera fondée sur le principe de la mutualisation** (entre étudiants des différentes écoles, habitants et salariés) et l'ouverture urbaine (multi-scalaire). Dans ce cadre l'EPA Paris-Saclay a lancé des études pour déterminer la programmation en matière d'équipements sportifs et le degré de mutualisation envisageable autant sur les plateaux qu'en vallée.

E3. Objectif : S'assurer de l'ouverture sur le territoire local des grandes « institutions » s'y installant

La fréquentation par tous des futurs équipements publics soutenus par le CDT constitue une forme essentielle d'ouverture du projet, notion correspondant également aux espaces naturels ouverts à différents usages.

Dans la même idée, les porteurs du CDT pourront viser à multiplier les formes d'ouverture des grandes institutions sur le territoire voisin et ses habitants : généralisation du principe des conventions « entreprises/territoire » déjà testé par la Communauté Paris-Saclay ; **affirmation du principe de « territoire démonstrateur » de technologies**, visant à faire en sorte que les innovations développées par des institutions de recherche et des entreprises puissent être testées « grande nature » sur place.

Au-delà, l'idée d'une **offre culturelle adaptée à l'orientation scientifique du territoire pourra être affirmée** : journées portes ouvertes des institutions scientifiques, mobilisation de la communauté des chercheurs pour sensibiliser le jeune public... Des initiatives propres au territoire peuvent être développées afin de mieux faire connaître la science. L'idée est à la fois de s'appuyer sur les évènements ponctuels, comme la fête de la science, mais en allant plus loin. La mise en place d'un programme de sensibilisation aux sciences inspiré des travaux du CNAM sur l'élaboration de la recherche et sur la conservation de l'instrumentation peut, dans ce cadre, être envisagée.

Une autre forme d'ouverture sur le territoire avait été évoquée dans le cadre du SDT, et reste plus que jamais pertinente : c'est **l'intensification de la vie associative locale** que devra stimuler l'arrivée de nombreux étudiants et chercheurs, avec le développement d'associations ouvertes aux habitants, de lieux de fabrication numérique comme les « FabLabs », permettant de mobiliser des publics très divers autour de projets créatifs communs. C'est également faire en sorte que l'animation publique locale favorise la rencontre de publics différenciés autour de lieux fédérateurs et valorisant pour notre territoire.

Enfin, l'aspect polyglotte du territoire, autant du point de vue des fonctions spécifiques du cluster (recherche, enseignement, innovation) que de la diversité culturelle des publics qu'il attire (enseignants-chercheurs internationaux, étudiants étrangers, voyageurs d'affaire...) pourra être un vrai vecteur d'unité locale et d'attractivité.

E4. Objectif : Accompagner le développement scientifique et industriel du cluster par l'innovation sociale et solidaire

Dans le cadre du Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), les signataires du CDT s'investissent, à travers la signature d'une charte d'engagement à promouvoir une conception citoyenne de la commande publique et privée en favorisant l'insertion, l'emploi et le développement économique local au travers de leurs marchés. Ainsi, depuis la signature de la charte en décembre 2011, plus de 300 000 heures d'insertion (soit environ 200 ETP) ont pu être réalisées par des publics particulièrement éloignés de l'emploi. Le renouvellement de cette charte d'engagement au 1er janvier 2017 permettra de poursuivre la dynamique engagée et d'accompagner la montée en charge liée au développement du cluster.

La Communauté Paris-Saclay est également signataire, depuis le 3 juin 2015, d'un Contrat de ville qui prévoit comme orientation prioritaire l'intégration des quartiers en politique de la ville dans la dynamique économique du CDT. En cela, les différents partenaires sont susceptibles de soutenir des projets visant à répondre à cette orientation : soutien à l'entrepreneuriat, accompagnement de l'innovation sociale, renforcement de la visibilité des structures de l'ESS sur le territoire, etc. Par ses différents piliers et orientations, le Contrat de ville contribue à consolider la dimension sociale du CDT.

Enfin, l'économie sociale et solidaire est présente et soutenue par la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'actions visant à développer une gestion prévisionnelle territoriale de l'emploi et des compétences dans le domaine de la construction et de l'environnement, porté par l'association Atout PLIE, et dans le domaine des services à la personne (services pour les personnes en perte d'autonomie), porté par le Pôle Territorial de Coopération Economique. Par ailleurs, ce dernier concourt à l'émergence d'un écosystème favorable au développement des activités par la création d'un réseau d'entrepreneurs de l'ESS. Le territoire accueille également des entreprises ou associations favorisant l'insertion par l'activité économique telles que les Jardins de Cocagne (association d'insertion sociale et professionnelle par l'agriculture biologique).

Titre III : le programme des actions, opérations et projets

Le titre III développe les actions, opérations et projets qui découlent de la stratégie et des objectifs exposés dans les titres précédents.

Le programme d'actions se compose de 50 fiches. Au regard de l'avancement des projets, elles ont fait l'objet d'une actualisation depuis la validation du dossier par le comité de pilotage le 2 septembre 2013. Certaines fiches, n'ayant plus lieu d'être, ont ainsi été supprimées :

- Réalisation d'un pôle d'échange intermodal au Christ de Saclay.
- Création d'un éco-quartier aux Ulis
- Redynamisation du centre commercial des Ulis

Le CDT est une feuille de route partenariale destinée à organiser le développement du territoire sur 15 ans. A ce titre, les modalités de mise en œuvre de certaines actions sont bien connues, et d'autres n'en sont qu'au stade de la réflexion.

Ce titre III se décline en trois sections :

- Les fondamentaux du projet, qui regroupe les actions et projets qui sont au cœur du CDT et répondent de façon transversale à l'ensemble des priorités et objectifs du titre II. L'emploi, l'enseignement et la recherche, le logement, comme les autres priorités, trouvent leur déclinaison dans les fiches actions ;
- Mobilités infrastructures, réseaux, où sont détaillées les actions d'accompagnement essentielles à la mise en œuvre du projet du CDT Territoire Sud du plateau de Saclay. Ces actions et projets répondent principalement aux objectifs liés au transport (priorité C) et au développement durable (priorité D) ;
- Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court et à moyen/long terme, rassemble enfin les équipements et projets complémentaires indispensables à la création d'un projet cohérent et au développement équilibré du territoire, conformément aux objectifs de la priorité E, et en harmonie avec les autres priorités. Le chapitre III. C relatif aux stratégies d'aménagement et équipements structurant est ainsi divisé en deux parties, l'une concernant les actions à court terme (moins de 5 ans) dont les éléments de programmation sont définies, l'autre concernant les actions à moyen/long terme (plus de 5 ans) qui doivent faire l'objet d'études plus approfondies.

III. A. LES FONDAMENTAUX DU PROJET

- 1 - Université Paris-Saclay
- 2 - Ligne 18 du Grand Paris Express
- 3 - ZAC du Moulon
- 4 - ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique
- 5 - Quartier de Corbeville
- 6 - Quartier Camille Claudel
- 7 - Habiter le campus, le logement étudiant à Paris-Saclay
- 8 - Aménagement des lisières et mise en réseau des espaces ouverts
- 9 - Le contrat global de gestion des eaux
- 10 - Des infrastructures énergétiques sobres et intelligentes

III. B. MOBILITES, INFRASTRUCTURES, RESEAUX

- 11 - Requalification du RER B Sud
- 12 - Pôle gare du Guichet
- 13 - TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis
- 14 - TCSP Nord-Sud N118 : Les Ulis-Courtabœuf-plateau de Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres
- 15 - TCSP Gif-sur-Yvette-plateau de Saclay
- 16 - TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines
- 17 - Etude globale de la desserte en transports collectifs du plateau de Saclay
- 18 - Mobilités innovantes pour les liaisons plateau vallée : téléphérique, escaliers mécaniques
- 19 - Information voyageur et offre de mobilité partagée : covoiturage, auto-partage et vélo-partage, etc.
- 20 - Programme de développement des circulations douces
- 21 - Politique de stationnement - Parking relais
- 22 - Réaménagement du christ de Saclay et réalisation d'une trémie est-Ouest
- 23 - Réaménagement de la RD 128 dont franchissement de la RN 118 (échangeur de Corbeville)
- 24 - Réaménagement de la RD 36 Châteaufort-Palaiseau
- 25 - Réaménagement du carrefour de Saint-Aubin et requalification de la RD 306
- 26 - Réaménagement des accès au Parc d'Activités de Courtabœuf (échangeurs de Mondétour et du ring des Ulis)

III. C. STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

III. C. 1 STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A COURT TERME

- 27 - Learning center
- 28 - Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE)
- 29 - Réseau Paris-Saclay : le numérique au service de la ville intelligente et de l'innovation ouverte
- 30 - Gestion des ressources et déchets du territoire : l'économie circulaire
- 31 - Ouverture et rénovation du site Campus-Vallée
- 32 - Le secteur du CEA
- 33 - Stratégie économique et urbaine de développement du Parc d'Activités de Courtabœuf-Les Ulis
- 34 - Requalification du Parc d'Activités de Courtabœuf-CPRD
- 35 - Médiation scientifique autour de la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences
- 36 - Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse
- 37 - Valorisation des fermes emblématiques du plateau
- 38 - Programme d'action de la ZPNAF : pérenniser et développer une agriculture vivante et dynamique pour le territoire
- 39 - Structure artificielle d'escalade
- 40 - Station trail
- 41 - Maisons pluridisciplinaires de santé
- 42 - EHPAD des Ulis

III. C. 2 STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A MOYEN/LONG TERME

- 43 - Déménagement de la gendarmerie
- 44 - Construction d'un collège sur la frange Sud du plateau
- 45 - Implantation d'un lycée international sur la frange Sud du plateau
- 46 - Création d'espaces culturels
- 47 - Centre aquatique du Moulon
- 48 - Réhabilitation/extension de la piscine d'Orsay
- 49 - Réalisation d'un nouvel hôpital
- 50 - EHPAD du Moulon

III. A. LES FONDAMENTAUX DU PROJET

1 - Université Paris-Saclay

Présentation

22 organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, Grandes Ecoles et Universités, et le pôle de compétitivité Systematic Paris se sont engagés à unir leurs efforts et leurs moyens pour créer une grande université de recherche et d'innovation de classe internationale. Cette nouvelle université, créée par décret le 31 décembre 2014, développera à un niveau inédit en France le continuum allant de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, avec une forte dominante sur l'interdisciplinarité et l'ouverture internationale.

Cette transformation du paysage universitaire francilien a une double ambition : d'une part, la formation au meilleur niveau conceptuel et technologique, des futurs cadres publics comme privés, avec un effort tout particulier vers les docteurs et la formation par la recherche, et d'autre part la contribution à l'innovation et au développement d'une économie de la connaissance afin de redonner des atouts à notre pays dans les domaines de la maîtrise des technologies et la défense de l'emploi.

Il s'agit également d'un projet de territoire qui vise à concilier nature, science et ville en ouvrant le campus sur le territoire et ses habitants, en décroissant les établissements scientifiques pour renforcer les synergies existantes et en inscrivant le campus au sein d'un cluster économique de visibilité mondiale.

L'Université Paris-Saclay jouera un rôle moteur dans la création d'un cluster scientifique de visibilité internationale. Forte de son potentiel scientifique et des nouvelles synergies entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche et organismes de recherche elle s'est fixée pour ambition de mettre en place une stratégie de recherche unifiée au niveau de l'ensemble de ses composantes en mobilisant les énergies sur des enjeux scientifiques et socio-économiques. L'un des objectifs de la mise en place de cette université est d'augmenter de façon très importante l'impact économique des forces scientifiques du territoire notamment en consolidant le tissu économique de la région Ile-de-France et en étant l'incubateur des filières industrielles de demain.

Pour ce faire, l'Université Paris-Saclay s'appuiera largement sur les Instituts Carnot du site, sur les pôles de compétitivité, avec en tout premier lieu le pôle Systematic, et sur les nouveaux Instituts de recherche associant la recherche publique et privée tels que l'Institut de Recherche Technologique (IRT) System X , l'Institut d'excellence sur les Energies décarbonnées Photovoltaïque (IEED IPVF) et l'Institut sur la flexibilité et l'efficacité énergétique : Paris-Saclay Efficacité Énergétique (PS2E). Un accent particulier sera mis sur la création de nouvelles entreprises technologiques par la mise en place d'un dispositif cohérent de maturation technologique, de transfert technologique, d'incubation de start-up et de post-incubation (SATT : Société d'Accélération de Transfert Technologique).

Gouvernance

Maître d'ouvrage

- UPS

Partenaires

Les acteurs historiques du plateau et de ses environs sont au nombre 12 :

- 6 organismes : CEA, CNRS, ONERA, INRIA, INRA, IHES ;
- 6 établissements d'enseignement supérieur et de recherche : Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, HEC, Supélec, Ecole Polytechnique, IOGS.

Six établissements d'Enseignements Supérieur et de Recherche ont fait le choix de venir s'implanter sur le Plateau de Saclay :

- sur le quartier de l'école polytechnique : L'ENSTA ParisTech, l'ENSAE Paris-Tech, l'Institut Mine-Télécom, AgroParisTech ;
- sur le quartier du Moulon : l'Ecole Centrale Paris, l'Ecole Normale Supérieure de Cachan.

De plus, l'Université Paris-Sud a fait le choix de déplacer, sur le plateau, certaines de ses disciplines, comme l'UFR de Pharmacie qui rejoindra le Pôle Biologie-Chimie-Pharmacie.

L'INSERM, dont plusieurs équipes sont présentes sur le Plateau, a décidé de devenir un membre de l'Université Paris-Saclay.

Le pôle de compétitivité Systematic et le Synchrotron Soleil, partenaires de l>IDEX conserveront un mode d'association avec la nouvelle Université.

Enfin le rapprochement avec l'Université d'Evry est en cours, cette dernière étant associée à tous les groupes de travail relatifs à l'Université Paris-Saclay. D'autres établissements de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche de l'Essonne et des Yvelines pourront à terme rejoindre l'Université Paris-Saclay avec des formes de rattachement appropriées.

Secteur concerné

Au sein du périmètre de l'OIN, l'Université Paris-Saclay se déploiera sur les deux départements de l'Essonne et des Yvelines et dix sites principaux comprenant :

- en bordure Nord du Plateau de Saclay les implantations de l'Université de Versailles-Saint Quentin, d'HEC et des sites INRA de Jouy et de Versailles ;
- quatre sites sur le plateau avec, d'Ouest en Est, le CEA Saclay, le CEA Orme des Merisiers, le quartier du Moulon et le quartier de l'Ecole polytechnique à l'Est ;
- deux sites au Sud du plateau avec le centre CNRS de Gif-sur-Yvette et les installations de Paris-Sud sur les communes de Bures-sur-Yvette et d'Orsay.

A ces dix sites, il convient de rajouter les implantations des Universités Paris-Sud à Sceaux, Cachan et dans le Val de Marne pour les UFR de Droit et de Médecine et celles de l'UVSQ à Guyancourt et Mantes-la-Jolie. Enfin l'Université d'Evry, la partie enseignement de l'Ecole Télécom Sud Paris et le Genopole pourront constituer à terme une extension de l'Université Paris-Saclay sur Evry.

Eléments de programmation

Le projet de l'Université Paris-Saclay se décline en trois chantiers :

1. Un aménagement au service d'un projet de territoire et d'une ambition scientifique

L'objectif est de développer un concept de campus urbain qui s'articule principalement sur deux quartiers structurants, celui de l'Ecole polytechnique à Palaiseau et celui du Moulon à Gif-sur-Yvette, Saint-Aubin et Orsay.

- Sur les 232 hectares de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique, 200 000m² sont consacrés à des programmes scientifiques et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche : ENSTA ParisTech (2012), ENSAE (2016), AgroParisTech (2020), Institut Mines Telecom avec Télécom ParisTech et une partie de Télécom Sud Paris (2019) et des centres de recherche mutualisés avec Digiteo et Nano Innov (2012) et nanosciences (2016) ;
- Sur les 330 hectares de la ZAC du Moulon, 350 000 m² sont consacrés à des programmes scientifiques avec l'ECP (2017), U-PSud Pharmacie (2020), l'ENS Cachan (2018) et des laboratoires de Recherche avec l'Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (2017) et l'Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay (2018).

2. Une nouvelle dynamique trans-établissements : l'Idex

L'Initiative d'excellence Paris-Saclay est à la fois :

- un ensemble de projets scientifiques permettant de renforcer la structuration des communautés scientifiques, de promouvoir la stratégie scientifique commune et de favoriser les approches pluridisciplinaires ;
- une démarche de transformation pour constituer l'Université Paris-Saclay avec le souci de replacer l'étudiant et le chercheur au cœur du projet grâce au décloisonnement des établissements et au renforcement des formations mutualisées.

3. Le principe de l'Université Paris-Saclay : la mutualisation des équipements entre les étudiants et les habitants

Les équipements développés dans le cadre du CDT répondront à un esprit de mutualisation et d'ouverture pour favoriser la coopération et l'échange de proximité entre tous les usagers du territoire : habitants actuels, habitants des futurs quartiers, étudiants, chercheurs, actifs...

L'Université Paris-Saclay incarne de fait cette démarche de mutualisation. En effet, sa pièce maîtresse, le « Learning Center » (centre d'apprentissage innovant), constituera l'emblème de cette logique. Il sera ouvert à l'ensemble des étudiants mais aussi au grand public.

Au-delà du Learning center, la mutualisation s'appliquera également à un certain nombre d'équipements (sport, logement étudiant, restauration, etc.). Celle-ci se fera à trois échelles différentes : l'établissement, le quartier, le campus. Le degré de mutualisation s'adaptera à la fonction et à l'usage des différentes infrastructures (équipements de proximité, à rayonnement plus important...).

4. La définition des structures de l'Université Paris-Saclay

L'Université Paris-Saclay s'organisera autour de composantes de coordination et de mutualisation pour la formation comme pour la recherche. Ces composantes, « Schools » pour la formation et départements pour la recherche constituent les « vitrines » de la visibilité internationale de l'Université pour les étudiants, les chercheurs et enseignants chercheurs, les employeurs et les centres de recherches privés et publics.

S'agissant de la formation, huit « Schools » ont été mises en place pour élaborer la stratégie de formation, organiser une offre de formation cohérente et coordonner sa mise en œuvre par les différents établissements. La liste des schools est donnée ci-après à titre indicatif :

- Biodiversité, agriculture et alimentation, société, environnement
- Biologie, médecine, pharmacie
- Droit et science politique
- Humanités
- Ingénierie, sciences et technologies de l'information
- Sciences du sport et du mouvement humain
- Sciences fondamentales
- Sciences sociales

S'agissant de la recherche, dix départements ont été mis en place. Ils constitueront une structuration inter-établissements qui coordonne les forces d'une communauté scientifique donnée. Ils seront également un trait d'union avec le monde socio-économique et un lieu où s'élabore la stratégie scientifique commune pour la recherche. La liste des départements est donnée à titre indicatif :

- Chimie
- Ingénierie électrique, optique et électronique
- Mathématiques
- Mécanique, énergétique et procédés
- Physique des deux infinis
- Physique des ondes et de la matière
- Sciences de la planète et de l'Univers
- Sciences de la Vie
- Sciences de l'Homme et de la Société
- Sciences et technologies de l'information et de la communication

A ces deux types de structures à vocation pérenne, seront ajoutées des structures plus transitoires de type Institut, réseau ou projet (labex par exemple) destinées à répondre à des enjeux scientifiques ou socio-économiques nécessitant de faire appel à des équipes scientifiques de plusieurs disciplines.

Principes de gestion

L'Université Paris-Saclay est un Etablissement Public d'Aménagement à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) répondant aux principes des communautés d'université et d'établissements.

Etat d'avancement et phasage

Le Décret n°2014-1674 du 29 décembre 2014 a créé la communauté d'universités et établissements « Université Paris-Saclay » et approuvé ses statuts.

Depuis septembre 2015, l'Université Paris-Saclay fédère une partie importante (80%) de l'offre de masters, mutualisée et organisée en schools, ainsi que la totalité de l'offre de doctorat à travers un unique collège doctoral réunissant les 19 écoles doctorales des établissements membres.

Eléments de financement

L'Etat a consacré des moyens importants pour la réalisation de la partie scientifique de ce projet notamment par son Programme d'Investissements d'Avenir, en particulier l'IDEX (Initiative d'excellence).

2 - Ligne 18 du Grand Paris Express

Présentation

Le réseau du Grand Paris Express est un projet stratégique pour le devenir de l'Île-de-France: la construction de 200 km de lignes de métro automatique pour relier les territoires de la Région et faciliter la vie quotidienne des franciliens. Avec 68 nouvelles gares, le réseau de transport du Grand Paris Express vise à raccorder des secteurs denses de proche couronne et les pôles de transports (les trois aéroports et les gares TGV notamment), permettre le désenclavement de territoires isolés et relier des bassins d'emploi d'échelle métropolitaine. Les temps de trajet seront considérablement réduits, notamment de banlieue à banlieue, avec des lignes en rocade et des métros roulant de 55 à 60 km/h (vitesse d'exploitation moyenne). Il permettra également de dé-saturer les transports existants, de favoriser le développement économique de la Région Île-de-France, et de contribuer par effet d'entraînement à la compétitivité de la France dans son ensemble.

Le territoire du CDT sera desservi par la ligne 18 du réseau de transport du Grand Paris Express, assurée par un métro à capacité adaptée.

Cette ligne permettra particulièrement de lutter contre l'étalement urbain et le grignotage des terres agricoles en favorisant le transfert modal vers les transports en commun. Elle est aussi cruciale pour accompagner le projet urbain dans le cadre de l'OIN du Plateau de Saclay. Sur ce territoire, le futur Grand Paris Express reliera le campus Paris-Saclay aux autres pôles de la métropole parisienne, et offrira une nouvelle accessibilité aux habitants, chercheurs, étudiants, salariés existants et futurs tout en réduisant la congestion et la pollution automobile.

Au sein du réseau du Nouveau Grand Paris, la ligne 18 présentera la particularité d'être réalisée avec un **métro à capacité adaptée** dont les dimensions seront proportionnées au trafic attendu. La ligne devra toutefois conserver des réserves de capacité pouvant être mises en œuvre en cas de développement rapide du trafic ou du prolongement jusqu'à la gare de Nanterre La Folie prévu au schéma d'ensemble du métro du Grand Paris.

Le déploiement d'une artère numérique à haut débit, prévu par la loi du 10 juin 2010 accompagnera l'infrastructure de la ligne 18.

Sur l'ensemble du réseau, les gares du Grand Paris partageront des orientations communes pour répondre aux attentes des voyageurs, des riverains et des acteurs économiques de la Région Capitale.

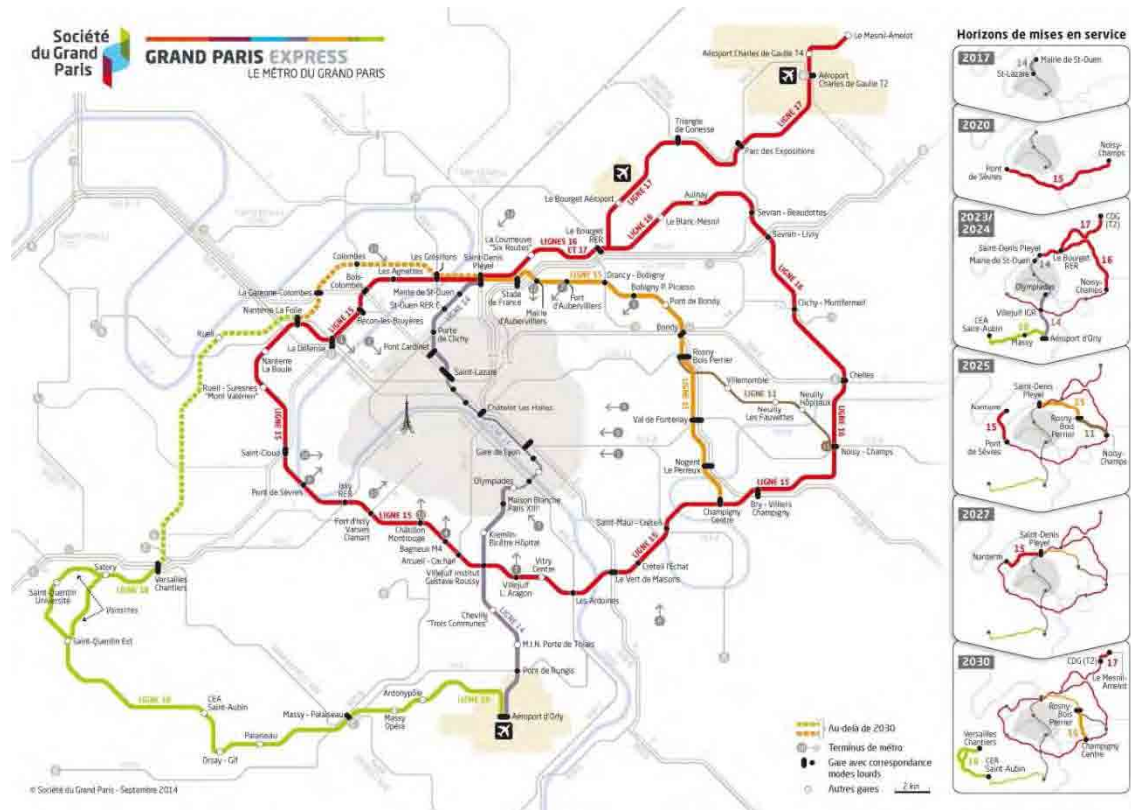
Il s'agira :

- de gares efficaces et fonctionnelles offrant à tous un accès facile au réseau ;
- de gares connectées et organisées pour faciliter les échanges ;
- de gares lieu de vie et d'activité en lien avec les territoires desservis.

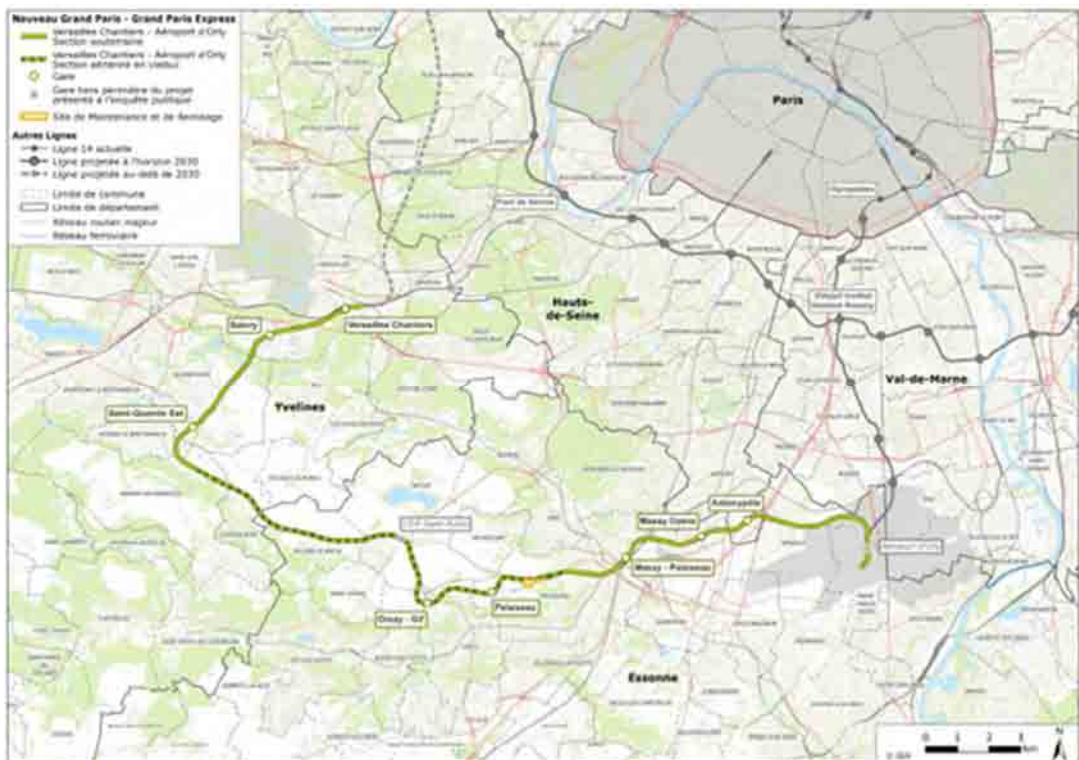
Les gares du Grand Paris Express devront jouer un rôle moteur sur les territoires comme déclencheurs ou accélérateurs de projets urbains à leurs abords.

Sur le plateau de Saclay, la ligne 18 sera réalisée en viaduc de manière à préempter le moins possible les terres agricoles. Cette même idée a présidé au changement de tracé qui désormais suivra celui de la RN118 d'Orsay au Christ de Saclay. Les trois futures gares, CEA-Saint-Aubin, Orsay-Gif et Palaiseau seront donc aériennes.

Secteur concerné :



Certaines communes du territoire du CDT seront directement concernées par la desserte d'une des gares de la ligne 18. Il s'agit de Palaiseau, Orsay, Saclay, Gif-sur-Yvette. Toutefois, l'ensemble du territoire du CDT bénéficiera de l'amélioration de l'accessibilité permise par cette nouvelle infrastructure.



Dossier préalable à l'enquête publique : tracé de la ligne 18 (SGP)

Gouvernance

Maître d'ouvrage : Société du Grand Paris

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay, Région IDF, STIF, communes, Université Paris-Saclay

Eléments de programmation

Après la confirmation de la réalisation de la ligne dans son intégralité, intervenue lors des arbitrages du Gouvernement du 6 mars 2014, l'accélération de la mise en service de la ligne dans sa partie CEA/Orly a été décidée par communication du Premier ministre en juillet 2014.

Un cycle d'études préliminaires approfondies a été réalisé entre le dernier trimestre 2013 et le premier trimestre 2015.

Il a permis :

- d'arrêter le choix des caractéristiques du matériel roulant en accord avec le STIF. Celui-ci sera un métro fer alimenté par 3^{ème} rail, d'un petit gabarit de 2,50 mètres environ et d'une longueur de 45 mètres, à horizon de la mise en service répondant à la notion de métro à capacité adapté pour la ligne 18 prévue par le décret du 24 août 2011 relatif au schéma d'ensemble ;
- de préciser le tracé d'Orly à Versailles-Chantiers ;
- d'arrêter les caractéristiques principales de l'infrastructure et les méthodes constructives ;
- d'arrêter le principe d'une DUP unique pour la ligne 18 entre Orly et Versailles-Chantiers.

Sur le territoire du CDT, les principaux points à approfondir seront :

- la localisation d'un centre d'exploitation provisoire pour assurer la maintenance de l'infrastructure et du matériel roulant ainsi que la commande centralisée de la ligne 18. Le dossier de DUP de la ligne 18 précise que ce centre d'exploitation se situera dans le Nord du Quartier de l'Ecole polytechnique. Il regroupe un site de maintenance et de remisage (SMR), un site de maintenance des infrastructures (SMI) ainsi qu'un poste de contrôle et de commandement ;
- la commune de Palaiseau émet un avis réservé à l'implantation à cet endroit d'un tel dispositif. Il est d'ailleurs mentionné dans le dossier de la DUP que le site de Polytechnique présente des contraintes d'insertion urbaine. C'est pourquoi à ce stade la commune de Palaiseau exprime sa volonté que les études d'implantation sur un site alternatif soient reprises et approfondies ;
- la recherche de la meilleure intégration environnementale et paysagère de la structure (alimentation par troisième rail validée par la SGP) ;
- les mesures de protection en matière de sûreté et de sécurité, à mettre œuvre pour la gare du CEA compte tenu de sa proximité avec les installations nucléaires ;
- la continuité de la ligne vers les Yvelines, à préserver au-delà du CEA ;
- l'intermodalité avec le TCSP et les circulations douces, ainsi que les parkings de rabattement à mettre en place.

La SGP s'engage à ce que les infrastructures du viaduc de la ligne 18, de même que les emprises nécessaires aux chantiers, s'inscrivent sur des emprises réservées pour la ligne et hors de la délimitation par décret de la ZPNAF. La SGP et les services de l'Etat ont prévu le long du tracé une bande d'environ 35m pour le passage de la ligne et son chantier hors périmètre ZPNAF. Le long de la N118, l'emprise réservée pour la ligne hors ZPNAF est plus réduite (15 à 18m) car une bande de terrain public appartenant à l'Etat (DIRIF) et accueillant aujourd'hui une piste cyclable est disponible à l'ouest de la N118 pour la construction de la ligne. Cette piste pourra être reconstituée sous le viaduc. Le projet de la ligne 18 est donc compatible avec la ZPNAF et n'empiète pas sur son périmètre.

L'opportunité de la réalisation d'une gare pour desservir le quartier Camille Claudel de Palaiseau est vivement souhaitée par les élus et la population. Cette gare n'est actuellement pas inscrite au schéma d'ensemble du Réseau du Grand Paris. Cette gare serait un point d'articulation pour le développement d'un quartier urbain à dominante résidentielle pour le secteur Nord Est de la ZAC de l'Ecole polytechnique et le secteur en cours d'urbanisation sur le quartier Camille Claudel.

L'enfouissement partiel de la ligne 18 entre le Christ de Saclay et les Yvelines est par ailleurs une exigence des élus. Celle-ci n'est pas prévue par le maître d'ouvrage.

Etat d'avancement et phasage

Le calendrier de mise en service du réseau de transport du Grand Paris Express a été fixé par le Premier ministre le 6 juillet 2014 :

- à horizon 2024, mise en service de l'aéroport d'Orly à la gare CEA ;
- à horizon 2030, mise en service de la gare CEA à la gare Versailles Chantiers.

Dès 2024, la ligne 18 sera reliée au réseau existant, RER B et C notamment, via la gare de Massy-Palaiseau.

Le dossier préalable à l'enquête publique a été remis au préfet de région fin juin 2015. L'enquête publique s'est déroulée du 21 mars au 26 avril 2016.

3 - ZAC du Moulon

Présentation

Au cœur de l'ambition de Paris-Saclay de faire émerger un pôle d'excellence scientifique et de développement économique de portée internationale, le projet urbain du Moulon qui s'étend sur 337 ha, a vocation à accueillir les enseignants-chercheurs et les étudiants du monde entier, ainsi que de nouveaux habitants, dans un environnement urbain et paysager de très grande qualité. Cet éco-territoire sera de plus bien connecté au reste de la métropole avec l'arrivée d'une station de métro de la ligne 18 du Grand Paris Express.

Situé au croisement des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin, au sein de la Communauté Paris-Saclay, ce projet intercommunal est partagé par tous les acteurs du territoire et porté à la fois par l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay), les collectivités et leurs partenaires au premier rang desquels l'Université Paris-Saclay.

Le Moulon accueille déjà de nombreux établissements d'enseignement et de recherche (Synchrotron Soleil, CEA, Supélec, l'Université Paris-Sud...) et des parcs d'activités. Le site prend aujourd'hui une autre dimension avec l'accueil de trois nouvelles entités : l'Ecole Centrale, l'ENS Cachan et le redéploiement d'une partie des activités de l'Université Paris-Sud. L'intensification du potentiel scientifique de très haut niveau, portée par la dynamique du Plan Campus et l'essor de l'Université Paris-Saclay, constitue une étape décisive du projet qui doit s'incarner dans un projet urbain innovant. Le défi est de conforter le potentiel scientifique du Moulon en l'inscrivant dans un projet urbain mixte.

Le quartier du Moulon répondra à plusieurs objectifs :

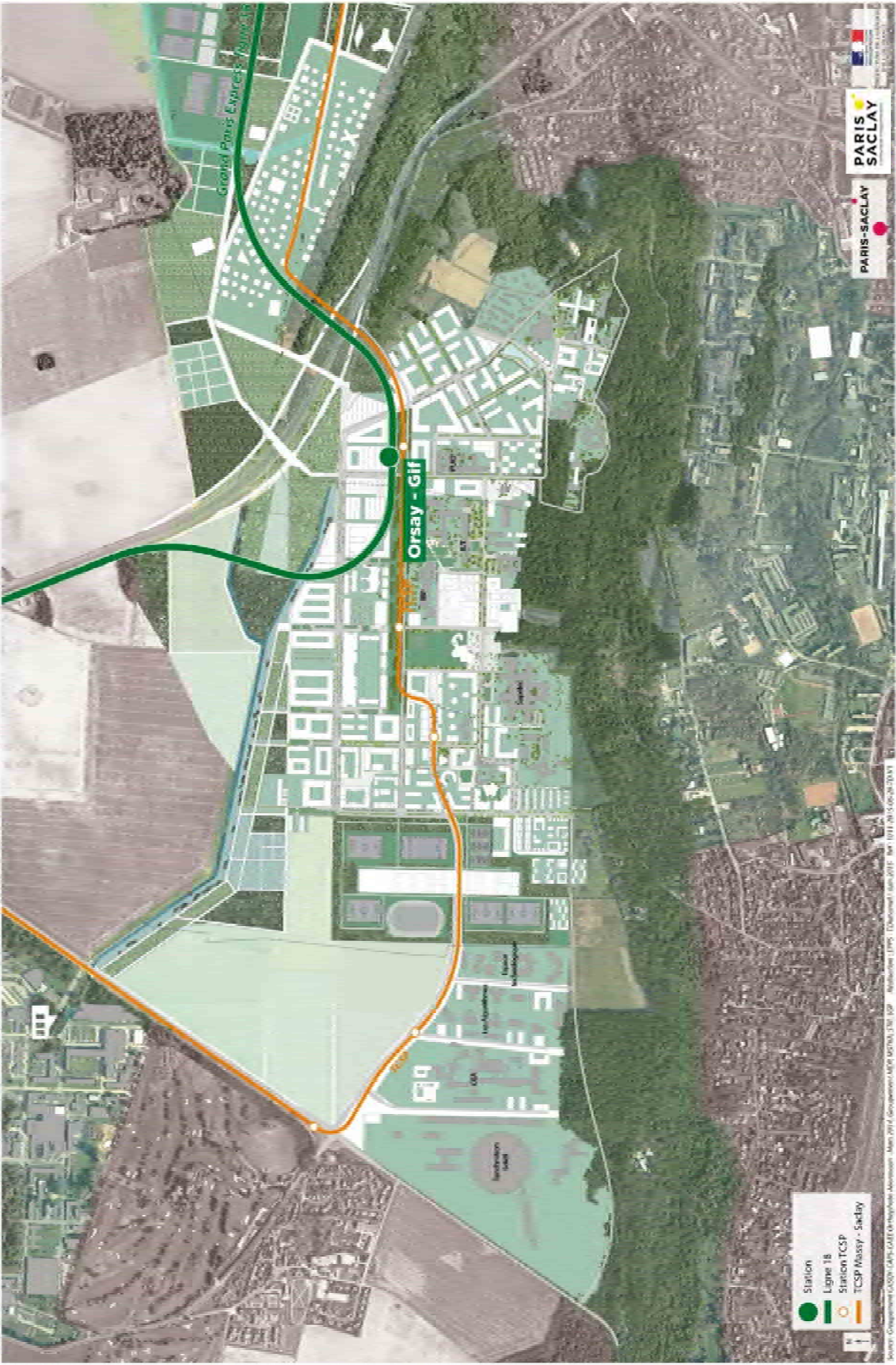
- Créer un quartier ouvert dont l'organisation générale facilitera les échanges et rencontres entre les populations (chercheurs, étudiants, habitants et salariés) grâce à des équipements, des services et commerces de proximité et des espaces publics favorisant le partage selon les différents rythmes des publics et les temps de la ville. Ce quartier devra s'inscrire en synergie avec la ville existante en jouant sur les complémentarités entre services et nouveaux équipements publics (ex. piscine et Learning Center) ;
- Accueillir des établissements d'enseignement supérieur dans un tissu urbain préexistant en veillant à créer des synergies entre eux et avec les activités économiques qui émergeront ;
- Améliorer la desserte en transports en commun du quartier et assurer son accessibilité routière. Le quartier disposera d'une station de métro sur la ligne 18 du Grand Paris Express à échéance de 2023-2024 et sera plus facilement relié à terme aux pôles majeurs de la région Ile-de-France. Le TCSP desservira le quartier en 2016. Les voies d'accès routier feront l'objet de réaménagements indispensables et durables pour permettre une bonne desserte et la fluidification de la circulation ;
- Intégrer des programmes d'habitat destinés aux étudiants ainsi qu'à des habitants permanents afin de concrétiser la mixité souhaitée ;

- Permettre la réalisation d'activités économiques attirées par la proximité des centres de recherches et des établissements d'enseignement supérieur présents sur le site ;
- Créer un cadre de vie animé grâce à la mixité des programmes mais aussi par la répartition des équipements publics structurants dans le quartier. Les espaces publics doivent constituer des espaces partagés favorisant la pratique des mobilités douces et créant des lieux de rencontre.

Les ambitions très fortes en matière de qualité urbaine, paysagère et environnementale, portées par l'EPA Paris-Saclay, les collectivités et leurs partenaires visent à créer un cadre de vie agréable et stimulant pour les futurs étudiants, enseignants-chercheurs, salariés, habitants, dans le respect de fortes exigences de durabilité. Cette attention apportée à la qualité architecturale des projets, au confort des espaces publics, à la mise en valeur des atouts du territoire et notamment de la relation avec le grand paysage, repose sur la conviction forte qu'ils constituent à la fois un vecteur d'attractivité internationale et une condition nécessaire à la bonne intégration du projet dans son environnement.

Le Moulon s'organisera autour de deux polarités principales : l'une autour de la future station Orsay-Gif du Grand Paris Express (L18), à l'Est (2020-2024), qui accueillera notamment des établissements d'enseignement supérieur, des activités économiques, des services et commerces, et un équipement majeur pour le campus urbain, le Learning Center ; l'autre à l'Ouest (2017-2021) dans le quartier Joliot-Curie au sein duquel se constituera un véritable cœur de quartier accueillant des logements familiaux et étudiants avec une variété des modes d'habitat, des équipements et des commerces en lien avec les programmes campus.

Schéma d'aménagement du projet urbain du Moulon



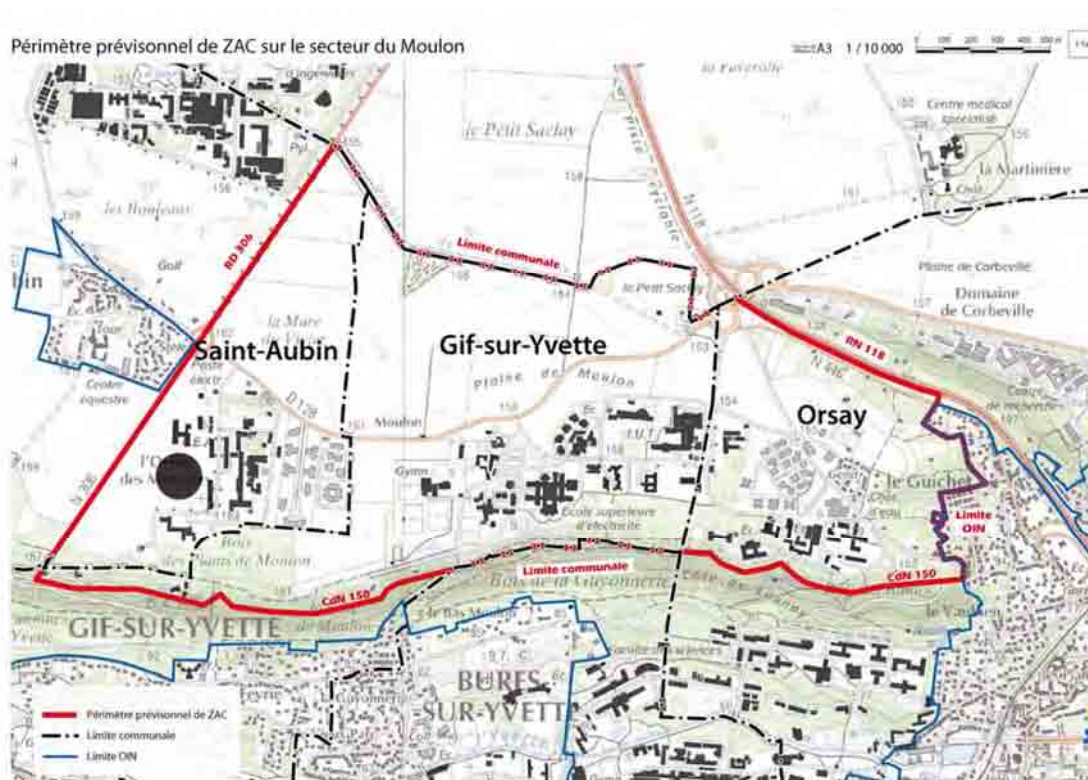
Secteur concerné

La ZAC du Moulon s'étend sur une surface de 337 hectares sur les communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin. Ce secteur constitue l'un des principaux sites de développement du Sud du plateau et l'une des deux grandes opérations d'aménagement du campus urbain Paris-Saclay avec la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique. Il est bordé au Nord par la rigole de Corbeville, au Sud par les coteaux boisés, à l'Ouest par la RD 306 et le site principal du CEA, à l'Est par la RN 118.

Une partie de sa superficie est d'ores et déjà urbanisée et compte plusieurs établissements d'enseignement supérieur, de centres de recherche et des activités économiques : le Synchrotron, le site du CEA à l'Orme des Merisiers, Supélec, une partie de l'Université Paris-Sud, du CNRS, et trois parcs d'activités. Le Moulon est destiné à devenir l'un des principaux lieux d'urbanité du campus urbain du Sud du plateau de Saclay, mettant en œuvre une stratégie d'aménagement ambitieuse autour d'objectifs d'intensité urbaine, de qualité environnementale, de compacité et de mixité des différents programmes : logements familiaux et étudiants, enseignement supérieur et recherche, développement économique, commerces, équipements, services...

Localisation :

- Gif-sur-Yvette : 169 ha
- Orsay : 80 ha
- Saint-Aubin : 88 ha



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay

Pilotage : Comité opérationnel Ouest RN118 (EPA Paris-Saclay, Communauté Paris-Saclay, Gif-sur-Yvette, Orsay, Saint-Aubin, UPS, Etat)

Maîtrise d'œuvre

- Groupement MSTKA (conception) :
 - o Saison Menu, architecte-urbaniste
 - o Taktyk, paysagiste
 - o Artelia, bureau d'étude

- OMA, D'ici là (quartier Joliot-Curie)

Partenaires

- Conseil Départemental de l'Essonne
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- Etat
- Université Paris-Saclay / Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche
- Société du Grand Paris (métro)
- STIF (TCSP)
- Syndicat intercommunal de l'Yvette et de la Bièvre (SYB)
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY)

Éléments de programmation

Une partie de la superficie de la ZAC du Moulon est d'ores et déjà urbanisée avec une implantation éparse d'établissements d'enseignement supérieur et de centres de recherche : le Synchrotron Soleil, le site du CEA à l'Orme des Merisiers, Supélec, un tiers de l'Université Paris-Sud 11, le Pôle Commun de Recherche en Informatique ainsi que trois parcs d'activités (les Algorithmes et Espace Technologique à Saint-Aubin, le Parc Orsay Université à Orsay). Ces programmes s'inscrivent aujourd'hui dans de vastes domaines autarciques isolés et éloignés les uns des autres.

Existant ZAC du Moulon :

Type de programme	M ² SP
Etablissements d'enseignement supérieur	275 304
Activités économiques	60 730
Logements étudiants	29 800
Logements familiaux	9 300 (Orsay)
Commerces/ services	5 758
Equipements publics	Surface du complexe du Moulon
TOTAL	371 592

Liste des établissements existants

Etablissements d'enseignement et de recherche existants		
Nom de l'Etablissement	Date de construction	M² SHON
Etablissements d'enseignement et de recherche		
Paris Sud	1958	65 493
Synchrotron	2006	31 610
CEA/Orme	1987	31 585
Ferme du Moulon		6 854
LGEP	1968	2 500
IUT (UPSUD)	1969	39 840
CNEF/CRF	1973	12 258
Supélec	1976	40 264
IBP	1994	11 354
Maison de l'Ingénieur		4 474
Développement économique		
Parc Orsay Université		20 250
Espace technologique		22 380
Algorithmes		18 100
Services et commerces		
Hôtel petit Saclay		1 528
Foot indoor		4 230
Logements		
Logement CROUS		6 600
Logement SUPELEC		23 200
Lotissement		9 300

Opérations récentes

Opérations récentes		
Nom de l'opération	M ² SHON	Maîtrise d'œuvre
PCRI	5 997	Arteo
Digitéo	16 530	BRS
PUIO	6 545	Bruno Gaudin Architecte

Programme prévisionnel ZAC du Moulon

Type de programme	M ² SP
Programmes Enseignement et Recherche	350 000
Activités économiques	200 000
Logements étudiants	90 000 (2 900 chambres)
Logements familiaux	180 000 (2 250 logements)
Commerces/ services	25 000
Equipements publics	25 000
TOTAL	870 000

Dans le cadre du Plan Campus, l'Ecole Centrale, l'ENS Cachan et une partie des activités de l'université Paris-Sud (IDEEV, chimie, biologie, pharmacie...) ont décidé d'implanter leurs locaux sur le quartier. Ces programmes seront accompagnés d'un ensemble d'équipements mutualisés qu'il s'agisse d'équipements sportifs, de restauration... Cette mutualisation doit permettre d'établir des logiques de proximité et de développer les objectifs de mixité.

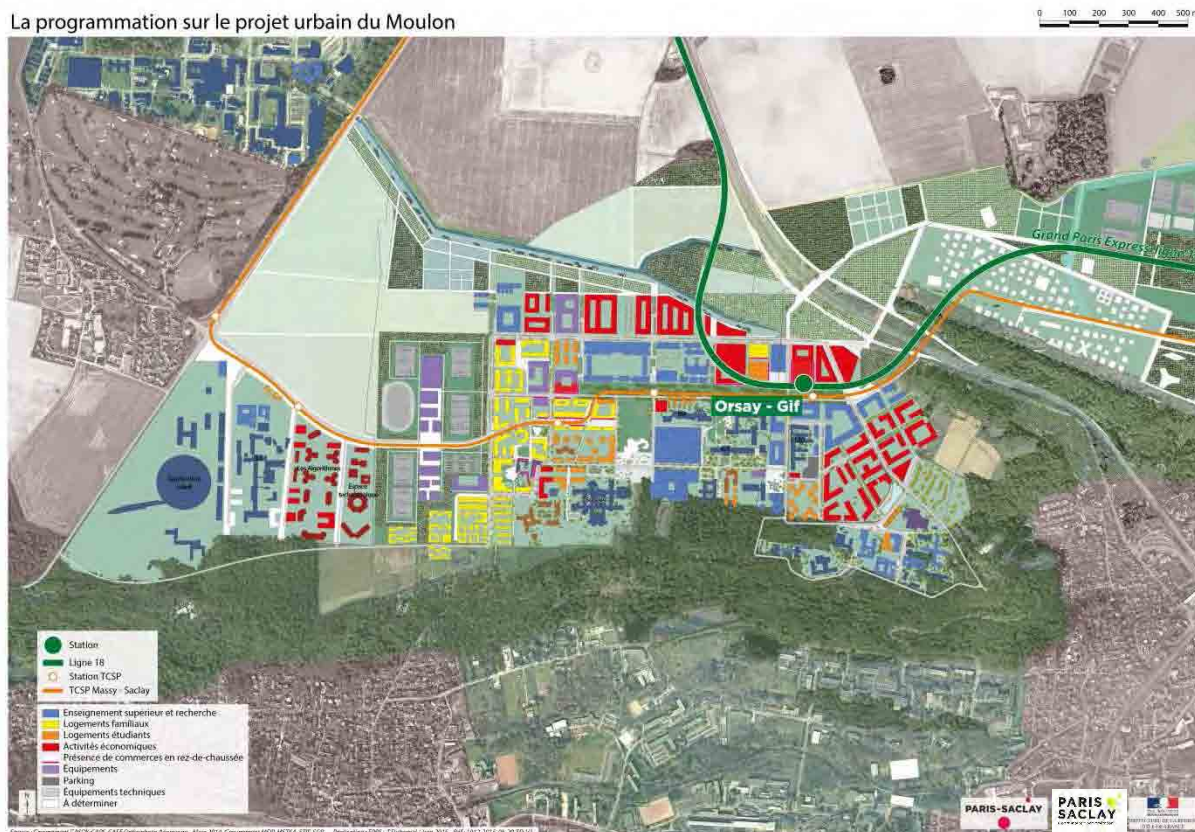
Ces nouvelles implantations s'accompagneront de la mise en place d'une offre de logements étudiants aussi importante que diversifiée. Ces logements répondront aux besoins des établissements présents et à venir du quartier mais aussi aux besoins du territoire Sud plateau.

Des programmes d'activités économiques à forte valeur ajoutée viendront également s'inscrire dans le projet et participeront à la logique de cluster. La présence de grands groupes comme de petites entreprises technologiques favorisera les interactions avec les établissements d'enseignement et de recherche. Ils seront situés prioritairement, pour d'évidentes raisons d'accessibilité, à proximité de la RN 118, du métro, au Nord du quartier et, pour une part plus modeste, sur Saint-Aubin.

Le projet développera des programmes de logements familiaux pour répondre aux besoins existants et à venir. Le nombre de logements familiaux à implanter doit permettre de faire émerger un quartier vivant et atteindre ainsi une masse critique pour permettre le fonctionnement des équipements publics, des commerces et des services. Cette programmation offrira des parcours résidentiels diversifiés.

La cohérence du fonctionnement urbain et la qualité de vie dans le quartier passeront par la programmation des équipements publics, des commerces et des services, indispensables à son attractivité.

La programmation sur le projet urbain du Moulon



Les opérations d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche à venir sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Opérations à venir				
Nom de l'opération	Procédure	M ² SHON	Maîtrise d'œuvre	Date de livraison prévisionnelle
ISMO - Orsay	MOP	10 000	Claus En KaanArchitecten	2016 - Chantier en cours
Lieu de Vie - Gif	MOP	2 500	MUOTO	2016 - Chantier en cours
ICE (CEA) - St Aubin	Conception- réalisation	10 000	Celnikier & Grabli architectes	2017
Ecole Centrale Paris - Gif	MOP + PPP	70 350	OMA pour la MOP Gigon/Guyer pour le PPP	Chantier en cours (MOP) 2017 (PPP)
Salles de cours mutualisées	PPP Centrale	8 000	Accompagnement OMA lancement dialogue	2017
Biologie Pharmacie Chimie - Orsay	PPP	65 000	Dialogue compétitif lancé en 2015	2020
IDEEV - Gif	PPP extension	15 000	Dialogue compétitif lancé en 2015	
Physique FLI - Orsay	MOP	6 163	Brenac et Gonzalez	2018
Enseignement de la Physique - Orsay	MOP	10 000	Du Besset Lyon	2018
Physique LPS - Orsay	MOP	10 000 (Réhabilités)	CET ingénieur et Patriarche	2018

Physique LAC - Orsay	MOP	1 250 (Extension) 3 800 (Réhabilités)	Gaëlle Peneau	2018
Physique QUAERO - Orsay	MOP	2 272 (Extension)	VIB Architecte	2016
ENS Cachan - Gif	MOP	67 000	Renzo Piano	2018
Learning Center	A définir	9 000	A définir	2018-2019

Par ailleurs, la réhabilitation d'autres bâtiments existants pourra accompagner la transformation du secteur. En particulier pour ce qui est des bâtiments anciens accueillant des projets innovants et contribuant directement au cluster scientifique et technologique. Ainsi, le bâtiment 503, ancien siège de l'IoGS devenu une pépinière de la Filière Innovation-Entrepreneurs de l'IoGS, qui abrite aujourd'hui en son sein une vingtaine d'entreprises ainsi qu'un FabLab - dont l'aura dépasse désormais les limites du Plateau de Saclay - pourra être réhabilité pour soutenir les initiatives innovantes qui en sont issues et sont régulièrement primées dans les concours nationaux.

Le programme prévisionnel des équipements publics prévus pour la ZAC du Moulon est le suivant :

Nature et désignation des équipements publics			Maitre d'ouvrage	Futur propriétaire	Futur Gestionnaire	
INFRASTRUCTURES	Espaces paysagers	Lisières	Lisière sud – Zones humides, espaces naturels	EPAPS	CPS	CPS
			Lisière est- Boisement	EPAPS	Orsay	Orsay
		Espaces publics et espaces verts	Lisière nord- Zones humides, espaces naturels aux abords de la rigole	EPAPS	CPS	CPS
			Espaces publics et espaces verts non liés à la voirie	EPAPS	Gif/Orsay	Gif/Orsay
		Circulations douces	Itinéraires structurants à l'échelle de la ZAC hors voiries	EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	CPS
			Traverses piétonnes, hors voiries	EPAPS	Gif/Orsay	Gif/Orsay
	Voiries	Voiries (hors RD128) et espaces accessoires (circulations douces, plantation, etc...)		EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	CPS
	Réseaux	Eaux usées		EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	Gif/Orsay/Saint Aubin
		Eaux pluviales (canalisations, noues, fossés, bassins)		EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	Gif/Orsay/Saint Aubin
		Eau potable		EPAPS	Gif/Orsay/SIEPS	Gif/Orsay/SIEPS
		Gaz		EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	Gif/Orsay/Saint Aubin
		Electricité		EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	Orsay/CPS
		Communications Electroniques		EPAPS	CPS	CPS
Eclairage public/signalisation Lumineuse Tricolore		EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	CPS		

Nature et désignation des équipements publics		Maître d'ouvrage	Futur propriétaire	Futur Gestionnaire	
SUPERSTRUCTURES	Petite enfance	crèche de 60 berceaux	EPAPS	Gif	Gif
		crèche de 60 berceaux *	EPAPS	Gif	Gif
	Scolaire	Groupe scolaire n°1 (20 classes) + Centre de Loisirs intégré	EPAPS	Gif	Gif
		Groupe scolaire n°2 (16 classes) + Centre de Loisirs intégré	EPAPS	Gif	Gif
	Sports	Equipement sportif polyvalent 1	EPAPS	Gif	Gif
		Equipement sportif polyvalent 2	EPAPS	Gif	Gif
		Pôle sportif de quartier	EPAPS	Gif	Gif
		Pôle sportif de quartier **	EPAPS	Orsay	Gif Orsay/EPAPS (en attente de l'Université Paris Saclay)
		Tennis, terrains, de grands jeux et tir à l'arc Terrains de petits jeux	EPAPS EPAPS	Gif Gif	Gif Gif
	Associatif	Pôle de locaux administratifs et associatifs	EPAPS	Gif	Gif
	Jeunesse	Maison des jeunes	EPAPS	Gif	Gif
	Technique	Parcs de stationnements publics	EPAPS	Gif/Orsay	Gif/Orsay

* Ces équipements publics font l'objet d'une contribution financière de l'opération

** Ces équipements publics feront l'objet d'une contribution financière, sous condition d'un retour à meilleure fortune de l'opération

Nature et désignation des équipements publics		Maitre d'ouvrage	Futur propriétaire	Futur Gestionnaire	
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	Transport	TCSP	STIF	CPS/STIF	
		Métro	SGP	SGP	
	Voirie	Déviation et réaménagement RD 128	EPAPS	CD91	CD91
		Réaménagement de l'échangeur de Corbeville*	EPAPS	Etat	Etat
		Aménagement de trois carrefours sur la RD36 dans sa partie est*	EPAPS	CD91	CD91
	Réseaux	Chaufferie et réseau de chaleur	EPAPS ***	à déterminer ***	à déterminer ***
		Réseau d'eaux usées extérieur à la ZAC (sécurisation, renforcement) *	EPAPS	Orsay	Orsay
	Sécurité	Gendarmerie	Gif	Gif	Gif
	Culture	Equipement culturel sur la commune de Gif *	EPAPS	CPS	CPS
	Sports	Equipement aquatique sur la commune de Gif **	EPAPS	EPAPS (en l'attente de l'Université Paris Saclay)	EPAPS (en l'attente de l'Université Paris Saclay)

* Ces équipements publics font l'objet d'une contribution financière de l'opération

** Ces équipements publics feront l'objet d'une contribution financière, sous condition d'un retour à meilleure fortune de l'opération

*** Ce réseau public pourrait intégrer le patrimoine de la CAPS après analyse technico-financière et validation par celle-ci. Cependant, son caractère innovant, sa complexité et son phasage rendent nécessaire une première phase de mise en œuvre pilotée par l'EPPS pour déterminer le meilleur montage juridique pour le réaliser.

Principes de gestion

La gestion du futur projet urbain du Moulon indiquée dans le Programme des Equipements Publics du dossier de réalisation de la ZAC a été établie en lien avec les partenaires : communes, Communauté Paris-Saclay, CD91, en fonction de leurs compétences propres.

Éléments de financement

Le financement des programmes immobiliers de l'Université Paris-Sud, ainsi que des contributions à l'aménagement de ces programmes, est assuré par l'Etat dans le cadre du Programme des investissements d'avenir et de l'opération Campus. Des compléments de financements pour le Learning Center devront être identifiés (cf. fiche dédiée).

Le financement de l'opération d'aménagement se fait par équilibre avec les ventes de charges foncières dans le périmètre de la ZAC.

Etat d'avancement et phasage

Avancement réglementaire

- Initiative de ZAC : juillet 2011
- Approbation de la révision simplifiée de Gif-sur-Yvette sur le quartier Joliot Curie : septembre 2013
- Arrêté de création de la ZAC : 28 janvier 2014
- Arrêté d'approbation du Programme des Equipements Publics du dossier de réalisation de la ZAC : 24 mars 2014
- Arrêté préfectoral de DUP valant mise en compatibilité des PLU : 24 juillet 2014
- Arrêté de Dossier Loi sur l'Eau : 3 octobre 2014
- Arrêté de Dérogation aux espèces protégées de la ZAC : 18 février 2015
- 1^{ers} travaux d'aménagement : 2015

Équipements et services souhaités par la Communauté Paris-Saclay et les communes

En outre, la Communauté Paris-Saclay et les collectivités souhaiteraient porter des réflexions sur la mise en place des équipements et services suivants :

- **Marché** : Un marché constitue un lieu de vie et de convivialité dans le quartier. Une étude sur le commerce du Sud plateau a indiqué que le mail commercial dans le quartier Joliot-Curie serait capable d'accueillir une telle programmation ;
- **Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**. Le besoin d'un EHPAD sur le Nord-Ouest du département est identifié (Cf. fiche dédiée) ;
- **Cimetière**. La réalisation de nouvelles places correspondant aux modes de sépulture libre et concédé deviendra nécessaire pour faire face à l'accroissement de population sur le plateau du Moulon (et plus globalement sur la frange Sud) et devra être prise en compte financièrement par l'aménageur ;
- **Reconfiguration de la salle de la terrasse mutualisée avec le CNRS** (changement des gradins, isolation thermique, climatisation, mise aux normes d'accessibilité de l'espace accueil et sanitaire) ;
- **Un centre culturel** : il sera consacré à la diffusion de la culture photographique dans ses composantes artistiques, techniques et sociales (PHOTOPOLIS) ;
- **Gendarmerie** : en raison de l'augmentation de la population, la présence de la Gendarmerie Nationale devra être renforcée ;
- **Parking public souterrain** : la diversité des usages dans le quartier génèrera des besoins en stationnement public ; la réalisation en souterrain sera privilégiée sous les espaces publics, de préférence au cœur du quartier.

Enfin, la localisation des équipements sportifs mutualisés entre l'Université Paris-Saclay et les collectivités devra permettre de bénéficier aux futurs habitants de Gif-sur-Yvette comme aux habitants actuels d'Orsay, en particulier les résidents de la zone pavillonnaire située à l'est de la ZAC. C'est pourquoi, le plan guide de la ZAC prévoit l'aménagement d'une plaine des sports qui accueille des équipements sportifs communaux et campus.

4 - ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique

Présentation

Le projet du quartier de l'Ecole polytechnique qui s'inscrit au sein du projet Frange Sud vise à réaliser un quartier vivant et mixte avec une forte vocation scientifique.

L'aménagement de ce quartier prévoit d'accueillir les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et améliorer le cadre de vie des étudiants, des salariés et des étudiants qui y résident, présents et à venir, en créant des espaces résidentiels spécifiques avec des services, commerces et restauration. Mieux relié à la vallée et au reste du plateau par les transports en commun et des modes innovants de déplacement, caractérisé par des espaces publics de qualité, ce quartier s'inscrira dans son environnement urbain et naturel à proximité des coteaux boisés et de la forêt domaniale.

Les objectifs du quartier de l'Ecole polytechnique sont les suivants :

- **créer un quartier ouvert, composante du Sud du plateau** : il s'agit en effet de transformer ce qui est actuellement un site dédié à l'Ecole polytechnique en un quartier ouvert à tous. Ce quartier s'inscrira en lien d'une part avec le reste du Sud du plateau et notamment Corbeville et il sera d'autre part étroitement articulé avec les tissus bâtis alentours et notamment le quartier Camille Claudel.
- **instaurer une continuité urbaine avec le nouvel éco-quartier du lycée Camille Claudel**
- **permettre l'accueil des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de l'ensemble des activités économiques** liées dans de bonnes conditions : cette vocation restera première dans le quartier et l'objectif est d'augmenter les synergies notamment entre recherche publique et privée, enseignement et recherche.
- **intégrer les nouveaux programmes à l'existant dans un ensemble « campus-cluster » au positionnement affirmé sur les thématiques suivantes : enseignement, recherche et développement**, il s'agit en effet d'intégrer dans le projet les bâtiments existants de l'Ecole polytechnique, Thalès, Danone, IOGS, Digitéo et l'ENSTA afin de les valoriser et d'y articuler les nouveaux développements dans le cadre d'une extension maîtrisée du quartier.
- **améliorer la desserte en transports en commun** du site et remailler l'ensemble du quartier au niveau des circulations routières et douces : le prolongement du site propre jusqu'au Christ de Saclay et l'implantation d'une station de métro de la ligne 18 du Grand Paris Express permettront une véritable transformation des pratiques et une évolution des parts modales en reliant le quartier en transport en commun au reste du campus et aux pôles de la métropole francilienne. La mise en place d'une gare de la ligne 18 entre QCC et QEP serait également fondamentale pour garantir la réalisation d'un véritable quartier résidentiel et assurer ainsi la

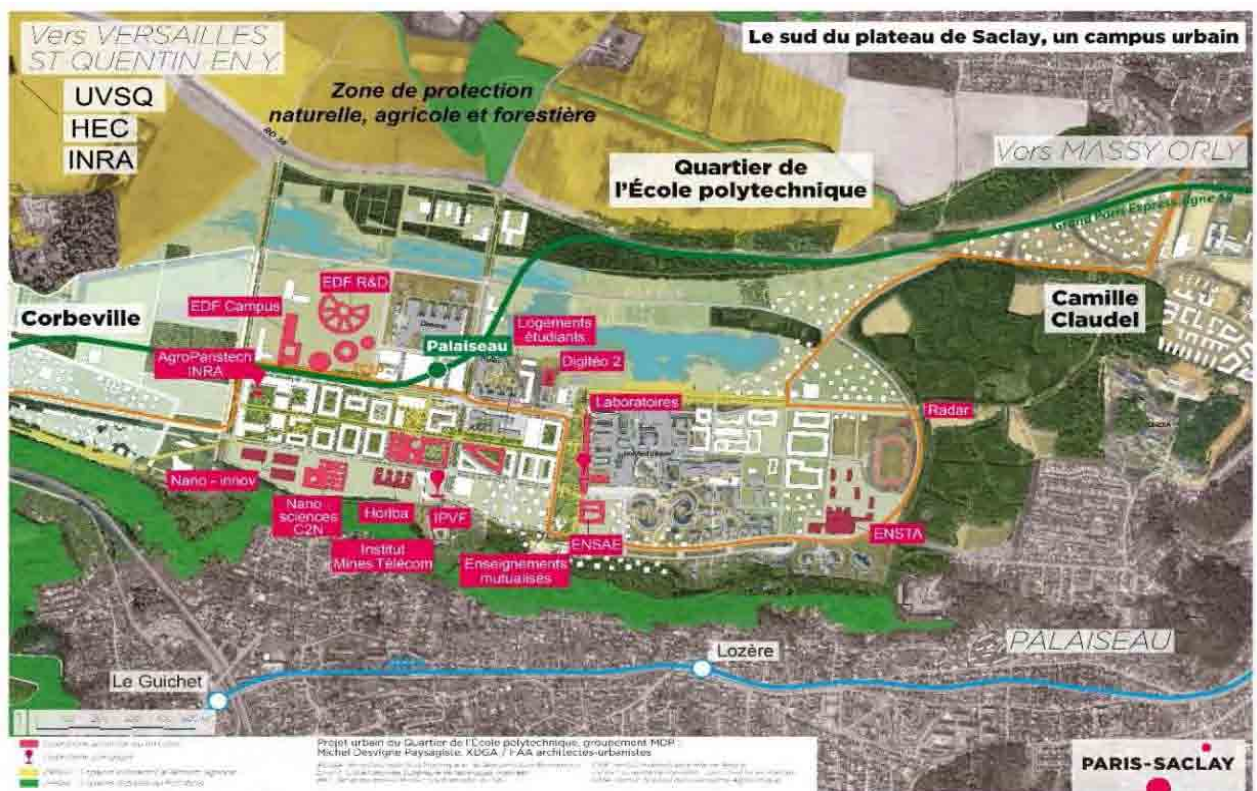
continuité et la solidarité du territoire palaisien. Les parcours de mobilités douces et les liaisons plateau vallée doivent également être renforcés très significativement.

- **restructurer, développer les espaces publics** et mettre en place une trame paysagère importante requalifiant le quartier et permettant d'offrir des espaces de qualité tant par leur esthétique que par leurs usages.
- **réaliser une opération exemplaire** en termes de développement durable en gérant de manière collective et innovante les enjeux liés à l'énergie, l'eau et l'assainissement et développer la biodiversité du plateau par l'aménagement de corridors écologiques.

Dans cette perspective, le quartier de l'Ecole polytechnique s'organisera autour de deux polarités principales, l'une centrée sur la gare du métro, l'autre sur l'articulation avec le quartier Camille Claudel, des polarités secondaires étant liées aux arrêts du TCSP. Le pôle central autour de la gare du métro occupera une place particulière au sein du quartier par ses programmes (équipements, commerces, services), ses usages et ses typologies. Au sein de la bande centrale, caractérisée par son esprit campus et de grandes cours largement plantées et dimensionnées, deux diagonales ponctuées de places et de jardins de nature minérale et végétale permettront de rejoindre la place du métro de manière aisée. L'aménagement de ces pôles et du quartier, permettra de rassembler à la fois les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les activités économiques et les logements.

Le Green, grand parc au centre du quartier, tiendra lieu d'espace de rencontre entre l'Est et l'Ouest du quartier. Ce lien sera également facilité par la chaîne des lieux majeurs, ensemble d'espaces publics, pénétrant le quartier et le connectant aux quartiers de Corbeville à l'Ouest et de Camille Claudel à l'Est.

Le parc au Nord du lac, composé de bassins, de terrains de sport et d'espaces de loisirs, constituera un espace de respiration et de détente pour les usagers et habitants du quartier. Il permettra enfin une transition vers les lisières boisées et les terres agricoles du Plateau de Saclay.



Secteur concerné

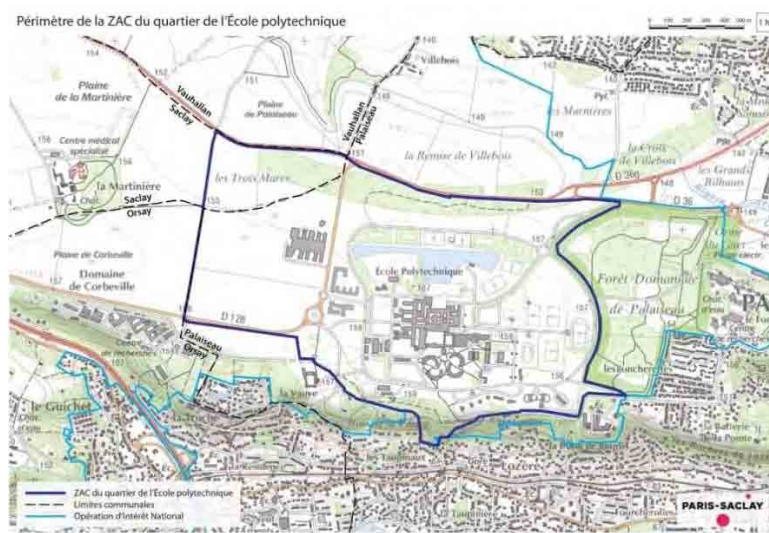
Le site actuel de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique représente une superficie de 232 hectares. Il est situé à l'Ouest de la commune de Palaiseau, au Sud-Est du plateau de Saclay.

Le périmètre de réflexion intègre également le territoire situé à l'interface de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique et le quartier Camille Claudel (secteur irrigué à ce jour par la RD 36, et marqué par les échangeurs routiers dont le réaménagement fait l'objet de fiches spécifiques dans le projet de CDT).

Actuellement, le site est constitué d'espaces peu denses ponctués de grands ensembles bâtis regroupés principalement au Sud du lac de polytechnique. L'Ouest offre un paysage agricole, tandis que le site est bordé à l'Est par la forêt domaniale et au Sud par les coteaux boisés du plateau.

Aujourd'hui, le site est très peu aménagé : le quartier situé à l'Ouest de la RD 128 est entièrement à viabiliser et équiper. Le réseau viaire du campus de l'Ecole polytechnique, constitué d'un boulevard périphérique et de voies en impasse, n'est pas maillé.

- Localisation :
 - o Palaiseau : 217 hectares (sans compter la superficie de l'interface QCC/ZAC X),
 - o Saclay : 15 hectares



Périmètre de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique

Gouvernance

Maître d'ouvrage : EPA Paris-Saclay (aménageur)

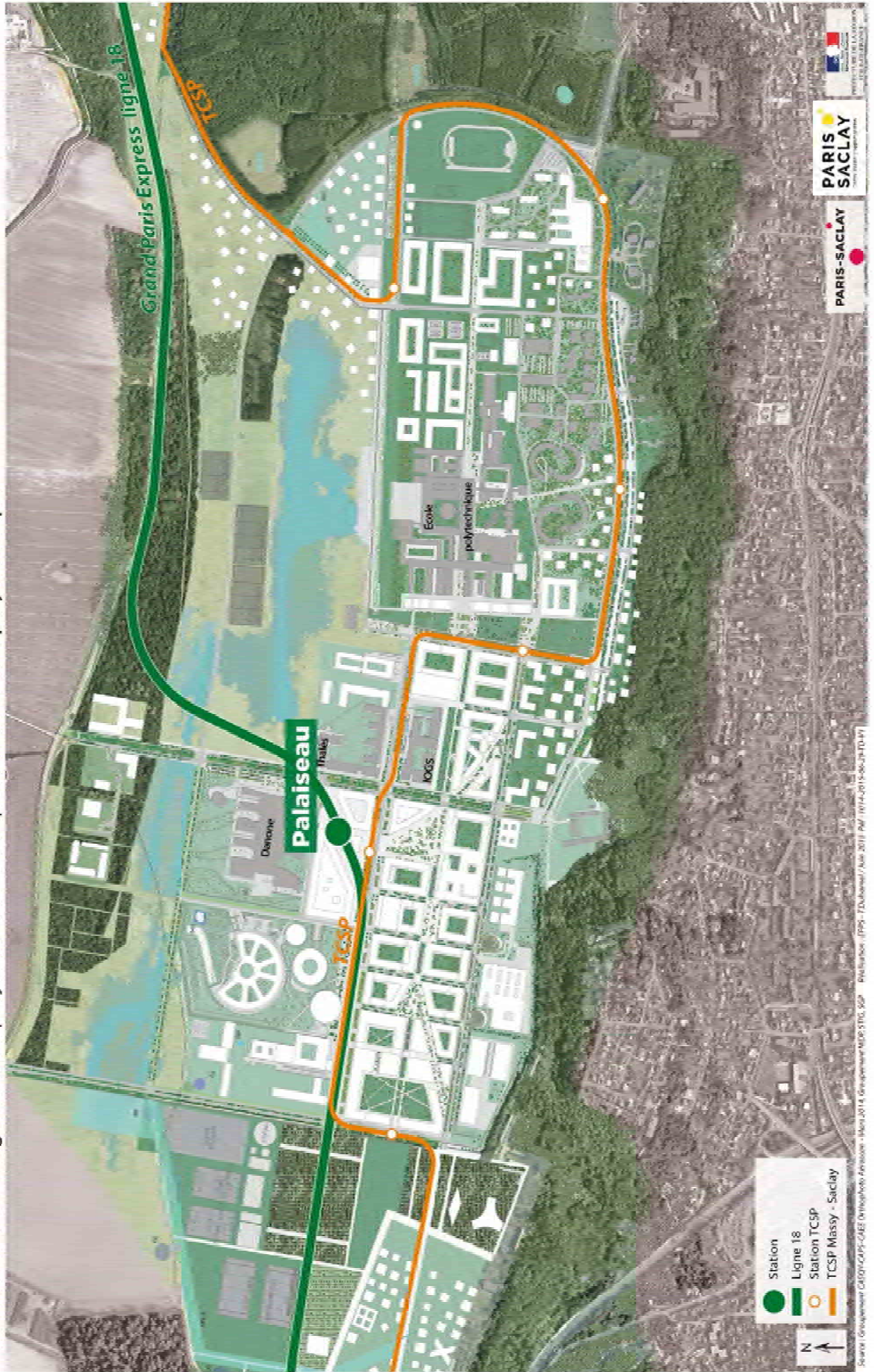
Pilotage : Comité opérationnel Est RN118 (Etat, EPA Paris-Saclay, Communauté Paris-Saclay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Fondation de Coopération Scientifique)

Partenaires

- Conseil Départemental de l'Essonne
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- STIF (TCSP)
- Société du Grand Paris (métro)
- Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche / Ecole polytechnique (Comité technique mensuel)
- Etat
- La SEM ScientiPôle Aménagement pour le lien avec le quartier Camille Claudel.

Le schéma d'aménagement du projet de la ZAC du quartier de l'École polytechnique

0 50 100 150 200 250 m



Eléments de programmation

L'implantation de nombreux programmes d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du plan campus marque le moment de repenser le quartier et de le faire évoluer à partir du site de l'Ecole polytechnique vers un quartier « campus-cluster » au positionnement lisible et affirmé autour de l'enseignement, la recherche et les activités économiques de pointe.

Existant ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique :

- Logement : logements étudiants (60 000 m²)
- Activités économiques : 50 000 m²
- Enseignement supérieur et recherche : 107 500 m² SPC (Ecole polytechnique, IOGS, ENSTA, Digitéo)

Etablissements existants	
Nom de l'Etablissement	Date d'arrivée
Ecole polytechnique	1976
Danone	2001
Thalès	2005
IOGS	2007
Digitéo 1	2011
ENSTA	2011

Au Sud-Ouest de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique, le permis d'aménager QOX Sud comprend les programmes de recherche suivants (plus de 70 000 m² de recherche et activités économiques), non comptabilisés dans les programmes de ZAC mais intégrés dans les réflexions à l'échelle du quartier :

QOX Sud	
Programme	Date d'arrivée
Nano Innov	livrée
Horiba	livrée
Nanosciences	à venir
TOTAL	71 191 m ²

Le programme prévisionnel pour la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique hors logements familiaux est compris entre 600 000 et 700 000 m² SPC.

L'EPA Paris-Saclay et les collectivités ont arrêté, en décembre 2013, dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC actuellement en vigueur le programme suivant :

Type de programme	M ² SPC
Enseignements supérieurs et recherche	196 000
Activités économiques	360 000
Logements étudiants	78 000 (2 600 logements)
Commerces/ services	16 000
Equipements publics	20 000

Le programme prévisionnel quantitatif relatif aux logements familiaux tel qu'accepté par la commune de Palaiseau est le suivant : 2 000 logements.

- Il s'agit dans le quartier de l'Ecole polytechnique de pouvoir en premier lieu accueillir dans de bonnes conditions les **établissements d'enseignement supérieur et de recherche** du plan Campus : l'ENSTA, l'ENSAE, Digitéo 1 et 2, AgroParisTech/INRA et l'Institut Mines Télécom. Ces programmes sont accompagnés d'un ensemble d'équipements mutualisés qu'il s'agisse d'équipements sportifs, de restauration... La **mutualisation** doit permettre un brassage des étudiants et des économies financières.
- Il s'agit ensuite d'accueillir des programmes d'**activités économiques** à forte valeur ajoutée qui s'inscriront dans la logique du projet, que ce soit de grands comptes (telle l'implantation en cours du centre d'EDF LAB) ou de petites entreprises technologiques (pépinières, hôtels d'entreprises, PME...) qui viendront interagir avec les établissements d'enseignement et de recherche.

Il s'agit également de développer un campus bien relié aux zones d'habitat situées alentours pour rendre le quartier animé et attractif.

- **Le logement étudiant** : il est nécessaire de développer une offre de logements étudiants diversifiée et importante afin de répondre aux besoins des établissements présents et à venir dans ce quartier et à l'échelle du territoire Sud. L'offre sera faite à l'échelle du territoire Sud du plateau à la fois sur le quartier du Moulon, de Corbeville et de polytechnique.
- **Le logement familial** : il doit permettre de répondre aux besoins résidentiels des salariés des entreprises et établissements d'enseignement et de recherche amenés à s'implanter sur l'ensemble du territoire Sud plateau. Cette offre viendra en complément de ce qui sera développé sur le reste de la commune, du Sud plateau, sur les vallées et dans le reste du territoire de l'EPA Paris-Saclay.
- **Les commerces-services** : il est prévu de développer des commerces-services à la fois pour les étudiants, les salariés et les habitants. Ils seront localisés prioritairement dans le pôle central du quartier autour de la station du métro.

Opérations en cours ou récemment achevées			
Nom de l'opération	Procédure	Maîtrise d'œuvre	Date de livraison prévisionnelle
Extension des laboratoires de l'Ecole polytechnique	MOP	Michel Rémon	2015
Digitéo 2	MOP	BRS Architectes	2015
EDF R&D	Concours	Francis Soler	2015
EDF Campus	Concours	Marec&Combarel	2016
GENES (ENSAE)	MOP	Agence CAB	2016
330 logements sociaux étudiants et apprentis / restaurants/commerces	MOP	51N4E-Bourbouze-Graindorge	2016
IPVF	CPI	Pargade	2017
Halle multisports	MOP	Stoffel et Lefebvre	2017
Incubateur Hôtel Pépinière d'Entreprise (IPHE)	MOP	Concours 2015	2020
<u>300 logements étudiants sociaux</u>	MOP	Concours 2015	2018
350 logements étudiants privés / hôtel/ commerces	-	-	2018
<u>270 logements étudiants sociaux + parking à étages</u>	MOP	Concours 2015	2018
<u>280 logements étudiants privés + 1 500 m² autres</u>	-	-	2019
Bâtiment d'enseignement mutualisé	MOP	Sufujimoto	2018
Pôle Mécanique	MOP	Concours 2015	2019
Institut Mines-Telecom	MOP	Grafton	2019
AgroParisTech INRA/Cetiom	PPPU	Dialogue compétitif 2015	2020

Le programme prévisionnel des équipements publics prévus pour la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique :

PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Nature et désignation des équipements publics		Maitre d'ouvrage	Futur propriétaire	Futur Gestionnaire	
INFRASTRUCTURES	Voiries de desserte	Voiries de desserte internes à la ZAC, espaces accessoires et circulations douces	EPAPS	PALAISEAU / SACLAY	CPS
	Réseaux secs	Electricité, éclairage, signalisation lumineuse et tricolore	EPAPS	PALAISEAU / SACLAY	CPS
		Gaz	EPAPS	PALAISEAU / SACLAY	PALAISEAU / SACLAY
		Communications électroniques	EPAPS	CPS	CPS
	Eau potable	Réseau interne à la ZAC	EPAPS	SEDIF pour Palaiseau / SIEPS pour Saclay	SEDIF pour Palaiseau / SIEPS pour Saclay
	Eaux pluviales	Réseau de gestion des eaux pluviales interne à la ZAC	EPAPS	PALAISEAU / SACLAY	PALAISEAU / SACLAY
	Eaux usées	Réseau interne à la ZAC	EPAPS	PALAISEAU / SACLAY	PALAISEAU / SACLAY
Aménagements paysagers et qualitatifs	Espaces publics et espaces verts internes à la ZAC - non liés à la voirie	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU	

Nature et désignation des équipements publics		Maitre d'ouvrage	Compétence/Gestion	Futur Propriétaire	
SUPERSTRUCTURES	Petite enfance	Deux crèches*	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU
	Scolaire	Deux groupes scolaires	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU
	Sportif	Deux salles de jeux polyvalentes adossées aux groupes scolaires	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU
	Sportif	Pôle sportif de quartier (omnisport, arts martiaux/boxe) et pôle de terrains extérieurs (grands jeux, petit jeux, tennis)	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU
	Locaux publics	Pôle de locaux techniques, administratifs et associatifs	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU
	Technique	Parkings publics en silo	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU

*La deuxième crèche fait l'objet d'une contribution financière de l'opération.

Nature et désignation des équipements publics			Maitre d'ouvrage	Futur propriétaire	Futur Gestionnaire
EQUIPEMENTS TECHNIQUES STRUCTURANTS	Eau potable	Réseau de transport d'eau potable extérieur à la ZAC (raccordement et sécurisation)	SEDIF	SEDIF	SEDIF
	Eaux usées	Collecteur d'eaux usées (extérieur au périmètre de ZAC)	SIAVB	SIAVB	SIAVB
	Technique	Poste source ERDF	ERDF	ERDF	ERDF
	Energie	Chaufferie et réseau de chaleur et de froid interne à la ZAC***	EPAPS	***	***
	Transport	Plateforme TCSP / Signalisation / Stations Ligne 18 du métro du Grand Paris et gare de Palaiseau /Ecole polytechnique	STIF	STIF	STIF
		RD 128	EPAPS	CD91	CD91
	Voirie	Réaménagement de l'échangeur de Corbeville*	EPAPS	CD91	CD91
		Aménagement de trois carrefours sur la RD 36 dans sa partie Est*	EPAPS	CD91	CD91
	Technique	Radars de la Direction Générale de l'Aviation Civile	ETAT	ETAT	ETAT
		Déchetterie	SIOM	SIOM	SIOM
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE POUR LESQUELS L'OPERATION APPORTE UNE CONTRIBUTION	Culturel	Pôle culturel**	EPAPS	CPS	CPS
Equipement public en dehors du périmètre de la ZAC					
Réaménagement du Ring de polytechnique					

*Ces équipements font l'objet d'une contribution financière de l'opération.

**Cet équipement public fera l'objet d'une contribution financière de l'opération, sous condition d'un retour à meilleure fortune de l'opération

***Ce réseau public a vocation à intégrer le patrimoine de la CAPS après analyse technico-financière et validation par celle-ci. Cependant, son caractère innovant, sa complexité et son phasage rendent nécessaire une première phase de mise en oeuvre pilotée par l'EPAPS pour déterminer le meilleur montage juridique à réaliser.

Etat d'avancement et phasage

Les grandes lignes du calendrier de l'opération

- ZAC créée le 12 avril 2012
- Arrêté de dérogation espèces protégées - 21 décembre 2012
- ZAC modifiée le 29 juillet 2013 pour prendre en compte le métro
- Arrêté Loi sur l'eau - 7 octobre 2013
- Révision simplifiée n°4 du PLU approuvée par la ville de Palaiseau le 26 juin 2013
- Dossier de réalisation approuvé par le CA de l'EPA Paris-Saclay le 13 décembre 2013 - arrêté d'approbation des équipements publics le 24 mars 2014
- Arrêté de déclaration d'utilité publique - 24 mars 2014
 - ⇒ Démarrage des travaux d'espaces publics en avril 2014.
 - ⇒ Livraison des premiers espaces publics en mars 2016.

Livraison (date prévisionnelle)

- Phase 1 des travaux : 2014/2018
- Phase 2 des travaux : 2018/2023
- Phase 3 : 2023/2027

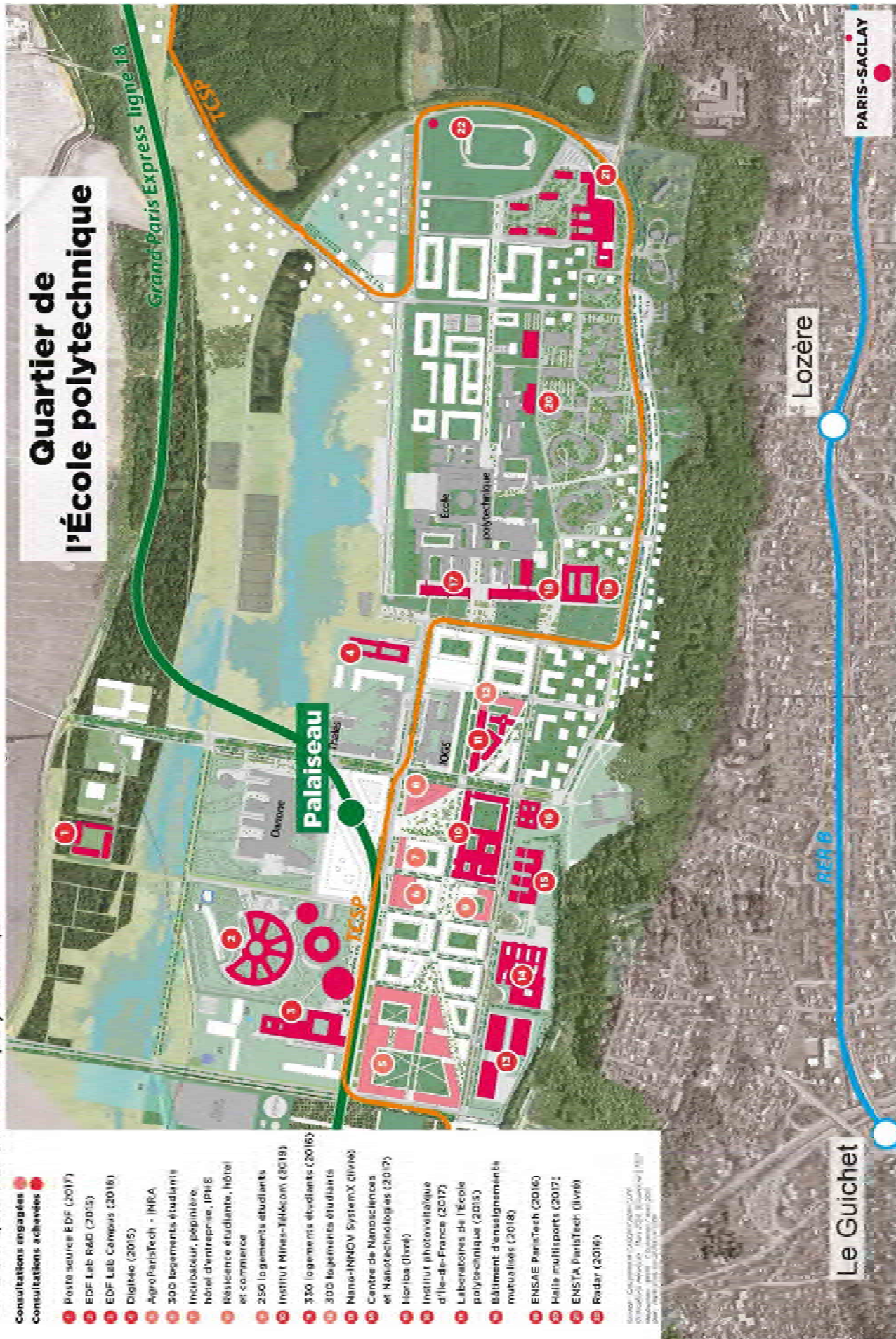
ZAC du quartier de l'École polytechnique

Consultations engagées
Consultations achevées

- 1 Poste source EDF (2017)
- 2 EDF Lab R&D (2015)
- 3 EDF Lab Campus (2016)
- 4 Digitalo (2015)
- 5 AgroParisTech - INRA
- 6 300 logements étudiants
- 7 Incubateur, pépinière, hôtel d'entreprise, IPHE
- 8 Résidence étudiante, hôtel et commerce
- 9 250 logements étudiants
- 10 Institut Mines-Télécom (2018)
- 11 350 logements étudiants (2016)
- 12 300 logements étudiants
- 13 Nano-INNOV SystemX (livré)
- 14 Centre de Nanosciences et Nanotechnologies (2017)
- 15 Horiba (livré)
- 16 Institut photovoltaïque d'Ile-de-France (2017)
- 17 Laboratoires de l'École polytechnique (2015)
- 18 Bâtiment d'enseignements mutualisés (2018)
- 19 ENSAE ParisTech (2016)
- 20 Halls multiparts (2017)
- 21 ENSTA ParisTech (livré)
- 22 Radar (2016)

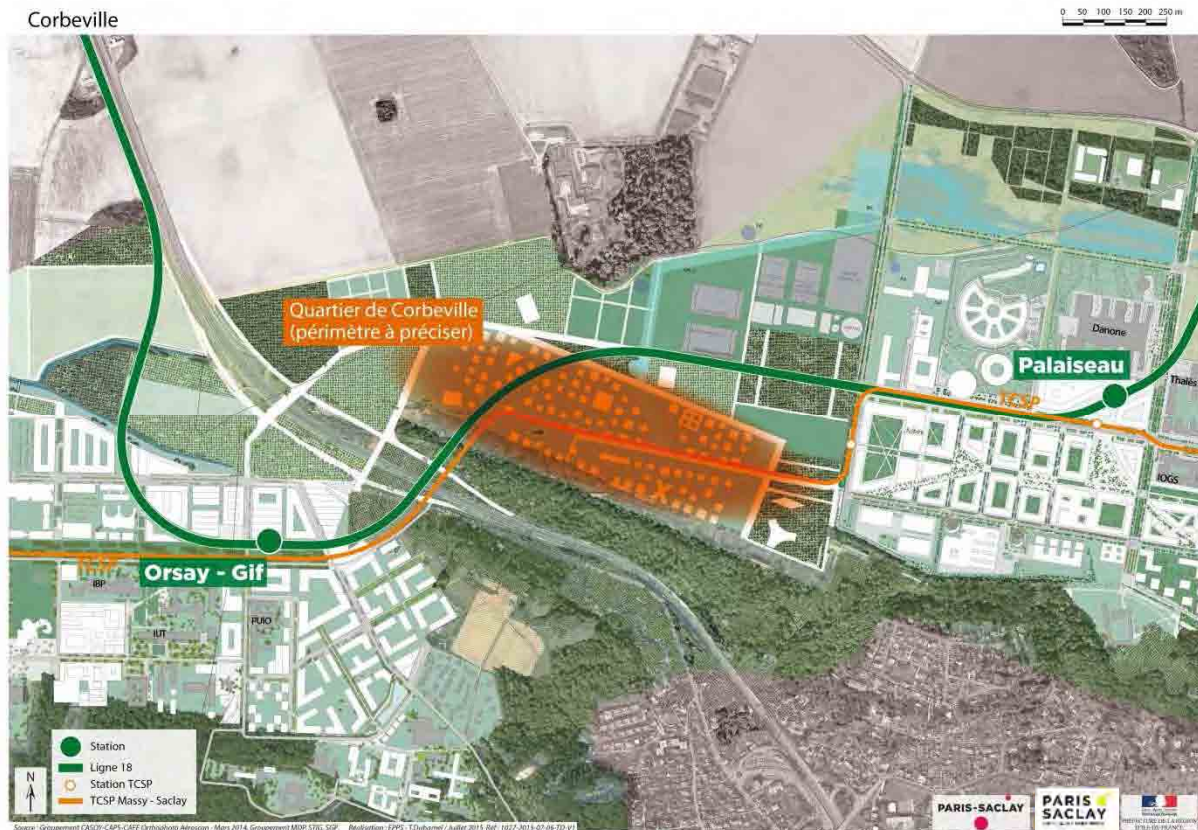
Source : Communauté d'Agglomération Paris Saclay
Modifié par : Bureau d'Urbanisme | BUREAU
des Parisiens | 01 69 15 20 20

Quartier de l'École polytechnique



5 - Quartier de Corbeville

Présentation



Le quartier de Corbeville est situé entre deux opérations d'aménagement d'envergure sur le Sud du plateau de Saclay relevant de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay : la ZAC du Moulon et la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique. Actuellement, le site « Domaine de Corbeville » doit son nom au château du même nom sur place. Par sa situation, le quartier de Corbeville est à l'échelle du Sud Plateau un élément d'articulation majeur entre les deux quartiers du Moulon et de l'Ecole polytechnique.

L'ambition du projet est de fabriquer un quartier propice à la rencontre et à la synergie des différents acteurs recherchée dans le cadre du projet Paris-Saclay et de la vie de campus. Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Aménager l'articulation entre le quartier de l'Ecole polytechnique et le Moulon ;
- Développer un quartier mixte de logements, d'activités économiques, de services, de commerces et d'équipements, en particulier sportifs ;
- Intégrer le quartier dans son environnement : développer le rapport aux coteaux boisés et aux espaces agricoles ;

- Travailler les liens plateaux-vallée ;
- Intégrer le métro et le TCSP dans un maillage viaire reconfiguré.

Le quartier de Corbeville doit bien servir de lien, de charnière entre les deux quartiers majeurs du Sud plateau accueillant l'opération campus, le quartier du Moulon et le quartier de l'École polytechnique.

Secteur concerné

Le domaine de Corbeville s'étend sur environ 80 hectares, sur la commune d'Orsay, au Sud de la commune de Saclay et à l'Ouest de la commune de Palaiseau, qu'il borde. Il s'agit de plusieurs propriétaires privés.



Extrait de la carte IGN situant le domaine de Corbeville

Il s'organise de part et d'autre de la RD128 :

La partie au Sud de la RD128 est composée :

- A l'Ouest, près de l'échangeur : de deux bâtiments d'activité en fonctionnement ;
- Au centre : d'espaces boisés accueillant des équipements sportifs (trois terrains de tennis) ;
- A l'Est : de l'ancien centre de recherches de Thalès, en grande partie désaffecté, comprenant une cinquantaine de bâtiments de dimensions variables et leurs stationnements mais également le château de Corbeville. La partie est de ce site est encore louée à Thalès. L'AFTI, un centre de formation en alternance en informatique, est encore en activité. L'ensemble immobilier appartient au fond Alesraa ;
- Au Sud : des terrains avec plusieurs maisons individuelles desservies par l'impasse des Mûriers (commune d'Orsay) ;
- Tous ces bâtiments sont en contact avec le coteau boisé.

Le Nord de la RD 128 du site est actuellement constitué de terres agricoles cérésières.

Gouvernance

Pilotage : Comité opérationnel Est RN118 (EPA Paris-Saclay, Communauté Paris-Saclay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Université Paris-Saclay).

Partenaires

- Propriétaires privés ;
- Etablissement Public d'Aménagement Foncier Île-de-France.

Eléments de programmation

Etablir une programmation précise reste prématurée pour ce futur quartier. L'essentiel est la réalisation d'un quartier de ville équilibré comportant toutes les aménités utiles aux habitants : services, commerces et équipements de proximité. Un pôle sportif est prévu au titre de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique dans le cadre du Plan campus et des futurs besoins des usagers du territoire.

Est également prévu sur le quartier de Corbeville la réalisation de 1 500 logements. Toutefois, contrairement aux quartiers du Moulon et de l'Ecole polytechnique, le quartier de Corbeville ne fait pas pour l'instant l'objet d'une procédure de zone d'aménagement concertée engagée. La réalisation d'un quelconque projet devra donc : être soumis à une étude de faisabilité, donner lieu à un large débat public, s'accompagner du financement d'équipements publics adéquats, permettre le bon fonctionnement du quartier en lui-même, s'appuyer sur des solutions viables en terme de liaison plateau-vallée, être correctement desservi par les transports en commun... Les collectivités territoriales souhaiteraient étudier également l'implantation des équipements suivants :

- un centre hospitalier (CH) spécialisé dans les maladies neuro-dégénératives au Nord de la RD128, à proximité de la Martinière (Cf. fiche dédiée) ;
- un lycée international, programme répondant à la fois au besoin local et à l'ambition du projet d'envergure internationale (Cf. fiche dédiée).

Principes de gestion

Compte tenu du stade de définition peu avancé du quartier de Corbeville, les principes de gestion n'ont pas encore été définis. L'intégration à l'échelle du projet Sud plateau sera une composante de gestion importante.

Eléments de financement

- Maîtrise du foncier : convention foncière signée avec l'Etablissement Public d'Aménagement Foncier Île-de-France le 13 octobre 2014 entre l'EPA Paris-Saclay, l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), les communes d'Orsay et de Saclay et la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (aujourd'hui Communauté Paris-Saclay) ;
- Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique réserve foncière sur le secteur de Corbeville : enquête publique préalable à la DUP du 13 avril 2015 au 5 mai 2015 ;
- Une opération globale et cohérente, de type ZAC, permettrait un équilibre du bilan.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mai 2015) :

- Foncier : 2015-2018
- Etude urbaine à lancer

Lancement opération : 2020-2024

6 - Quartier Camille Claudel

Présentation

Création d'un nouveau quartier durable et mixte à Palaiseau, en extension de la ville actuelle, en lisière de Grand Paris, en concertation avec la population dans le cadre d'un Atelier Public d'Urbanisme. Le quartier contribue à faire le lien urbain, offre une mixité des logements pour les salariés et les étudiants, participe à l'animation culturelle et commerciale du secteur, offre des équipements de proximité et structurants, comme le centre aquatique intercommunal et le lycée.

Les collectivités souhaitent, par ailleurs, qu'une station de la ligne 18 du métro GPE soit installée sur le quartier. Une telle desserte serait un avantage non seulement pour les usagers du nouveau quartier mais aussi pour les habitants de la vallée. La future gare constituerait ainsi une porte d'entrée du territoire et renforcerait les liens, existants et futurs, entre le quartier Camille Claudel et la Vallée densément urbanisée. L'insertion d'une station particulièrement stratégique au regard de son positionnement à l'articulation du plateau et des vallées impliquerait une mise à jour du projet.

Le plan d'aménagement proposé reprend les principes d'aménagement clés issus des Ateliers Publics d'Urbanisme :

Un quartier intégré à la ville et faisant lien avec plusieurs quartiers alentours :

- Connecter le quartier à trois polarités urbaines : centre-ville - Ecole polytechnique - Haut Pileu ;
- S'appuyer sur un réseau de bus ajusté à cette continuité urbaine retrouvée ;
- Relier le quartier au reste de la ville à travers un réseau dense de circulations douces.

Un quartier résolument inscrit dans son cadre naturel et redonnant force au paysage :

- Chercher une continuité des espaces naturels ;
- Maintenir des vues exceptionnelles ;
- Redonner une vocation et toute sa valeur paysagère à la rigole ;
- Organiser le site en fonction des vents ;
- Intégrer des espaces naturels aux îlots aménagés.

Une composition urbaine et résidentielle équilibrée :

- Equilibrer trois typologies d'habitat et leur statut ;
- Rechercher la meilleure imbrication d'habitat et d'équipements publics ;
- Des espaces publics généreux pour le bien vivre des habitants.

Un quartier animé et animant le territoire :

- Affirmer fortement l'entrée de ville... ;
- Programmer des équipements majeurs pour le territoire et au-delà ;
- Appuyer la multipolarité par les espaces publics majeurs.

Un quartier maîtrisé et responsable :

- L'objectif est de réaliser une opération exemplaire sur le plan environnemental ;
- Choix énergétiques, gestion des déchets, gestion des déplacements, gestion de l'eau, préservation de la biodiversité, gestion des espaces verts... ;

- Concevoir les circulations douces et les transports en commun comme une réelle alternative à l'automobile ;
- Maîtriser la consommation des sols ;
- Se protéger du bruit ;
- Tendre vers le zéro rejet d'eaux pluviales ;
- Un quartier doté d'un réseau de chaleur biomasse pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Secteur concerné

- Palaiseau



Le Quartier Camille Claudel s'étend sur environ 19 ha sur la commune de Palaiseau, à l'entrée Est du Plateau de Saclay. Il est bordé au Sud par la forêt domaniale, à l'Ouest par les espaces agricoles du plateau, au Nord par le quartier résidentiel du Pileu et la tranchée de la voie rapide, à l'Est par le Lycée Camille Claudel et les secteurs résidentiels diffus, dont les Larris et le parc d'Ardenay.

Le site est desservi par une liaison rapide reliant la RD36 à l'A10, ainsi que par la RD36. Il est également accessible par les transports en commun et notamment le RER B, situé à proximité, dans le centre-ville de Palaiseau, via une ligne de bus et par le TCSP Massy-Ecole polytechnique.

Gouvernance

Porteur de projet : Communauté Paris-Saclay

Maitre d'ouvrage : SAEML ScientiPôle Aménagement

Pilotage : Comité de pilotage : SAEML, Communauté Paris-Saclay, Commune de Palaiseau

Partenaires

- Commune de Palaiseau
- Région Ile-de-France
- Conseil Départemental de l'Essonne
- Syndicat de la Bièvre et de l'Yvette (SYB)
- SIAHVY
- SIOM

Eléments de programmation

L'opération du quartier Camille Claudel vise à répondre aux besoins des territoires communal et communautaire en logements et équipements, dans un souci de mixité urbaine et sociale.

Pour garantir la continuité, la proximité et la complémentarité de l'opération avec son environnement proche, la Communauté Paris-Saclay a décliné des orientations d'aménagement du quartier : tendre vers le « zéro rejet d'eaux pluviales », la « valorisation énergétique », l'« intégration des éléments naturels et physiques du site comme support de l'aménagement », une « gouvernance adaptée et responsable », la « création d'une intensité urbaine ».

Ce quartier doit également servir de vecteur au développement dans la ville et sur le territoire de trois grands réseaux :

- Réseau de transport en commun
- Réseau de chaleur urbain et de distribution d'énergie
- Réseau « vert » et « bleu »

Les transports en commun sont préexistants. Il convient de citer le site propre de transport en commun, (ligne 91-06), les lignes n°1 et n°14. La réalisation de la ligne 18 du métro Massy-Christ de Saclay avec un prolongement vers Orly, dont la livraison est prévue en 2023-2024.

Le quartier bénéficie d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois. Le chauffage et l'eau chaude sanitaire desserviront les logements, et les équipements publics existants et futurs, dont le centre aquatique intercommunal.

La gestion alternative des eaux pluviales permet de réaliser, en continuité avec les espaces naturels existants, des noues destinées à la rétention et à la phytoremédiation par plantes. La Rigole Domaniale, identité importante du site, sera conservée et valorisée. Dans le cadre d'un partenariat avec le SYB, ses berges seront revalorisées avec la plantation de nouvelles essences végétales.

Un lien entre le futur quartier de l'Ecole polytechnique et le quartier Camille Claudel doit être pensé comme un élément structurant pour les deux. La mise en cohérence des réseaux de circulation douce, la continuité fonctionnelle et programmatique, la mutualisation des espaces et des équipements sont un objectif constant dans l'élaboration du programme de la concession d'aménagement.

La programmation de l'éco-quartier Camille Claudel

Le quartier mixera les différentes typologies d'habitat, à destination de familles et d'étudiants, apprentis et chercheurs en mobilité. Il offrira les équipements publics de proximité et structurants, dans un écrin des espaces verts urbains, structurés autour de la trame verte et bleue, accessibles par des pistes de circulation douce.

Logements permanents	130 000 m ² SPC	1 700 logements dont 40% de logements sociaux PLAI et PLUS
Logements temporaires	17 000 m ² SPC	500 logements pour chercheurs et étudiants
Equipements et services publics		- 4 245 m ² SPC centre aquatique intercommunal - 3 900 m ² SPC sous-préfecture * <i>projet à valider</i> - groupe scolaire de 18 classes - gymnase - parking public - crèche public * <i>projet à valider</i> - crèche privée
Commerces de proximité et services	4 000 m ² SPC	Situés sur la place centrale le long de du boulevard urbain, la route de Saclay Une conciergerie apportera aux habitants des services de proximité

Principes de gestion

La gestion des futurs espaces publics sera de compétence de la Communauté Paris-Saclay. Une précision doit être apportée quant à la gestion et l'utilisation des espaces spécialisés, comme le mail parking mutualisé.

La chaufferie et le réseau de chaleur sont gérés par une société privé « Camille Claudel Energies ».

Les équipements publics rétrocédés seront gérés par les collectivités, selon la répartition classique de leurs compétences respectives.

Une complémentarité des équipements publics, des services et des modes de gestion sera recherchée entre la ZAC de l'école Polytechnique et le quartier Camille Claudel.

Éléments de financement

BILAN PREVISIONNEL	
PRODUITS	M€HT
Cession charges foncières	56
Subventions diverses	0
Total produit	56
CHARGES	
Foncier et aménagement	24,1
Equipements publics	17,6
Etudes honoraires et autres dépenses	14,3
Total charges	56